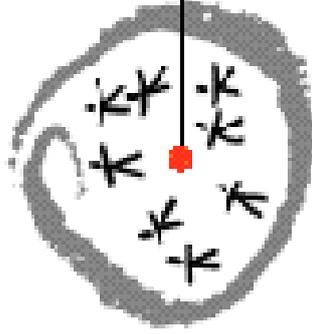


RAPPORT ANNUEL CIIP 2004



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

MARS 2005

Le rapport annuel se présente selon une structure basée sur les activités de la Conférence et de son Secrétariat général (SG). Les principales prestations du SG se lisent dans le plan quadriennal 2001 – 2004 de la CIIP. Ainsi, une première partie présente le plan quadriennal sous forme de tableau en intégrant les éléments significatifs de l'année 2004. Ce tableau renvoie à la troisième partie du rapport où chaque prestation est reprise en détail. Vous y trouverez aussi les rapports des conférences de chefs de service, des commissions et groupes de travail directement rattachés aux différentes activités. La partie centrale présente les organes transversaux du dispositif ainsi que les rapports des institutions de la Conférence.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE : PROGRAMME 2001-2004

Réalisations du programme de la CIIP pour les années 2001 à 2004	3
La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et La Conférence des secrétaires généraux (CSG)	13

DEUXIEME PARTIE : LES ORGANES TRANSVERSAUX ET LES ORGANISMES SUBVENTIONNES

Secrétariat général de la CIIP (SG)	16
Conseil de la coordination (CC)	17
Conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)	19
Commission pédagogique (CP)	21
Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires (CI-FORRES)	22
Ecole romande de psychomotricité (erp)	25
Fondation La Science appelle les jeunes (SAJ)	26
Fondation éducation et développement (FED)	27

TROISIEME PARTIE : LES ORGANES SPECIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME

1. Objectifs prioritaires	
1.1 Plans d'études - PECARO	28
1.2 Politique de l'enseignement des langues et politique de la langue française	
Groupe de travail langues (GTL)	29
Groupe de référence pour le français (GREF) et Réseau des responsables de l'enseignement du français (REREF)	30
Groupe de travail romand PEL	31
Délégation à la langue française (DLF)	33
1.3 Education et prévention	
Education et promotion de la santé (edupro)	35
1.4 Formation des enseignants	
Conférence des directeurs de HEP de Suisse romande et du Tessin (CDHEP)	36
1.5 Recherche en éducation	
Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)	37
Conseil de la recherche en éducation (CRE)	39
1.6 Education aux médias	
Unité « Média et TIC » de la CIIP	40
Conseil média-formation (CMF)	41
Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)	42
2. Activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire	
2.1 Ressources didactiques et moyens d'enseignement	
Mathématiques	44
Education et ouverture aux langues à l'école (EOLE)	45
Office romand des éditions scolaires (or)	46
2.2 Enseignement secondaire II général et professionnel	
La Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	47
2.3 Migrations intercantionales et coordination scolaire	
Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile	55
3. Activités et objectifs dans des champs nouveaux de la collaboration intercantonale	
3.1 Politique culturelle - formation professionnelle en art dramatique et musique	
Conférence des délégués aux affaires culturelles	56
3.2 Orientation scolaire ET professionnelle	
Conférence des chef-fes des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	58
Centre de production documentaire sur les études et les professions (DOCOSP)	59
3.3 Enseignement spécialisé	
Commission de l'enseignement spécialisé (CES)	61
4. Glossaire des patois de la Suisse romande	
Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	63

TEXTES OFFICIELS

Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la Conférence des Directeurs des Ecoles Supérieures de Commerce de Suisse romande et du Tessin (CDESC), du 19.2.2004.....	68
Enseignement/apprentissage du français à l'école obligatoire, du 19.2.2004.....	69
Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs et directrices des écoles supérieures (CRODES), du 19.2.2004.....	70
Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19.2.2004.....	71
Déclaration d'intention de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin pour la création de la Haute Ecole de Musique de Suisse occidentale, du 2 avril 2004	78
Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature, du 15 avril 2004.....	80
Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales, du 11 mai 2004	81
Règlement du Conseil de la coordination, du 11 mai 2004.....	82
Institution et mandat de la commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR) et du centre de réalisation, du 23 septembre 2004	84
Institution et mandat de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, du 23 septembre 2004	87
Institution et mandat de la commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF), du 23 septembre 2004	90
Institution et mandat de la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle, du 20 décembre 2004.....	92
Institution et mandat de la commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (CREME/FP), du 20 décembre 2004	94
COMPTES 2004	
Secrétariat général de la CIIP	97
Fonds des éditions scolaires	99
Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp)	100
Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR).....	102
COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE, DE SES ORGANES ET COMMISSIONS EN 2004	104
TABLE DES ABRÉVIATIONS	108

REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2001 à 2004

En grisé : le programme adopté par la CIIP le 31 mai 2001

Liste des responsables

CBE	Christian Berger	MBE	Matthis Behrens
CCS	Caroline Codoni-Sancey	MNI	Michel Nicolet
CGS	Christian Georges	PHL	Paul-Henri Liard
JCG	Jean-Claude Gosteli	RCL	Raymond Clavel
JPJ	Jean-Paul Jacquod	RSO	Roberto Stocco
JPM	Jean-Pascal Mougin	YDE	Yves Delamadeleine

Première partie : Les six priorités de la Conférence

1.1 Plan d'études					
Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Déclaration politique de la CIIP sur les objectifs généraux d'instruction et de culture de l'école publique (pendant de la Déclaration de 1999 sur les finalités éducatives).	Comité de rédaction et commission pédagogique	Printemps 02	Réalisé 30.01.2003		YDE
• Déclaration relatives aux finalités et aux objectifs de l'école publique			Réalisé 30.01.2003		
• Elaboration d'une proposition		Automne 02	Réalisé 30.01.2003		
Elaborer une proposition PECARO, selon déclaration CIIP du 17.02.00	Comité de rédaction + commission pédagogique	Eté 03	Réalisé 01.07.2003 En consultation depuis le 1.2.2004		
Accord de principe de la CIIP pour la mise en consultation	CIIP	Sept. 03	Réalisé		
Mise en consultation, ajustements	SG et comité de rédaction	10.03-06.04	Réalisé 1.12.04		
Adoption du PECARO	CIIP	Automne 04	Non réalisé		

1.2 Politique d'enseignement des langues et politique de la langue française

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP

Note: L'ensemble des travaux conduits sous ce titre sont réalisés dans la conformité aux Recommandations de la CDIP/CH.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Adoption de lignes directrices pour une politique coordonnée d'enseignement des langues dans la région <ul style="list-style-type: none"> Définition d'un modèle unique d'introduction de l'enseignement des langues; Généralisation de l'enseignement de l'allemand dès la 3e primaire; Généralisation de l'apprentissage précoce de l'anglais; Promotion de l'enseignement de l'italien; Place des langues de la migration 	Groupe de travail « langues » CIIP Décision de la CIIP	Avril 02 Eté 02	Réalisé: 30.01.2003 Déclaration relative à la politique de l'enseignement des langues		MNI
Définition des objectifs en matière d'enseignement des langues, y compris du français	Commission pédagogique et comité de rédaction PECARO	Cf. pt 1.1	Réalisé: 30.01.2003 Déclaration sur la politique de l'enseignement des langues		
Mise en œuvre des lignes directrices pour une politique coordonnée de l'enseignement des langues	Commission pédagogique et/ou Groupe de travail « langues » CIIP	Automne 02 à fin 04	En cours		
Coordination de l'introduction généralisée du Portfolio européen des langues (PEL III) <ul style="list-style-type: none"> Définition d'un concept d'information; Définition d'un concept de formation et d'opérationnalisation. 	Groupe des personnes relais PEL Décision de la CIIP	Printemps 02 Eté 02	En cours	automne 05	
Distribution généralisée du PEL		Années scolaires 02 à 04	En cours	automne 05	
Promotion des échanges linguistiques <ul style="list-style-type: none"> Encourager les départements à prendre des dispositions d'organisation afin de promouvoir une politique d'échanges d'élèves et de maîtres plus intense; Collaborer avec la NW EDK et CH-Echange 	Propositions du Secrétariat général en collaboration avec le secrétariat NW EDK Décision de la CIIP	Eté 01 Automne 01	En cours: dossier repris au niveau CDIP-CH Caduque	Ouvert (dossier CDIP)	
Evaluation de l'enseignement du français <ul style="list-style-type: none"> Rapport et propositions sur les suites des colloques 01 et 02 Prise d'avis de la CSE et de la CP Propositions à la CIIP Réalisations 	SG et IRDP SG SG et IRDP	Eté 01 Automne 01 Hiver 01-02 Ans 02 à 04	Réalisé		

Loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les régions linguistiques	Secrétariat général, CSE et CSG	Eté – automne 01	Réalisé		
<ul style="list-style-type: none"> Prise de position dans la consultation fédérale; Examiner les voies et moyens du maintien et de la promotion de l'enseignement et de l'usage du français et de l'italien en Suisse Examiner et redéfinir le mandat et les missions de la Délégation à la langue française de la CIIP (DLF). Préparation éventuelle de mesures coordonnées d'application de la nouvelle législation fédérale. 	CIIP	Selon échéance de consultation	Réalisé		CBE

1.3 Education et prévention

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Elaboration et adoption d'une conception d'ensemble de l'action éducative de prévention			Réalisé		
<ul style="list-style-type: none"> Proposition Consultation Adoption 	GT « EDUPRE » CIIP-SG CIIP	Avril 01 07.01- 10.01 Novembre 01			MNI
Définition des objectifs et insertion dans les plans d'études	Commission pédagogique et comité de réd. PECARO	Eté 03	Réalisé		
Développement de modules de formation pour les enseignants et les chefs d'établissements		Octobre 02	Caducue		
Propositions de formations continues pour les intervenants extérieurs (infirmières scolaires, médecins, superviseurs, ...)		Décembre 03	Caducue		
Recommandations sur la place des parents, le rôle des élèves et la mission des établissements		Décembre 03	Caducue		
<ul style="list-style-type: none"> Accès aux ressources didactiques Inventaire critérié permanent des documents utiles; Mise en place et gestion d'un site internet interactif; Rencontres épisodiques des principaux acteurs; Etablissement d'un guide « situations d'urgence » 	Commission « éducation sociale et promotion de la santé »		En cours	Décembre 05	JCG
Création d'un dispositif d'évaluation de la mise en place de la conception cadre	IRDP et Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Décembre 03	Caducue		

1.4 Formation des enseignants (HEP)					
Assurer une coordination optimale entre Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la CIIP					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Créer une commission, une conférence ou un conseil officiel des HEP chargé de la coopération entre les institutions de formation des maîtres, assurer les bases d'un réseau d'échange de compétences et de circulation des informations.	Proposition GT/HEP et SG	Février 01	Réalisé		JCG CBE
	CIIP adoption du mandat	Mai 01	Réalisé		
Assurer une formation complémentaire de transition aux formateurs d'enseignants	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	De 01 à 05	En cours		
Promouvoir une offre de formation universitaire pour les formateurs d'enseignants. • Négociation avec l'Université; • Rapport à la CIIP	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Mai 02	Réalisé	Eté 2004	
		Juin 02			
Mise en œuvre des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP	CDHEP en collaboration avec l'IRDP Cf. pt 1.5	Dès fin 02	En cours	Eté 2005	
• Définir les passages et transitions vers l'Université ainsi que les principes d'équivalence. • Négociation avec les Facultés • Rapport à la CIIP	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Octobre 03	En cours	A revoir en fonction du système de Bologne	
• Aménager des conditions de libre choix des lieux de formation aussi pour les futurs enseignants. • Participer à l'insertion des HEP dans l'Accord intercantonal sur les HES • Mise en oeuvre	SG et CSG CDHEP	Selon décision de la CDIP/CH	En cours		
1.5 Recherche en éducation (IRDP)					
Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Mettre en place un Réseau romand (ou Centre) de compétences en évaluation des systèmes de formation, établissements et organisations, des apprentissages et des enseignements.	IRDP, Conseil de la recherche	01 à 04	En cours		MBE
Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives.	IRDP	Selon les projets considérés	En cours		
Veiller au rapprochement et à la collaboration entre les équipes de recherche en formation professionnelle, en particulier celles des futures HES-santé-social, et celles de la formation générale (centres de recherche, HEP, Universités).	IRDP, Conseil de la recherche, avec la collaboration des Comités directeurs HES et la CDHES	01 à 04	En cours		
Clarifier les fonctions et l'organisation de la recherche dans les HEP et préciser leurs rapports aux institutions existantes.	IRDP et Conseil de la recherche Cf. sous pt 1.4	01 à 04	En cours		

1.6 Education aux médias (TICE)

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Définir une politique de collaboration inter-cantonale en matière d'éducation aux médias et de TIC • Mise en place d'une commission • Mise en place de l'instrumentation requise	SG et COMETE	Eté 02	Réalisé		CGS
	CIIP	Automne 01	Réalisé 15.03.01		
	Secrétariat gén.	Fin 01	Partiellement réalisé		
Assurer le fonctionnement de la collaboration avec la TSR et la RSR selon la convention du 4.10.2000	Secrétariat général	Dès début 02	En bonne voie	1 ^e séance du conseil Média-Formation : 18.03.04	
Gérer un site internet et produire des documents pédagogiques d'accompagnement des ressources audiovisuelles et d'éducation aux médias.	Secrétariat général	Dès début 02	Réalisé le 1.2.04 avec l'ouverture du site e-media.ch		CGS RSO
Coordonner la participation romande (françophone) au serveur suisse de l'éducation. Collaborer avec le CTIE.	SG et COMETE	Dès automne 01	En cours		RSO

Deuxième partie : Des activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire

Il s'agit ci-dessous d'activités qui ne relèvent plus des priorités politiques de la Conférence. Elles participent soit des champs d'actions habituels de la Conférence et, à ce titre, procèdent des affaires courantes, soit de domaines exploratoires. La poursuite de ces actions ne sauraient porter préjudice à la réalisation des objectifs prioritaires (Première partie).

2.1 Ressources didactiques et moyens d'enseignement

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs et aux conditions économiques les plus favorables

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Définir et adopter une politique de collaboration intercantonale en matière de fourniture de moyens d'enseignement aux écoles pour la décennie 2000 - 2010.	CIIP	Début 01	Réalisé, 15.03.01		RCL
Mettre en place les dispositions réglementaires et instrumentaux de réalisation de cette politique, notamment : • Organiser une structure administrative efficace de gestion des dossiers intercantonaux de ressources didactiques, répondant à la politique définie, accordant la priorité aux productions existantes sur le marché de l'édition, incluant des outils de prospection, d'élaboration et de production des technologies nouvelles dans l'enseignement.	SG en collaboration avec CSE et OR	Eté 01	Réalisé au 19.02.04 Convention	Février 05 lancement de la structure	
	Décision de la CIIP	Automne 01	Réalisé septembre 04 Mandats Réalisé décembre 04 Nomination des membres des commissions		
Généraliser l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de math pour les degrés 1 à 9. Assurer la formation des animateurs à l'échelle CIIP.	SG et CSE	01 à 04	Réalisé : rentrée scolaire 03, 1 ^e édition	Rentrée scolaire 06 : 2 ^e édition 2005 : mandat pour les formateurs de formateurs (CDHEP)	

Proposer une offre nouvelle de ressources didactiques pour l'enseignement du français.	SG et CSE	Cf. pt 1.2	Réalisés	CIIP: adoption du rapport du GREF: 19 février 2004	RCL MNI
<ul style="list-style-type: none"> • Séquences didactiques, 4e volume + Vidéo; • Formation, animations • Texte de référence sur l'enseign. du français • Consultation; • Décision/priorités 					
Allemand Modifications Glossaire Auf Deutsch			Réalisé		MNI
Education et ouverture aux langues, EOLE			Réalisé		
• -2 à+6			En suspens		
• 7 à 9					
education citoyenne: Rapport de faisabilité			Réalisé		MNI RSO
Kaléido mise en place base de données			Réalisé		MNI
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des conditions • Mise sur le Web/Site ouvert/Educa 					
Proposer des ressources didactiques dans le domaine de l'éducation et de la prévention		Voir EDUPRE pt 1.3			

2.2 Enseignement secondaire II, général et professionnel

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Veiller aux intérêts des cantons membres dans la mise en place et l'application d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.	CRFP	Ensemble de la période Ordonnance	En cours		JPM
Encourager le regroupement, au sein du même département cantonal, de l'administration de l'ensemble des formations professionnelles des degrés secondaire et tertiaire.			En cours		JPM
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport et propositions de mesures • Suites éventuelles 	CRFP CIIP	Fin 02 Dès 03			
Insérer de manière fonctionnelle et institutionnelle les travaux conduits par la conférence de la formation professionnelle (CRFP) dans le fonctionnement général de la Conférence.			Réalisé		JPM
<ul style="list-style-type: none"> • Décision de principe de la CIIP • Mise en œuvre 	CIIP Secrétariat général, CSG et CRFP	Été 01 De 02 à 04	Réalisé, juin 2001 Réalisé: Insertion du secrétariat CRFP		
Définir la place des EDD dans l'offre de formation des 15-18, leur donner un profil coordonné, clarifier et organiser les débouchés.			Réalisé: décision CDIP-CH 12 juin 2003		YDE
<ul style="list-style-type: none"> • Propositions de recommandations • Appréciation des suites à donner 	CSE et/ou CRFP Décision CIIP	Printemps 02 Automne 02			
Suivre attentivement les travaux d'évaluation de la nouvelle maturité conduite sur le plan suisse et le cas échéant en tirer les conséquences	IRD, CSE	Sur l'ensemble de la période			

2.3 Migrations intercantionales et coordination scolaire

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp
Développer et harmoniser progressivement des structures communes à même de faciliter les transferts d'élèves des degrés 7 à 9. <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des recommandations CIIP sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du S I, ...); • Etablir des règles coordonnées sur les questions de la liaison entre la scolarité obligatoire, le gymnase, la formation professionnelle, les écoles de degré diplôme. 	Propositions SG, CSE	Fin 02	En cours	Février 05	YDE
	Propositions CSE, CRFP	Fin 03	En cours	Février 05	
Clarifier et améliorer les conditions financières de la fréquentation d'établissements de formation d'un autre canton (écolages) dans les situations particulières émergentes. <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des propositions conventionnelles intercantionales générales autorisant la fréquentation d'établissements d'un autre canton pour rejoindre une offre de formation spécifique, notamment dans les domaines « sport d'élite », « séjours linguistiques », 	Propositions SG, CSE	Fin 02	En cours	Février 05	
Etablir un instrument d'observation du marché de l'emploi dans l'enseignement	Propositions SG, CSE		Dossier repris par la CDIP		

Troisième partie : Des activités et objectifs dans des champs nouveaux de la collaboration intercantonale

3.1 Politique culturelle. Formations professionnelles en arts dramatiques et en musique

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Créer et mettre en place une Haute école de théâtre de Suisse romande <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une Convention intercantonale; • Décider du site de l'Ecole; • Mettre en place les autorités provisoires, puis définitives de l'Ecole; 	CIIP CIIP	Eté 01 Automne 01 Eté 01 et été 02	Réalisé		CGS
Accompagner de la mise en place des Hautes Ecoles de Musique (arc lémanique, plateau central).	CDAC	Sur l'ensemble de la période	En cours	Ouverture de la HEMSR : 2005	
Elaboration de thèses pour une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand	CDAC Opportunité de poursuite, décision CIIP	Fin 02 Printemps 03	Réalisé Intégration des thèses de la CDAC dans le projet de plan quadriennal CIIP 05-08	Eté 05	
Etudier la mise en place d'un Fonds régional de soutien à la production audiovisuelle.	CDAC	Sur l'ensemble de la période	En cours		
Encourager l'ouverture systématique des concours ouverts à des artistes de l'ensemble des cantons CIIP pour l'animation artistique des ouvrages publics.	CDAC		Réalisé à chaque occasion		

3.2. Orientation scolaire et professionnelle

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Définir et adopter une conception d'ensemble des prestations d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire, assurant une égalité de traitement dans toute la Suisse romande. <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un projet • Décision CIIP 	CCO CIIP	Fin 02 Printemps 03	Réalisé automne 04		JPJ
Maintenir et développer une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) et assurer son financement. <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une structure professionnelle de rédaction et d'édition intercantonale de documentation. • Finaliser le projet global « Orientation.ch » en tant que banque de données centrale 	Proposition SG et CCO Décision CIIP Proposition CCO	Printemps 01 Eté 01 Fin 01	Réalisé automne 01 Réalisé sur le plan national		
Améliorer l'homogénéité et la lisibilité des prestations d'orientation dans les différents cantons (introduction d'une démarche qualité, promotion de l'offre).	CCO	04	En cours	Automne 08	

3.3. Enseignement spécialisé

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp
Définir et adopter une conception d'ensemble pour l'éducation et la formation des enfants sourds.					
• Elaboration d'une proposition	CES	Mars 02	Réalisé 06.03.2002	Hiver 04-05	RCL
• Décision CIIP et adoption des suites à donner	CIIP	Eté 02			YDE
Proposer un réseau romand de prise en charge des appuis spécifiques à la scolarisation des enfants sourds.					
• Elaboration d'une proposition	CES	Printemps 03	Réalisé 30.09.04		
• Décision CIIP et définition des suites à donner	CIIP	Automne 03			
Examiner la pertinence d'un accord intercantonal.	CIIP	Automne 03		Printemps 05	

Quatrième partie : Glossaire des patois de la Suisse romande

4. Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.04	Nouveau délai	Resp.
Développer des synergies entre la rédaction du Glossaire des patois de la Suisse romande et l'Université de Neuchâtel, en particulier de son centre de dialectologie.					PHL CBE
• Etablir, en accord avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS), une convention avec l'Université de Neuchâtel relative au partenariat entre le GPSR et l'Université de Neuchâtel.	Décision CIIP	Eté 01	Réalisé, 31.05.01		
Engager la Rédaction du GPSR à poursuivre les actions suivantes :					
• Clarifier les règles d'un fonctionnement efficace du travail de la rédaction.			Réalisé fin 04		
• Définir un meilleur équilibre entre les missions de rédaction, de promotion et de représentation.	SG et Commission philologique		Insertion dans un institut universitaire romand	Eté 06	
• Alléger la présentation de certains articles et établir de nouvelles normes rédactionnelles.	Rédaction GPSR		Tributaire du pt précédent	Eté 06	
• Engager les travaux d'informatisation de la bibliothèque.				Janvier 07	

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

La Conférence des secrétaires généraux (CSG)



Trois membres de la CSG : Claude-Henri Schaller (NE), président, Michel Perriard (FR) et Jean-François Steiert (VD)

MANDAT DE LA CSG

La CSG réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chefs de service qui assument une fonction analogue et désignés par le chef de département. Elle préavise l'ensemble des objets soumis à la Conférence, le cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées.

Thèmes traités

La Conférence a traité notamment des sujets suivants :

Aspects politiques : en vue de la rédaction, en 2005, d'un nouveau programme d'activités pour les années 2005 – 2008, la CIIP a mené une réflexion prospective. Elle souhaite renforcer sa position de conférence régionale et maintenir une présence forte au niveau national, que ce soit dans ses rapports avec la CDIP ou avec la Confédération et ses offices.

En matière de coordination intercantonale, elle a réaffirmé un certain nombre de priorités pour le court et le moyen terme : la mise en place du Plan cadre romand (PECARO), le développement de sa politique des langues, ainsi que le renforcement des collaborations dans le domaine de la formation des enseignants et de l'action des hautes écoles pédagogiques (HEP).

PECARO : la consultation sur le plan cadre romand s'est déroulée de février à septembre 2004 ; la CIIP a pris acte des résultats globalement positifs en ce qui concerne les principes pédagogiques qui sous-tendent le PECARO, et les intentions politiques d'harmonisation des plans d'études. Une décision sur la suite à donner à ce dossier sera prise au début 2005.

Politique des langues : la CIIP est très attentive à l'évolution de ce dossier délicat sur le plan national. Elle soutient la stratégie adoptée par la CDIP dans sa Décision du 25 mars 2004 « Enseignement des langues à l'école obligatoire : stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale » ; ce document indique aux cantons les éléments principaux à réaliser, notamment en matière d'introduction des langues nationales et des langues étrangères à l'école.

Bien qu'elle s'écarte peu de la Déclaration de la CIIP sur les langues du 30 janvier 2003, cette stratégie fixe néanmoins des délais qu'il s'agira de respecter. Pour la Suisse romande, cela impliquerait notamment l'introduction de l'anglais en 5e année. La faisabilité d'une telle intention fait l'objet d'une étude conjointe de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp) et du Secrétariat général de la CIIP (étude en cours), afin d'élaborer un dispositif adapté aux besoins spécifiques de ce secteur.

Signalons que la CIIP a officiellement protesté auprès du Conseil fédéral, désapprouvant la décision de retirer le projet de Loi sur les langues.

Haute Ecole de Musique : la Conférence a poursuivi ses travaux relatifs à la Haute Ecole de Musique de Suisse occidentale. Par une Déclaration politique importante, en avril 2004, le projet a passé de l'étude de faisabilité à la phase de réalisation. Le Comité de pilotage et l'équipe de projet ont été confirmés dans leur mission.

Il faut relever le défi, pour une école intercantonale en réseau, de satisfaire aux conditions de reconnaissance de la CDIP. En effet, ces dernières supposent des investissements considérables dans la recherche et les conditions cadres pour une institution du niveau tertiaire. De plus, l'augmentation significative des dépenses d'instruction publique qu'entraînerait ce projet menace sa mise en œuvre, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les cantons romands.

A la fin de l'année 2004, la CIIP a décidé de confirmer sa volonté de créer la Haute Ecole de Musique dans le cadre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), et confié le dossier au comité stratégique de cette dernière. Il s'agira ainsi de faire reconnaître les nouvelles filières musicales dans la structure de la HES. Au niveau du principe, le secrétariat général de la CDIP a approuvé et encouragé cette démarche. La Commission de reconnaissance a reçu un avant-projet en décembre 2004.

Evaluation du travail des élèves : la CIIP a pris acte du rapport final du groupe de travail romand chargé de proposer des lignes directrices communes relatives à l'évaluation du travail des élèves. Le groupe a proposé 14 mesures, qui sont à l'étude. La CIIP a souhaité un deuxième rapport complémentaire sur les relations école – famille.

Moyens d'enseignement des mathématiques (MEMR) : suite à l'impression de la collection des MEMR sans illustrations pour les cantons de Vaud et de Genève, à la rentrée 2003, une étude a été menée afin de mettre sur pied des mesures pour limiter les risques qu'une telle situation ne se reproduise. La Conférence a pris acte du rapport déposé par un groupe composé de secrétaires généraux des départements et du secrétaire général de la CIIP. Elle a décidé qu'une édition unique serait mise à la disposition des écoles de Suisse romande à la rentrée 2005. Les dessins jugés inappropriés pour un moyen d'enseignement seront supprimés. Un groupe ad hoc est chargé de faire des propositions.

Nouveaux titres du degré secondaire 2 et mise en place de la nouvelle loi sur la formation professionnelle : la CIIP a institué deux groupes de travail intercantonaux, au niveau des chefs de service de l'enseignement et de la formation professionnelle. Le premier a pour tâche de mettre en place de façon coordonnée le nouveau certificat de culture générale (ancien diplôme des Ecoles de degré diplôme) et la maturité spécialisée (selon la décision de la CDIP de juin 2003); le second, consacré aux écoles de commerce, a pour but de faciliter la mutation des actuelles écoles de commerce - appelées à délivrer à l'avenir des certificats fédéraux de capacité (CFC) - et des maturités professionnelles commerciales.

Relations avec le Syndicat des enseignants romands (SER) : la Conférence a pris acte du rapport du groupe paritaire chargé de traiter le dossier de l'évolution du métier d'enseignant. Après discussion avec une délégation du SER, il a été décidé d'intégrer les propositions du groupe de travail dans le futur programme d'activités de la CIIP.

Réalisations

Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) : adoption, le 3 juin 2004, d'une nouvelle convention qui institue un Conseil politique (constitué des conseillères et conseillers d'Etat des cantons universitaires) et un Conseil académique à vocation opérationnelle. Ce nouveau dispositif devrait permettre de rationaliser les actions de la CIIP et de la CUSO.

Le 20 décembre 2004, la CUSO a adopté la Convention relative aux formations approfondies universitaires (adaptation de la Convention relative aux poste-grades de 1996). Elle a également signé deux contrats de partenariat avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Institut ISREC.

Moyens d'enseignement : adoption, le 19 février 2004, d'un texte important: la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques. Elle marque l'aboutissement de la réflexion menée sur la politique des moyens

d'enseignement que la CIIP souhaite conduire ces prochaines années. En particulier, un dispositif prévoyant diverses commissions permettra de gérer les dossiers dans ce domaine de manière plus professionnelle. Signalons que les ressources didactiques pour la formation professionnelle font partie du champ d'application de la nouvelle convention.

Conférences des directeurs: reconnaissance de quatre conférences de directeurs et directrices

- des écoles supérieures de commerce de Suisse romande et du Tessin
- des écoles supérieures
- des écoles techniques
- des écoles de métiers et de la nature.

Finances: adoption des comptes 2003 et du budget 2005. Fixation, comme objectif, une stabilisation des contributions cantonales pour les prochaines années.

Signalons que la CIIP a pris acte avec regret de la décision de la Confédération de supprimer la subvention versée à l'IRDP comme institution universitaire reconnue. Les arguments présentés n'ont pas satisfait la Conférence qui en a fait part au chef de l'Office fédéral de l'éducation et de la science.

Déménagement: la Conférence a inauguré le 23 septembre 2004 ses nouveaux locaux au Faubourg de l'Hôpital 68, à Neuchâtel. Le magnifique bâtiment du XVIII^e siècle, bien situé à proximité du Jardin anglais, permet à la CIIP d'avoir une présence plus visible dans le canton siège.

La Conférence

La CIIP s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2004, sous la présidence de Monsieur Thierry Béguin, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) du canton de Neuchâtel.

Elle a souhaité ajouter aux séances ordinaires une séance extramuros, un vendredi après-midi et un samedi, afin d'aborder des sujets nécessitant une réflexion politique appropriée.

Le Bureau

Le Bureau de la CIIP s'est réuni à cinq reprises en 2004 afin de préparer les dossiers de l'Assemblée plénière.

Trois membres de la CIIP, Elisabeth Baume Schneider (JU), Anne-Catherine Lyon (VD) et Isabelle Chassot (FR)



Secrétariat général de la CIIP (SG)



Le secrétaire général, Christian Berger, inaugure le nouveau bâtiment le 23 septembre 2004
Ci-dessous, une partie du public

16

Thèmes traités

Remplissant la mission qui lui est confiée, le secrétariat général (SG) par ses collaboratrices et ses collaborateurs, a contribué à la réalisation des activités de la CIIP et des organes qui en dépendent.

Dans son rôle d'état major, le SG a suivi avec attention les travaux de la coordination sur le plan suisse. Le dossier HarmoS est un des dossiers importants à suivre; un lien a été établi avec le plan cadre romand (PECARO).

La construction du futur centre national de service pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle mobilise également des ressources du SG.

Organisation

L'année 2004 a permis de développer, à l'interne, une gestion par la qualité, appliquant dans l'esprit les principes EFQM. Ainsi, les différents secteurs d'activités ont été décrits en terme d'objectifs et de prestations; les processus majeurs de l'organisation ont été identifiés et font l'objet d'une définition fine et précise, améliorant ainsi le fonctionnement au sein du SG.

Personnel

Au cours de l'année 2004, trois collaborateurs scientifiques ont été engagés afin de pourvoir des postes vacants: Messieurs Jean-Claude Gosteli et Yves Delamadeleine ainsi que Monsieur Jean-Paul Jacquod, en charge du Centre de production documentaire pour l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire.

De plus, Mesdames Stéphanie Bugnon et Pascale Schreyer ont été engagées comme collaboratrices administratives.



Conseil de la coordination (CC)



Francis Girardin, président du CC

MANDAT

Le Conseil de la coordination (ci-après le Conseil) a pour fonction de conseiller la Conférence en associant à son action l'ensemble des milieux concernés (responsables d'autorités et d'établissements scolaires, enseignants, parents d'élèves, parlementaires et représentants d'autres milieux économiques et sociaux). Il est un lieu de réflexion et d'échanges de vues, ainsi que d'avis et de propositions à l'intention de la Conférence. Sur demande ou de son propre chef, le Conseil examine, notamment sous l'angle de la pédagogie, les projets et travaux de la Conférence.

Thèmes traités

Dans le prolongement des discussions entamées en 2003, le Conseil a clos son débat sur la violence et les incivilités à l'école. Il a proposé à la Conférence une série de « priorités d'action » au niveau tant du politique, des enseignants et des parents que des élèves. Il a notamment recommandé à la Conférence de procéder à des choix politiques en ce qui concerne la mission d'intégration, la ségrégation / exclusion de l'école publique et de favoriser les collaborations, tant entre les différents Départements et institutions impliqués dans ces questions, qu'avec les parents. La nécessité d'améliorer la formation des enseignants, pour permettre à ceux-ci de mieux appréhender les phénomènes de violence, a aussi été rappelée.

Le projet PECARO (plan d'études cadre romand) est le deuxième gros dossier qui a occupé le Conseil durant l'année 2004. Partie prenante de la consultation menée de février à septembre, il a répondu au questionnaire sur les principes. De manière générale, le Conseil a réservé un accueil très favorable à ce projet, estimant qu'il représentait pour les cantons une chance à saisir, pour autant qu'ils se donnent les moyens (financiers ou en ressources humaines) de le mettre en œuvre. Enfin, le Conseil a insisté sur la nécessité de conclure un accord intercantonal contraignant pour assurer le rôle de plan cadre confié à PECARO.

A l'automne, le Conseil a procédé à une première lecture du projet de programme d'activités de la CIIP pour les quatre prochaines années (2005 – 2008). Il a suggéré à la Conférence d'intégrer à ses préoccupations les questions de l'âge d'entrée à l'école, des capacités en lecture, de la laïcité, de l'harmonisation des activités scolaires et de leurs systèmes et, bien sûr, de la violence et des incivilités à l'école - en rappelant certaines « priorités d'action » mentionnées plus haut. Parmi les dossiers déjà traités par la CIIP, le Conseil a tout particulièrement insisté sur la politique des langues, l'évaluation et l'intégration des enfants de langue étrangère.

Sur proposition de la Conférence, le Conseil a enfin peaufiné un projet de règlement, redéfinissant ainsi sa composition, son fonctionnement (présidence, bureau) et ses liens avec la CIIP.

- Résultats**
- adoption d'un règlement (avalisé par la Conférence le 11.5.04);
 - adoption de « priorités d'action » dans le domaine de la violence et des incivilités à l'école, (transmises à la Conférence le 13.5.04);
 - prise de position sur le projet PECARO (transmise à la Conférence le 8.9.04).
- Le conseil**
- Sous la présidence de Monsieur Francis Girardin (député socialiste jurassien), qui a entamé son mandat de présidence de deux ans, le Conseil a tenu trois séances les 10 mars, 6 mai et 8 septembre 2004.
- Démissions: aucune.
- Nouveaux membres: Madame Janine Hagmann (députée libérale genevoise), Monsieur Marcel Bulliard (SER), Monsieur Carlo Robert-Grandpierre (représentant du monde de l'éthique et de la philosophie).
- Madame Caroline Codoni-Sancey assure le secrétariat scientifique du Conseil.

Conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)



Dominique Chételat, président de la CSE

MANDAT

La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la Conférence, assurer leur application dans les cantons,
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Thèmes traités

Plan cadre romand (PECARO) : participation à la consultation et réponse à deux questionnaires : l'un portant sur les principes, l'autre sur les aspects pédagogiques du projet. De façon générale, bon accueil de la CSE à ce projet ;

Ecoles de culture générale (ECG) et de commerce (EC) : discussion de leur avenir suite à :

1. l'adoption par la CDIP d'un « règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale » (12.6.03) et la création d'une maturité spécialisée ;
2. la transformation de l'actuel diplôme d'école de commerce en CFC, conséquence de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) ;

Programme quadriennal de la CIIP 2005-2008 : discussion d'un projet et proposition d'y inclure la question de l'âge d'entrée à l'école obligatoire et de la durée de la scolarité, de même que le projet HarmoS de la CDIP ;

Besoins en personnel enseignant pour ces prochaines années : établissement d'un état des lieux pour toutes les disciplines de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire (formation générale et professionnelle) afin de mettre en évidence les éventuelles pénuries en personnel enseignant. Mandat à la conférence des directeurs de Haute école pédagogique ou institution assimilée (CDHEP) d'y apporter des solutions ;

Politique des langues : se référant à la stratégie adoptée par la CDIP en mars 04, débat sur le portfolio européen des langues pour jeunes adultes (PEL III) - dont l'introduction se fait timidement - et sur l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère (anglais) dès la 5e année ; examen d'une enquête de la CDIP sur l'évaluation des échanges scolaires et réaffirmation du refus de la CSE que soit créée, sur le plan national, une conférence spécialisée des délégués cantonaux aux échanges scolaires ;

Groupe de travail pour le suivi des moyens de mathématiques 7-8-9 : finalisation de son mandat, désignation de ses membres et mise en oeuvre du groupe ;

Enquête internationale Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) 2006: préavis favorable à cette enquête, sous réserve d'une participation de la Suisse (décision de la CDIP);

Cycle de formation à l'interculturalité: présentation à la CSE de cette nouvelle formation, récemment mise sur pied par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF) et invitation à y inscrire quelques enseignants.

Préavis à l'intention de la CIIP

Rapport final du Groupe de référence pour l'évaluation du travail des élèves (GRETEL): prise de position sur ses quatorze propositions et sur les mesures d'opérationnalisation proposées;

Avenir du métier d'enseignant en Suisse romande: discussion des « propositions en vue d'assurer de bonnes conditions d'exercice du métier d'enseignant et d'en promouvoir l'image » élaborées par le groupe paritaire CIIP-SER, constitué par la CIIP en 2003;

Migrations intercantionales et coordination scolaire: relance du dossier et analyse d'un nouveau projet de Convention scolaire régionale entre les cantons de la Suisse romande et du Tessin, ayant pour but de régler des cas très spécifiques d'élèves changeant de domicile (notamment en cours d'année) et qui souhaitent finir l'année scolaire dans leur ancien lieu de résidence;

Enseignement spécialisé: examen du rapport dit « OPERA » relatif à l'opérationnalisation des variantes A ou B du rapport du CREDAS (Collectif de recherches, études et développements en adaptation scolaire et sociale) sur la scolarisation des enfants sourds et malentendants et plus particulièrement d'une nouvelle variante dite « AB ». Confirmation du soutien de la CSE à la variante A avec proposition de développer des méthodes d'observation durant une période déterminée, plutôt que de mettre en place une structure pérenne;

Passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires: discussion des modalités d'application en Suisse romande du règlement « passerelle » de la CDIP du 4 mars 2004 et d'une éventuelle coordination romande en la matière;

Consultation CDIP sur le projet de plan d'études cadre pour les Ecoles de culture générale (PEC-ECG): établissement d'un projet de réponse CIIP;

Revue Math-Ecole: reconnaissance de sa valeur et suggestion à la CIIP de lui accorder une subvention par son budget;

Consultation relative à un projet d'ordonnance 5, relative à la loi sur le travail concernant la protection des jeunes travailleurs: préavis favorable à la modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie l'artisanat et le commerce (LTr), abaissant l'âge de protection à 18 ans au lieu de 19 ou 20 ans.

Résultats

Constitution d'un **groupe de travail opérationnel et temporaire**, sous la présidence d'un des représentants fribourgeois de la CSE, pour étudier des propositions d'application coordonnée des directives relatives au Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (RECECG), ainsi que pour anticiper une prise de position sur le plan d'études cadre des Ecoles de culture générale (PEC-ECG);

Mise en place, sur demande de la CSG, de **deux groupes** dits « **de concertation** », composés de représentants ou membres de la CSE et CRFP: l'un pour étudier l'introduction de la maturité spécialisée, comme voie de formation clairement identifiable (groupe ECG); l'autre pour examiner la situation des écoles de commerce actuelles, afin qu'elles soient en mesure d'offrir des formations correspondant aux profils définis, débouchant sur des CFC existants (groupe EC);

Frais de remplacement, de rémunération complémentaire et versement d'indemnités de séances et de frais de déplacement aux membres de commissions, de groupes d'études et de travail relevant de la CIIP ou de l'un de ses organes: finalisation d'un projet de directive nouvelle, ayant pour objectif non seulement de mieux tenir compte des enseignants participant à des commissions ou groupes de travail en dehors de leur temps d'enseignement (par conséquent sans être remplacés), mais aussi du travail fourni hors séances, selon mandat;

CROTCEs: reconduction des décisions prises en 2003, à savoir:

- allocation (par les cantons selon la clé de répartition usuelle) d'un montant forfaitaire de Fr. 20'000.- pour les deux prochaines années (dès le 1.1.05), pour assurer le fonctionnement de la présidence;
- financement des séminaires annuels par les cantons sans attribution de forfaits.

La conférence

La CSE s'est réunie à six reprises: les 28 janvier, 10 mars, 28 avril, 16 juin, 15 septembre et 10 novembre 2004, sous la présidence de Monsieur Dominique Chételat (BE).

Monsieur Cédric Béguin, nouvel adjoint au chef de service de la formation universitaire du DIPAC neuchâtelois, a remplacé Monsieur Yves Delamadeleine.

Après un intérim de Monsieur Jean-François Dubuis, Monsieur Jean-Pierre Rochat, nommé à la tête de la nouvelle Direction générale de la formation et de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) du DFJ vaudois, a succédé à Monsieur Lavanchy.

Monsieur Werner Kull, chef du service de l'enseignement secondaire II de Fribourg, a pris sa retraite au 1^{er} septembre 2004 et a été remplacé par Monsieur Nicolas Renevey.

Madame Caroline Codoni-Sancey assure le secrétariat scientifique de la CSE.

Le Bureau de la CSE est composé du président Monsieur Georges Schürch (GE), du vice-président Monsieur Jean-Claude Marguet (NE), de Madame Cilette Cretton (VD) et de la secrétaire de la conférence.

Commission pédagogique (CP)



Jacqueline Pellet, présidente de la CP

MANDAT

Créée en 1998, la commission pédagogique (CP) a un rôle primordial dans tous les dossiers qui revêtent un accent pédagogique prononcé. Ainsi, le suivi et l'élaboration d'un moyen d'enseignement ou de plans d'études constituent des domaines qui relèvent de sa compétence.

Thèmes traités

Au cours de l'année 2004, la commission s'est particulièrement intéressée au dossier des moyens d'enseignement des mathématiques romands : un dispositif de suivi a été mis en place afin de recueillir les observations devant permettre d'apporter régulièrement les améliorations nécessaires.

La commission a aussi participé au lancement de la consultation sur le Plan cadre romand (PECARO), dossier dont elle fut le maître d'œuvre dans la phase de conception et de réalisation.

La commission a pris acte de la nouvelle organisation interne du secrétariat général, découlant de l'adoption par la CIIP de la Convention relative aux moyens d'enseignement et ressources didactiques.

La commission

La CP a siégé à trois reprises le 15 janvier, les 20 et 21 avril et le 11 novembre 2004, sous la présidence de Madame Jacqueline Pellet.

Mesdames Antoinette Messner et Anne-Marie Merkelbach, ont rejoint la commission en tant que membres du SER.

Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires (CI-FORRES)



Clément Zill, président de la CI-FORRES

MANDAT

Conformément à la convention intercantonale du 24 septembre 1998, la FORRES est chargée de la formation des nouveaux cadres (directeurs et directrices d'école, inspecteurs et inspectrices scolaires, conseillers et conseillères pédagogiques, sous-directeurs et sous-directrices, cadres responsables de gestion et de personnel) de tous les degrés, dans le domaine scolaire et dans l'enseignement professionnel.

Thèmes traités

Si une première volée, forte de trente et une personnes, a obtenu, en avril 2002, une attestation de formation, une deuxième volée a achevé son périple le 11 mai 2004. Ainsi, 56 personnes ont, à leur tour, obtenu une attestation des mains du président de la CIIP, à Neuchâtel.

Lors de cette même journée, les responsables de formation de la FORRES ont fait précéder la cérémonie de remise des attestations d'un colloque sur le thème de « L'organisation apprenante ». La mise sur pied d'une telle journée a permis à la fois d'élargir l'offre de formation, et de maintenir des liens entre les participants des cycles antérieurs.

Une troisième volée, forte de 56 personnes, se trouve aujourd'hui dans sa deuxième année de formation. Cette seconde partie du parcours de formation des participants tient compte, plus spécifiquement, des besoins personnels de chacun. En particulier, pour apporter des réponses plus individualisées, des séminaires thématiques à options (ouverts à des participants de cycles antérieurs) sont proposés. L'offre est complétée par des groupes d'analyse de pratique, animés par des spécialistes, qui permettent à chacun d'analyser des situations professionnelles et de développer une pratique réflexive de groupe, en lien avec ses responsabilités.

En automne 2005, cette troisième volée obtiendra à son tour une attestation. A cette date, 143 personnes auront suivi la formation FORRES.

Le démarrage d'une quatrième volée en automne 2005 reste pour l'instant lié aux résultats d'une enquête commandée par la CIIP, enquête qui doit permettre à chaque canton concerné de vérifier la conformité entre ses attentes face à la formation et l'offre FORRES.

Collaborations inter-institutionnelles

Dans le but de tirer profit des formations offertes sur le plan romand aux cadres de l'enseignement, les responsables de la FORRES ont développé des collaborations avec divers organismes et associations professionnels, en particulier avec la Conférence romande et tessinoise des directeurs d'établissements secondaires (CROTCEs), l'Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin (AIDEP) et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES).

Cette collaboration a conduit entre autres à :

- des rencontres (au moins 1 fois par année) entre la FORRES et les responsables des trois associations susmentionnées pour harmoniser le calendrier et les activités de formation continue;
- une co-organisation du colloque de la CROTACES (septembre 2003) à Tramelan sur les problématiques du climat d'école et du décrochage scolaire;
- la mise sur pied avec la CROTACES, l'AFIDES et l'AIDEP d'un colloque (en mars 2005) sur le thème « Le responsable scolaire face à l'avalanche d'information : comment trier, filtrer, analyser ? Quelle méthodologie adopter pour bien communiquer vers l'extérieur ? »

Ces différentes actions s'inscrivent parfaitement dans le mandat de collaboration fixé par la CIIP à la commission intercantonale de la FORRES.

Perspectives d'avenir

Tout en travaillant à partir des réalités et des acquis des participants, la formation se concentre sur des contenus transversaux capables de fédérer les besoins.

Cette formation, tout efficiente qu'elle soit, est prête à évoluer en prenant en compte les résultats de l'enquête de la CIIP auprès des différents cantons concernés.

Dans le cadre de l'avenir de la FORRES, outre la prise en compte des résultats évoqués ci-dessus, d'autres aspects entrent encore dans le cadre d'une réflexion élargie :

certification des compétences acquises par les cadres du domaine scolaire (accréditation de la formation);

intensification du travail de collaboration commencé avec d'autres organismes et associations professionnels dans le but de créer les meilleures synergies possibles entre les différents partenaires;

suite au décès du directeur de la FORRES, réflexion sur la mise en place d'une structure directoriale et administrative apte à optimiser les objectifs présents et futurs de la FORRES.

Monsieur Daniel Christen (VD) a succédé à Monsieur Philippe Lavanchy, démissionnaire.

La commission

Monsieur Pierre-Alain Buchel (FR) succède à Monsieur Edmond Farquet, démissionnaire.

Autres membres : Monsieur Clément Zill (NE), président, Monsieur Michel Beytrison (VS), Monsieur Léon Gurtner (FR), Monsieur Michel Lapaire (JU).

La commission intercantonale a siégé les 11 mai et 28 septembre 2004.

En outre, du fait du changement de structures envisagé, diverses séances de préparation avec le secrétariat général de la CIIP et les responsables de formation ont eu lieu dans le courant de l'année.

Ecole romande de psychomotricité (erp)



Anne-Françoise Wittgenstein Mani
directrice de l'erp

MANDAT

L'erp est la filière des thérapeutes en psychomotricité de la HES-SO. Elle est rattachée à l'Institut d'études sociales de Genève (IES) qui en assure la gestion. Une commission de l'erp constituée de 14 membres issus des cantons romands et du Tessin supervise les activités et les budgets de l'erp et la clé de répartition des étudiants par canton.

Activité

L'année 2003-2004 a vu se poursuivre la mise sur pieds du programme de formation en 4 ans, mettant en application les bases communes à l'ensemble des filières santé-social de Suisse romande. La filière des thérapeutes en psychomotricité reste régie par le règlement de reconnaissance des hautes écoles de psychomotricité de la CDIP; elle sera évaluée dans ce cadre en automne 2004 par une commission ad hoc. Cependant étant donné son insertion dans la Haute école de travail social - ies de Genève, d'une part, et dans la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, d'autre part, elle a la possibilité de collaborer aux travaux présidant à l'élaboration des programmes de formation et de missions complémentaires avec les filières régies par les profils HES en travail social et en santé. Ce travail collectif lui permet de s'inscrire progressivement dans une culture commune sur le plan de la conception des principes de formation ainsi que des représentations des professions comprises comme complémentaires, dans la perspective de la promotion de la santé au sens large des usagers ainsi que de mesures de soin ou de soutien à ces derniers.

Dans les nouveautés, en termes de formation, deux éléments peuvent être retenus: tout d'abord, la formation promeut de façon plus accentuée le rôle d'acteur des étudiants, leur demandant à diverses reprises de présenter à leurs pairs des travaux personnels ou de groupes sur des thèmes professionnalisants; ensuite, la formation pratique s'étend de plus en plus au-delà de la salle de psychomotricité, les stagiaires étant amenés non seulement à participer ou conduire des prises en charge en psychomotricité mais également à prendre part à la vie institutionnelle. Ce dernier point demande une adaptation importante de la part des institutions et des praticiens formateurs, mais concourt à donner une meilleure représentation de l'insertion institutionnelle, voire sociale, de la profession aux étudiants.

Dans le cadre des activités de développement de la filière, on peut relever qu'une requête a été déposée auprès du programme DORE du Fond national suisse de la recherche en vue du financement d'une recherche portant sur les effets de la thérapie; une autre est par ailleurs en préparation s'intéressant à l'activité des psychomotricien-ne-s et à sa perception par les bénéficiaires et les partenaires des réseaux dans lesquels s'inscrivent ces activités.

Effectifs

Bien sûr, former de futur-e-s professionnel-le-s reste la tâche centrale de la filière: en automne 2003, 36 étudiantes et 4 étudiants étaient en cours de formation; la majorité d'entre eux provenaient des cantons romands mais quelques uns, au bénéfice de l'accord AHES, venaient de cantons suisse alémaniques ou de France limitrophe.

Fondation La Science appelle les jeunes (SAJ)



Groupe de jeunes participant à une semaine d'étude à la station hydroélectrique de Montcherand (VD)

MANDAT

La Fondation « La Science appelle les jeunes » a pour but de développer chez les jeunes le plaisir de la science et de la recherche. Concrètement, la Fondation offre la possibilité à tous les jeunes de Suisse, âgés entre 14 et 21 ans, de prendre connaissance des activités scientifiques présentes sur le marché. Pour ce faire, elle met sur pied des semaines d'étude dans des instituts scientifiques et organise un concours sur le plan national. Celui-ci permet aux jeunes de mettre en valeur des travaux effectués au cours de leurs études ou entamés personnellement par pur intérêt pour la science et la recherche.

Activités Les semaines d'études développées durant l'année 2004 se chiffrent à 29, réparties dans toute la Suisse (23 en Suisse alémanique, 5 en Suisse romande, 1 au Tessin).

Le 38ème Concours National s'est déroulé à Genève, au Musée d'histoire naturelle, du 30.3 au 2.5. 04. Sur les 52 projets inscrits, 37 ont été sélectionnés. Les mentions attribuées ont été les suivantes: 6 travaux mention « excellent » ; 11 travaux mention « très bien » et 20 avec la mention « bien » ». Pour le 39ème Concours National à Lucerne, 42 projets ont été pré-sélectionnés (sur 70 inscrits).

Le Conseil de fondation a été particulièrement attentif au dossier des Olympiades de la science, ainsi qu'à la campagne de publicité (affiches format mondial) lancée en février 2004. Il a également pris acte de l'assujettissement de la Fondation au paiement de la TVA.

Résultats

- Publication de la brochure « 38ème Concours National » 2004 à Genève;
- Publication du feuillet sur le « 39ème Concours National » 2005 à Lucerne (qui aura lieu du 29 avril au 1er mai);
- Envoi d'information aux Hautes Ecoles supérieures et Institutions scolaires sur les activités 2004/2005 (6000 en Suisse alémanique, 4000 en Suisse romande 1000 au Tessin). Plus précisément, le programme et les feuilles d'inscription au concours national et aux semaines d'étude;
- Brochure du Concours national 2000 toute la Suisse;
- Recherche de nouveaux sponsors pour le soutien des activités en Suisse romande (40 entreprises contactées, 7 réponses positives, 4 demandes en cours).

La Fondation La Fondation, présidée par Maya Lalive d'Epina, compte 21 membres, les personnes suivantes sont devenues membres en 2004: Maja Sieber de Microsoft Suisse, Madeleine Steffen jusqu'au 30.10.04 puis Kirstin Steyer de Swisscom, Stefanie Schellhorn de CIBA, Bruno Waller de Serono, Yvonne Kohler d'IGE, Alexandre Mossu, ai, de Novartis. La Fondation a organisé 3 assemblées et 12 séances de travail durant l'année 2004.

Fondation éducation et développement (FED)



Richard Helbling, Secrétaire central de la Fondation Education et Développement

MANDAT

La Fondation Education et Développement (FED) est une organisation privée soutenue par la Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, des organisations d'enseignants et des organisations non gouvernementales de développement. Son mandat est de promouvoir et de renforcer dans les écoles suisses, l'éducation dans une perspective globale. Ses principaux thèmes sont les droits humains, la pédagogie interculturelle, l'éducation à la paix, les relations Nord-Sud et le développement durable. Dans ces domaines, elle fournit des prestations diverses aux enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires: information et conseil, prêt et vente de matériel, cours de formation initiale et continue.

Au cours des dernières années, la Fondation Education et Développement (SBE/FED/FES) s'est affirmée en tant que prestataire de services dans les domaines de l'éducation dans une perspective globale et de l'éducation vers un développement durable. Cela transparaît dans les résultats de l'année écoulée.

En 2004, la FED a donné 108 cours de formation initiale et continue, pour un total de plus de 1000 heures de cours et avec environ 2800 participants. 80% des ces prestations ont eu lieu dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants (perfectionnement dans les cantons, HEP, ISPPF); la FED a aussi bien offert des cours qu'elle a elle-même conçus, que participé à des modules proposés par les institutions de formation.

La demande de suivis de projets par la SBE/FED/FES a atteint l'année dernière un nouveau record (113). Il s'est agi du suivi des projets approuvés par le Fonds racisme, mais aussi du conseil aux ONG pour l'élaboration de documents pédagogiques, ainsi que, au Tessin, de l'accompagnement de projets d'écoles à moyen et à long terme.

Enfin, la SBE/FED/FES a diffusé en 2004 plus de 70'000 moyens d'enseignement, à travers ses services régionaux de vente et de prêt.

La SBE/FED/FES a intensifié en 2004 ses efforts dans le domaine de l'éducation vers un développement durable et s'est inscrit pour cela dans les processus de formation actuels. Ainsi, elle a soumis, sous la responsabilité du Service régional de Suisse romande, une prise de position détaillée dans le cadre de la mise en consultation de la première version du Plan d'Etudes Cadre Romand (PECARO). Dans ce document, la FED demande l'intégration de l'éducation vers un développement durable dans la Formation générale et présente une première spécification pour une EDD adaptée aux différentes classes d'âge.

L'an dernier, l'éducation vers un développement durable a reçu une impulsion claire grâce à la décennie 2005-2014 décrétée par l'ONU. Du point de vue de la SBE/FED/FES, la décennie offre un cadre profitable pour aider à l'assise de l'EDD. La SBE/FED/FES veut s'investir pour que l'éducation vers un développement durable fasse partie, selon sa vision, du quotidien scolaire en 2014.

PLANS D'ÉTUDES

Programme 2001-2004, point 1.1

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)



Yves Delamadeleine, collaborateur scientifique SG en charge du dossier

PECARO

Le 22 janvier 2004, le PECARO, dans sa version du 7 juillet 2003, a été mis en consultation auprès des cantons romands, de la fédération des associations de parents de Suisse romande, des syndicats ainsi que d'organes relevant de la CIIP. Celle-ci a préparé et assuré, avec l'aide d'un groupe ad hoc, le dépouillement de la consultation ce qui a permis à la Conférence de disposer en décembre 2004, d'un rapport complet sur la consultation.

La tendance générale, tant au niveau des principes que des aspects pédagogiques se révèle positive.

L'organisation du PECARO selon trois entrées (domaines disciplinaires, formation générale et capacités transversales) est très bien soutenue sans remise en question majeure. Il en est de même de l'adéquation du PECARO avec la Déclaration de la CIIP, de l'existence de pourcentages minimaux pour les domaines disciplinaires et la formation générale, ainsi que de la procédure de validation des plans cantonaux. Si le principe des balises est admis, des réserves importantes sont émises sur les niveaux de compétences proposés.

Le fait de positionner les parcours scolaires de base grâce notamment à la définition d'objectifs prioritaires d'apprentissage (OPA) et à la définition d'attentes minimales (balises pour l'élève et conditions cadre pour l'institution) est bien accueilli; cependant, de multiples demandes d'amélioration concernent le contenu des balises et leurs liens avec les OPA. La continuité et la cohérence avec la scolarité postobligatoire suscitent des remarques et des interrogations. Envisagés globalement, il est reconnu que les contenus couvrent un véritable projet de formation, et ce malgré nombre de réserves ponctuelles. Enfin, il est à noter que la majorité des organes consultés disent être prêts à utiliser un instrument comme PECARO.

En regard de ce dernier point, nous relevons la volonté des instances consultées de mettre en évidence les conditions nécessaires à la mise en œuvre du PECARO, soit:

- renforcer la communication, notamment en déclinant le PECARO en fonction des publics-cible
- allouer les ressources indispensables
- renforcer le rôle de la formation, dans une perspective romande
- associer les enseignants au processus
- marquer la volonté politique.

Suite des travaux

Le groupe qui a assuré le dépouillement a émis un certain nombre de propositions qui devraient permettre une opérationnalisation du PECARO. La Conférence se prononcera sur les mesures à envisager, déclinées en fonction du temps, durant le premier semestre 2005.

POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Programme 2001-2004, point 1.2

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP.

Michel Nicolet, collaborateur
scientifique SG en charge du dossier



Groupe de travail langues (GTL)

MANDAT

Le groupe de travail langues de la CIIP (GTL) a été institué le 30 octobre 2001 par la CIIP en vue d'élaborer les principes généraux d'une politique d'enseignement des langues en Suisse romande et d'en assurer la traduction pratique au sein des cantons. De manière à permettre un échange d'information et d'expérience entre les cantons, le GTL s'appuie sur le Réseau des responsables langues des cantons (RERLANG).

Le GTL a consacré la première partie de l'année à préparer le 2^e Forum langues qui s'est déroulé le 17 mai 2004 à la HEP-Fribourg. Il s'agissait, par cette manifestation, de contribuer à la mise en œuvre des principes énoncés dans la « Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande » (du 30 janvier 2003). 6 thématiques ont été abordées à cette occasion : didactique intégrée et formation des enseignants – stratégies de coopération entre enseignants de langues au niveau secondaire I – l'enseignant généraliste et l'enseignement des langues à l'école primaire – les liens à établir entre enseignement/apprentissage de l'allemand et de l'anglais – le français dans un contexte plurilingue – des outils pour l'immersion. Diverses pistes d'opérationnalisation ont été identifiées à cette occasion et parmi elles, notamment, la mise en place, sous l'égide de la CDHEP, d'un réseau de formateurs en langues des diverses HEP en vue de contribuer au développement d'une didactique intégrée.

Le GTL a consacré la deuxième partie de l'année à prendre position sur le projet de plan cadre romand (PECARO) et à arrêter les grandes lignes de la structure devant lui succéder à la fin de l'année, son mandat prenant fin au 31 décembre 2004. La composition et les tâches attribuées à cette nouvelle structure, nommée Groupe de référence enseignement des langues (GREL), ont été pensées sur le modèle du GREF (groupe de référence enseignement du français) (cf. ci-dessous). Les membres du GTL ont été invités à intégrer le GREL ce qu'ils ont fait dans leur ensemble, à une exception près. Le RERLANG a été maintenu tel quel avec intégration d'un ou de deux représentants du SER (syndicat des enseignants romands), sur le modèle du REREF.

Le GTL s'est réuni à 5 reprises durant l'année. Aucun changement n'a été enregistré au niveau de sa composition. Le RERLANG, quant à lui, s'est réuni 3 fois au cours de l'année écoulée.

Groupe de référence pour le français (GREF) et Réseau des responsables de l'enseignement du français (REREF)

MANDAT

Pour faire suite au premier Groupe de référence enseignement du français (GREF), mis sur pied en mars 2002 par le Secrétariat général de la CIIP et qui a déposé son rapport final en février 2004, la CIIP a pris la décision de créer une commission spécialisée dans l'enseignement du français afin, pour l'essentiel, de mener une réflexion « sur les besoins en matière d'enseignement du français dans le cadre des principes relatifs à l'enseignement du français adoptés par la CIIP en avril 2003 et de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 sur la politique de l'enseignement des langues ». Ce nouveau Groupe de référence enseignement du français (GREF) a été institué par une décision du Bureau de la CIIP du 30 avril 2004. Il s'est également vu doter d'un Réseau des responsables de l'enseignement du français (REREF), sur le modèle du RERLANG dans le domaine des langues étrangères.

Le GREF s'est réuni à trois reprises sous la présidence de Christian Merkelbach. Son travail a consisté, dans un premier temps, à prendre position sur le projet de plan cadre romand (PECARO) et à définir les priorités de son travail. Dans un deuxième temps, il a élaboré un mandat à l'adresse de l'IRD en vue de définir une approche coordonnée de la question de la terminologie grammaticale. Il s'est ensuite penché sur la question des moyens d'enseignement en cherchant notamment à définir une série de critères à considérer en cas de choix ou de la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement.

Le REREF s'est réuni 3 fois au cours de l'année écoulée. Son travail a consisté, pour l'essentiel, à dresser un inventaire des moyens d'enseignement de français utilisés dans les cantons et à identifier les besoins prioritaires dans ce domaine.

Groupe de travail romand PEL

MANDAT

Le groupe de travail romand PEL a été chargé en avril 2003 de s'occuper de la coordination et du suivi de l'introduction du PEL III (Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes) dans les cantons romands, conformément aux principes arrêtés par la CIIP en septembre 2002.

Activités Les activités du groupe sont de quatre ordres :

Information aux élèves et aux étudiants

Le groupe a considéré qu'elle était rattachée à l'utilisation du PEL en classe. Il a donc jugé préférable de travailler sur la création des conditions nécessaires à la mise en œuvre du PEL III dans les établissements.

Introduction du PEL

Sur la base d'un état des lieux cantonal de l'utilisation du PEL III, le groupe est arrivé à la conclusion que l'introduction du PEL III rencontrait de grandes difficultés et qu'il était nécessaire de mettre en place, à l'intérieur de chacun des cantons, des formes de relais et une structure à même de permettre la formation des enseignant-e-s (cf. ci-après).

Moyens et reconnaissance

Par ailleurs, le groupe a fortement insisté sur le besoin de moyens, notamment financiers, pour créer les conditions d'une réelle politique de mise en œuvre du PEL, ainsi que sur la nécessité d'une reconnaissance effective par les autorités des enseignants impliqués dans ces projets, fût-elle uniquement symbolique.

Au niveau de l'information des milieux de l'orientation et de la formation professionnelle, le groupe de travail n'a pas jugé opportun d'entreprendre des démarches plus poussées, étant donné que les quelques tentatives esquissées dans ce domaine par d'autres instances n'ont rencontré que peu de succès. Ce terrain garde néanmoins une importance capitale s'il l'on veut garantir une reconnaissance et une utilisation du PEL III également hors du monde scolaire.

Formation des enseignants

Le groupe s'est attelé à la définition d'un concept pour les formateurs et les enseignants du secondaire II intéressés. Il a pour cela collaboré avec Mmes Mayor et Péquignot qui donnent un cours de formation au PEL III dans le cadre de l'ISFPF depuis trois ans. La CDHEP (Conférence des directeurs de HEP de la Suisse romande) a approuvé ce concept et accepté de le mettre en œuvre dès l'année scolaire 2005/2006.

Le groupe de travail s'est également penché sur une proposition de plan d'action du chargé de dossier au SG, découlant de la décision de l'assemblée plénière de la CDIP de mars 2004, de généraliser les PEL d'ici à 2010.

Le groupe de travail

Le groupe de travail a enregistré les démissions à la fin de l'année de l'année scolaire 2003/2004 de Monsieur Yves Andereggen, personne-relais cantonale valaisanne, ainsi que de Monsieur Hanspeter Birbaum, délégué fribourgeois.

Sous la présidence de M. Felix Stürner, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises (les 13 février, 28 mai et 1er septembre 2004). Dès février 2005, M. Nicolet reprendra la présidence.

Délégation à la langue française (DLF)



Marie-José Béguelin, présidente de la DLF

MANDAT

Créée à l'origine pour suivre les activités des groupes de travail institués en France par le Conseil supérieur de la langue française, notamment à propos des propositions de rectifications de l'orthographe, la Délégation a été amenée à adapter ses activités à l'évolution des organismes équivalents des autres pays francophones (France, Communauté française de Belgique, Québec). C'est pourquoi un nouveau mandat est en cours d'élaboration. Il s'agira, dans ce cadre, de donner un statut clair à la DLF qui constitue l'une des commissions permanentes de la CIIP.

Activités

La présidente a pris part à deux réunions du Conseil international de la langue française, ainsi qu'à la réunion annuelle des Organismes linguistiques des pays francophones du nord (Paris, 30.11.4).

Les autres activités marquantes ont été :

- l'organisation de la Semaine de la langue française 2004,
- la participation à la Communauté de travail « Parlez-vous suisse ? »,
- le suivi des débats à propos de la Loi sur les langues (réunion organisée par l'ASSH, Berne, 7.9.4),
- le suivi des discussions relatives au projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle (réunion organisée par la Commission suisse pour l'UNESCO, Berne, 31.8.4),
- l'élaboration de mandats de recherche visant à mesurer l'implantation des propositions de rectifications orthographiques dans les milieux de l'enseignement et dans les médias suisses.

La DLF a également poursuivi les discussions entamées depuis un certain temps en vue d'une adaptation de son statut et de sa structure.

La 9e Semaine de la langue française (15-20 mars 2004)

Coordonnée par Christophe Imperiali, chargé de mission, la 9e édition de la Semaine témoignait d'une volonté d'atteindre un public nouveau. Aussi, une partie des manifestations, jusqu'ici situées à Neuchâtel, ont-elles été déplacées à Genève.

Le thème principal de la Semaine portait sur les jeux de langage. Outre les activités devenues traditionnelles (Dictée des aînés, Ludictée), de nouvelles animations de qualité ont été proposées : spectacle de poésie sonore, jeux de table pour jeunes et moins jeunes, matchs d'improvisation théâtrale, etc.

Un autre moyen, original, de fêter la Semaine de la langue a été introduit en 2004 : 30.000 sets de table (ou napperons) présentant le programme des manifestations, assorti d'un jeu-concours, ont été diffusés dans plusieurs restaurants de Suisse romande. Toutes ces initiatives ont connu un vif succès (le Rapport d'activités peut être obtenu auprès du secrétariat de la DLF).

La Communauté de travail « Parlez-vous suisse » ?

Né sur l'initiative de Forum Helveticum et de la Fondation Langues et Cultures, ce groupe a été créé pour soutenir l'idée d'une politique linguistique fédérale, jugée d'autant plus nécessaire après la mise en veilleuse du projet de Loi sur les langues. La Communauté de travail, où siège un représentant de la DLF, a ainsi rédigé une « plate-forme » commune de 12 thèses en faveur d'une politique linguistique interne à la Suisse.

En automne 2004 est paru un numéro spécial de la revue *Babylonia* où figurent différentes prises de position de personnalités à propos des langues en Suisse, ainsi qu'une présentation des organismes qui ont contribué à l'élaboration des 12 thèses.

Des contacts nouveaux et fructueux

La DLF, mieux connue jusqu'ici hors de Suisse qu'en Suisse même, a vu en 2004 ses contacts « internes » se diversifier et s'intensifier de manière réjouissante. Des contacts répétés ont eu lieu avec le Département fédéral des affaires étrangères, la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Service culturel de l'Ambassade de France, l'Office fédéral de la Culture, l'Association des journalistes de langue française, etc.

Des représentants de ces organismes se sont rencontrés à six reprises au cours de l'année, dans le but de préparer de manière coordonnée la 10e Semaine de la langue française et de la francophonie (17-24 mars 2005), et aussi, de manière plus générale, en vue de rapprocher les organismes qui s'occupent de la langue française en Suisse. C'est ainsi que, grâce à la collaboration de l'Association suisse des professeurs de français, la prochaine édition de la Semaine sera largement relayée dans les écoles et lycées de Suisse alémanique.

Dossier orthographe

La brochure qui présente les propositions de rectifications orthographiques, réalisée par la DLF et éditée par la CIIP, est toujours très demandée. La CIIP a estimé qu'il était temps de tirer un premier bilan des propositions de réforme. Chargée d'établir ce bilan, la DLF pilotera en 2005-2006 plusieurs études sur la diffusion et la réception des rectifications dans les médias et à l'école. Une de ces études portera sur les variations dans l'accord du participe passé. Une éventuelle simplification des règles d'accord du participe passé est en effet à l'étude, sur l'initiative du Conseil supérieur de la langue de la Communauté française de Belgique ; cette proposition sera attentivement examinée dans le cadre d'un organisme international, « l'Observatoire francophone du français », présidé par G. Legros.

Perspectives

En contact étroit avec la CIIP et en particulier son Secrétariat général, la DLF a élaboré une proposition de nouveaux statuts et nouveau mandat pour elle-même. Ceux-ci devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2005, et lui permettre de consolider ses activités : contacts réguliers avec ses partenaires, en Suisse comme à l'extérieur ; organisation de la 10e Semaine de la langue française et de la francophonie ; participation à la Réunion annuelle des Organismes linguistiques des pays francophones du nord, ainsi qu'au Séminaire co-organisé sur « Les langues et la diversité linguistique » (Bruxelles, novembre 2005), etc.

La DLF rédigera aussi un premier bilan sur le sort des propositions de rectifications orthographiques de 1990 ; enfin, elle éditera les Actes du Séminaire sur « L'intégration linguistique des migrants en terre francophone », projet qui, pour diverses raisons, a pris du retard.

La Délégation

Placée sous la présidence de Marie-José Béguelin, la DLF est composée de Jean-François de Pietro (secrétariat scientifique), François Grin (dossier « politique des langues et plurilinguisme »), Marinette Matthey (dossier « orthographe ») et Eric Wehrli (dossier « nouvelles technologies de la communication et de l'information »). Madame Christine Olivier assure le secrétariat administratif.

La DLF s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2004 : les 22 avril, 18 juin, 30 septembre et 23 novembre.

Publications

Parlez-vous suisse ? numéro spécial de la revue *Babylonia* (contribution de la DLF), 2004.

Imperiali, C. 9e Semaine de la langue française (15 – 20 mars 2004). Rapport d'activités. Neuchâtel, CIIP et Délégation à la langue française.

Les langues en Suisse. Politique et recherche. Dossier de presse. Neuchâtel, Délégation à la langue française.

Liste des publications des membres de la Délégation, y compris les publications 2004 (cf. site : <http://www.ciip.ch/ciip/DLF/publications.htm>).

ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Programme 2001-2004, point 1.3

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société



Jean-Claude Gosteli, collaborateur scientifique SG en charge du dossier

Education et promotion de la santé (edupro)

35

MANDAT

Mise en place par la CIIP le 12 décembre 2002, la commission temporaire «Éducation et promotion de la santé» (EduPro) répond à un double objectif: le premier est de favoriser la mise en œuvre dans les cantons des «Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention» adoptés par la CIIP en janvier 2003; le second objectif est d'assurer l'échange d'expériences et d'informations entre cantons dans le but de dégager des domaines ou des questions appelant une approche coordonnée au sein de la Suisse romande.

Activités La commission EduPro a pris connaissance des multiples démarches effectuées dans chaque canton dans le domaine de la promotion de la santé: campagnes en faveur de l'éducation, nouveaux règlements de santé scolaire, lutte contre la cybercriminalité, développement des écoles médiatrices, centre de compétences pour les moyens didactiques de promotion de la santé, etc. Au niveau intercantonal, elle a étudié plusieurs démarches en se prononçant parfois à leur sujet. Quelques exemples: le lien entre Pecaro et la promotion de la santé, la lutte contre la violence et les incivilités à l'école, la création d'une plaquette en faveur d'une amélioration du climat scolaire, la promotion des réflexes de premiers secours, etc.

EduPro a mené ses travaux selon trois axes définis: l'étude du socle de ressources à mettre en œuvre pour qu'un établissement soit une école favorable à la promotion de la santé, l'analyse des moyens didactiques accompagnant utilement une démarche de promotion de la santé ainsi que les nécessaires démarches de formation ou de sensibilisation des acteurs de l'école à la promotion de la santé.

De plus, le 17 novembre 2004, conformément à son mandat, EduPro a proposé un Forum au sujet des rôles des enseignants et des élèves dans les démarches de promotion de la santé. Première réflexion publique depuis la mise en place de la commission, cette journée a d'abord permis aux responsables scolaires de prendre conscience de l'existence d'EduPro, puis par un important partage d'expériences, de confirmer l'évidente nécessité d'un développement de la promotion de la santé au sein du monde de la formation.

La commission La commission, dans sa composition globale, s'est réunie à 6 reprises les 16 janvier, 2 avril, 22 juin, 27 août, 1er octobre et 10 décembre.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Programme 2001-2004, point 1.4

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence



Jean-Claude Gosteli, collaborateur scientifique SG-CIIP en charge du dossier

Conférence des directeurs de HEP de Suisse romande et du Tessin (CDHEP)

MANDAT

La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées traite de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

Thèmes traités

Comme annoncé en 2003, la conférence a collaboré à la mise en place du DESS (diplôme universitaire d'enseignement supérieur destiné aux formateurs exerçant dans les HEP), qui a démarré en janvier 2005.

En parallèle, elle a conduit une profonde réflexion sur son mode de fonctionnement et son mandat. Elle a réparti ses tâches en fonction de priorités mais aussi de niveaux de compétence: institutions, conférence de recteurs, conférence romande au sens CIIP, conférence suisse des HEP (CSHEP). Cette répartition devrait permettre à la CDHEP de se consacrer à ses propres missions et à des dossiers dans lesquels une approche coordonnée romande constitue un apport significatif.

Elle va ainsi pouvoir se consacrer aux dossiers prioritaires suivants:

- Coordination des critères d'admission (CORVATI),
- Facilitation de la mobilité des étudiantes et étudiants,
- Introduction coordonnée de Bologne,
- Relation avec des partenaires romands: syndicat des enseignants romands (SER), fédération de l'éducation à l'environnement (FEE).

La conférence

En 2004, la commission s'est réunie à 5 reprises: les 5 février, 24 mars, 6 mai, 27-28 septembre et 25 novembre.

Présidence: Rémy Villemin (GE)

Collaborateur scientifique CIIP (dès le 1er août 2004): Jean-Claude Gosteli

RECHERCHE EN EDUCATION

Programme 2001-2004, point 1.5

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.



Matthias Behrens, directeur de l'IRDP

Institut de recherche et de documentation pédagogique

MANDAT

L'IRDP, institution de la Conférence, est chargé principalement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des expertises et par ses travaux scientifiques, conduit des travaux de recherche ou y participe.

La Conférence attend de l'IRDP un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la volonté d'établir un véritable pôle de recherche capable de se positionner au niveau national et international et de relever les défis de l'école de demain. Elle souhaite également une clarification des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP ainsi qu'un rapprochement et une collaboration entre équipes de recherche en formation professionnelle.

Mais le rôle de Leadinghouse ne peut être assuré que si l'IRDP, au travers de la qualité de ses travaux, jouit d'une reconnaissance scientifique nationale et internationale. Pour cette raison, il poursuit son engagement scientifique particulièrement dans les domaines prioritaires définis dans le programme de la CIIP: suivi scientifique des innovations et des réformes scolaires, études prospectives dans le domaine des didactiques et des supports d'enseignement, et contribution à l'évaluation des systèmes de formation, des établissements et organisations, des apprentissages et des enseignements.

Dessiner les contours de la recherche éducative de demain, c'est en ces termes que l'on peut décrire les préoccupations de la direction et des collaborateurs de l'IRDP pendant l'année écoulée. En effet, les menaces liées au financement de la recherche ont pu être repoussées mais pas écartées, puisqu'il n'a pas été possible d'infléchir la décision fédérale de réduire sa subvention à notre institution, puis de la supprimer dès 2006. Ainsi, l'année a été marquée par une interrogation de fond sur le rôle et l'utilité de la recherche en éducation en général, et des travaux de l'IRDP en particulier. A quoi sert la recherche produite ? Pour qui et pour quoi faut-il faire de la recherche en éducation ? Quels développements favoriser pour assurer la pérennité de la recherche en éducation en Suisse romande ? Quelles concentrations et regroupements opérer afin d'assurer des recherches d'importance stratégique pour l'école de la Suisse romande de demain ? Par quels financements et avec quelles compétences peut-on les réaliser ? Avec la participation d'un consultant externe, la direction de l'IRDP, appuyée par un groupe restreint de collaborateurs, a tenté d'analyser les forces et les faiblesses de l'IRDP, en les mettant en perspective avec le paysage de la recherche en Suisse romande. Ces travaux ont abouti à un rapport interne intitulé Horizon 2006, qui a été soumis à l'Assemblée plénière de la CIIP le 20 décembre 2004. Sur la base de ce rapport, décision a été prise de recourir à la réserve de l'IRDP en 2006 pour

compenser la perte de la subvention fédérale, et assurer la pérennité de l'institution en attendant le nouveau plan quadriennal de la CIIP ainsi qu'une étude complémentaire des fonctions, compétences et ancrages institutionnels de la recherche en Suisse romande. Les résultats de cette analyse alimenteront une journée de réflexion avec la CSG, conférence des secrétaires généraux de la Suisse romande et du Tessin, qui permettra de fixer les orientations futures de l'IRDP.

Une deuxième tâche importante est le renforcement des liens entre la recherche et les autorités politiques et administratives, tout en maintenant une distinction nette entre les deux univers: le politique dans son rôle décisionnel, indique la direction et le cadre de l'action éducative en général et de la coordination romande en particulier; la recherche, de son côté, analyse le fonctionnement du système, évalue les résultats, met en évidence les effets, interroge et aide à développer. C'est ainsi que commencent à se dessiner les contours d'une recherche proche des administrations scolaires pour l'école de la Suisse romande de demain, car, avec les deux projets PECARO et HarmoS, nous assistons à la mise en place d'une architecture nouvelle de l'école et de la gouvernance scolaire qui, si elle est réalisée, conditionnera pour les dix à vingt prochaines années le fonctionnement de nos écoles et parcours de formation. Dans cette école de demain, la recherche aura nécessairement un rôle important à jouer, à condition que les moyens consentis pour la réaliser se trouvent à la hauteur des ambitions politiques. Les projets de l'école de Suisse romande sont ambitieux. Ils visent une évaluation systématique de l'efficacité et de l'efficacité de nos systèmes de formation et du travail qui se fait dans les établissements. Ils ne sont possibles que si la recherche romande poursuit son intégration sous la forme d'un pôle romand de recherche dont la forme reste à préciser.

Sur ce chantier d'intégration, l'IRDP s'est donc fortement engagé, d'abord en éditant plusieurs rapports pour clarifier objectifs, enjeux et risques des projets en cours, ensuite par la mise en place des participations romandes au consortium HarmoS; c'est ainsi que l'IRDP assure le relais entre la Suisse romande et le reste de la Suisse. Ces premières expériences confirment d'ores et déjà que le passage à de nouvelles formes de gouvernance ne sera pas tâche facile. En effet, s'il est vrai que les projets séduisent du point de vue politique, leur réalisation est loin d'être assurée. D'abord parce qu'au niveau politique lui-même les modèles de régulation doivent composer avec les réalités locales héritées de la tradition des systèmes cantonaux. Ensuite, parce qu'au niveau technique, la mise en place des dispositifs est complexe et leur envergure systématiquement sous-évaluée, car ils s'édifient pragmatiquement pas à pas. On peut regretter l'absence d'un débat global sur la façon de concevoir l'école de demain, car un intérêt porté quasi exclusivement à l'efficacité et à l'efficacité des systèmes ne produit pas que des effets positifs. S'il est indispensable de disposer de données fiables pour connaître l'état du système, il faut également poursuivre des travaux de recherche et de développement sur les dispositifs pédagogiques et didactiques, et sur les processus d'enseignement et d'apprentissage.

D'autres pays, plus avancés en la matière, ont parcouru ce chemin et sont en train de revenir en arrière. Nous pouvons profiter de leur expérience si les administrations politiques et les milieux de la recherche parviennent à faire bénéficier les projets de gouvernance des connaissances scientifiques existantes. Un effort de communication reste à faire de la part de la recherche.

Le décor est planté, l'ajustement des dossiers de recherche de l'IRDP se poursuit dans la continuité. Continuité dans le secteur des langues, réajustement dans le secteur du bilinguisme, et abandon, avec regret certes, de dossiers moins centraux comme l'éducation musicale. En même temps l'IRDP se repositionne par des initiatives nouvelles: les travaux sur HarmoS, mais aussi la proposition de mise sur pied d'un réseau FREREF dans le domaine de la transition entre école obligatoire et formation professionnelle.

Le rapport annuel de l'IRDP fait l'objet d'une publication séparée.

Conseil de la recherche en éducation (CRE)



Thierry Béguin, Conseiller d'Etat,
président de la CIIP, président du CRE

MANDAT

Le mandat du Conseil de la recherche en éducation relève des statuts de la Conférence (art. 20 à 23).

Art 20, al. 1 : Pour la conseiller et soutenir ses activités visant à la coordination et à la coopération intercantionales, et au développement de la recherche en éducation, la Conférence institue un Conseil de la recherche en éducation.

al. 2 : le Conseil situe son activité dans le contexte général de la politique et du développement de la recherche en éducation en Suisse.

Thèmes traités

En 2004, le Conseil s'est réuni à deux reprises, les 17 mai et 9 novembre, sous la présidence du conseiller d'Etat neuchâtelois Thierry Béguin :

le 17 mai il s'est penché sur les contours de l'école romande de demain au travers de l'articulation entre les trois chantiers PECARO, HarmoS et Gretel. Il est apparu un besoin d'appui de la recherche à différents niveaux de ces projet. Le projet HarmoS, en particulier, a fait l'objet d'une importante discussion. Le CRE a participé à la consultation concernant le Plan cadre romand (PECARO) et remis des commentaires et propositions aux responsables du projet. Le CRE a été informé par le directeur de l'IRDP des prévisions financières de l'Institut.

le 9 novembre il a abordé la recherche dans les HEP : la politique de la recherche en Suisse romande, sa coordination, ses conditions d'efficacité, l'articulation entre recherche HEP et centres cantonaux. Des questions telles que « Comment intensifier les échanges entre politique et recherche ? » et « Comment anticiper les problématiques à venir ? » ont été discutées. En conclusion du débat, il a été décidé la mise sur pied d'une journée d'études réunissant les secrétaires généraux des DIP de la Suisse romande et du Tessin. Par ailleurs, l'IRDP et ses partenaires élaborent un rapport qui traite de ces enjeux dans un cadre plus large que celui de l'IRDP seul.

Le bureau

Afin de préparer les séances plénières, les contacts entre membres du Bureau du Conseil de la recherche en éducation se sont établis par courrier électronique, et il n'y a pas eu de réunions.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Programme 2001-2004, point 1.6

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire.



Christian Georges, collaborateur scientifique SG en charge du dossier

Unité « Média et TIC » de la CIIP

L'éducation aux médias (TICE) figure parmi les six priorités de la CIIP dans son programme de travail 2001-2004. L'unité « Médias et TIC » du Secrétariat général de la CIIP est animée par son chargé de mission Christian Georges, journaliste entré en fonctions à plein temps en décembre 2002.

Site d'éducation aux médias www.e-media.ch

Destiné à fournir aux enseignants des idées pratiques, des ressources et du matériel d'accompagnement, ce site internet a été lancé le 1er février 2004. Il offre chaque semaine une sélection d'émissions de TV pointées pour leur intérêt culturel ou pédagogique, assorties de pistes d'exploitation. Il propose régulièrement des dossiers (« Fahrenheit 9/11 » ; visiter l'exposition « L'Histoire c'est moi » ; « Journalisme et cinéma », « Critiques en herbe... »), des fiches de présentation des films proposés aux festivals de Fribourg et de Nyon en séances scolaires, des réflexions sur les enjeux médiatiques. Un appel à la collaboration rédactionnelle des enseignants a été lancé. Le site a comptabilisé 10.000 visites en dix mois.

Emissions télévisées

En marge de la 1ère Semaine des médias à l'école, sous l'impulsion du responsable de l'unité médias de la CIIP, la TSR a produit cinq émissions sous le label « Au cœur des médias » (5 x 15 minutes). Dans chaque volet, un adolescent a pu découvrir les coulisses d'une entreprise de presse : le « Journal du Jura » (presse écrite), le 19:30 de la TSR (télévision), le Journal de midi de la RSR (radio), « l'illustré » (photo de presse), le site TSR.CH (nouveaux médias). Assorties de fiches pratiques, ces émissions ont été compilées sur un DVD. Tiré à 350 exemplaires, il a été offert par la CIIP aux enseignants, aux centres de documentation pédagogique, aux HEP et aux médiathèques.

En partenariat avec la chaîne de TV régionale Canal Alpha, trois émissions pilotes d'éducation aux médias ont été produites. Elles ont permis à huit classes de l'Arc jurassien de mener un travail audiovisuel pratique et de découvrir in situ les métiers de la télévision.

Edunet

Par un accord signé au printemps 2004, la CIIP a consenti à créer un groupe de travail temporaire Edunet pour une durée de trois ans. Elle prend en charge le travail des coordinateurs du réseau, à raison de huit heures hebdomadaires. Ce groupe a pour mission de promouvoir les activités télématiques et l'usage pédagogique des ICT dans les écoles de Suisse romande.

Conseil média-formation (CMF)



Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat (FR), présidente du CMF

MANDAT

Le Conseil « Média-formation » (CMF) est chargé de veiller à l'application de la convention cadre de collaboration, signée le 4 octobre 2000 par la CIIP, la RSR et la TSR.

Thèmes traités

Le 18 mars 2004, le Conseil « Média-formation » a tenu sa première séance depuis sa création. L'objectif était de tirer un bilan depuis la signature de la convention, de dégager des perspectives de collaborations nouvelles et de mettre en évidence les attentes des différentes parties.

La présidente du CMF a souligné l'importance politique d'accorder davantage de place aux médias dans l'éducation. Elle a exprimé à titre personnel le regret que les enfants et les adolescents soient un peu « laissés pour compte » dans l'offre des programmes de la SSR. Les émissions ne chercheraient pas suffisamment à intéresser les moins de 18 ans aux débats de société. Les professionnels de la RSR et de la TSR ont à la fois nuancé ce constat et exprimé la difficulté à « accrocher » et à « fédérer » ce public sur des enjeux de société. Ils ont réclamé que se mette en place une vraie politique d'éducation aux médias en Suisse romande, axée sur un concept clair et offrant des occasions de formation continue aux enseignants.

Le Conseil « Média-formation » attend de la COMETE qu'elle aide à formuler des demandes spécifiques vis-à-vis des professionnels de la RSR et de la TSR.

Résultats

La convention cadre de collaboration a permis la mise en valeur régulière des émissions Territoires 21 sur le site d'éducation aux médias de la CIIP www.e-media.ch. La TSR a produit en 2004 cinq émissions avec des adolescents dans les coulisses des médias (Au cœur des médias), dont l'une dans les studios de la RSR. La RSR a invité la CIIP et la COMETE à travailler de concert à l'évolution du concept de l'émission Les P'tits Zèbres. Des professionnels de la SSR se sont investis dans la 1^e Semaine des médias à l'école.

Le conseil

Le Conseil Média-formation est présidé par la vice-présidente de la CIIP, Madame Isabelle Chassot. Il compte six membres, dont les directeurs de la RSR et de la TSR, la présidente du SER, une représentante de la RTSR et le secrétaire général de la CIIP. Plusieurs cadres de la RSR et de la TSR ont également pris part à la séance du 18 mars.

Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)



Bernard Jousson, président de la COMETE

MANDAT

La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) est chargée de concevoir, analyser, promouvoir et/ou évaluer les actions régulières et les opérations spéciales d'éducation aux médias et aux TIC sur un plan intercantonal. Il est attendu qu'elle remplisse des missions de conseil et de veille stratégique. Ses propositions doivent favoriser une politique de collaboration intercantonale en matière d'éducation aux médias et de TIC.

Thèmes traités

La commission s'est inquiétée de la place accordée à l'éducation aux médias et aux TIC dans le futur Plan d'études cadre romand (PECARO), ainsi que dans le Plan quadriennal CIIP 2005-2008. Le maintien d'une priorité affirmée, l'inscription d'une telle éducation dans la grille-horaire et la mise à disposition de moyens d'enseignements adéquats lui semblent incontournables.

La COMETE s'est montrée très soucieuse de donner un prolongement aux recommandations de la CDIP relatives à la formation initiale et continue des enseignant(e)s en matière de médias, d'images et de TIC. Elle a proposé l'organisation en 2005 d'un symposium qui permettrait de définir les voies et moyens d'appliquer concrètement ces recommandations dans les cantons latins.

Le 2 février, la COMETE a présenté à la presse les objectifs et la finalité de la 1^e Semaine des médias à l'école en Suisse romande (22-26 mars 2004). En juin, elle a défini le thème de la 2^e édition, de manière à prolonger la réflexion entamée sur la hiérarchie de l'information et à impliquer tous les degrés scolaires. Après L'info en tête, les enseignants seront invités à mener des activités sur le thème: Les médias attirent mon attention. Sur qui ? Sur quoi ? Comment ?

La commission a pris acte de la mise en place de réseaux de répondants « médias » et « TIC » cantonaux par le secrétariat général CIIP. Elle demande que les tâches et les statuts de ces réseaux soient précisés et leur lien organique avec la COMETE assuré.

Les commissaires ont visionné trois émissions pilotes d'éducation aux médias, co-produites par la CIIP et la chaîne de TV régionale Canal Alpha. Ils ont aussi évoqué avec l'animateur Jean-Marc Richard l'évolution du concept de l'émission de la RSR Les P'tits Zèbres. Ils ont exprimé le vœu que les médias de service public présentent des réalisations scolaires concrètes relatives aux médias, aux images et aux TIC. A leurs yeux, il faut susciter des envies créatrices en mettant à la disposition des enseignants des « modes d'emploi », des « making of », en favorisant l'échange d'expériences.

La COMETE a aussi abordé la question des droits d'auteurs et du droit de l'internet. Elle a reçu les animateurs pédagogiques du réseau Edunet pour une présentation de l'offre aux enseignants.

Résultats La COMETE a présenté la 1^{ère} Semaine des médias à l'école et lancé les bases d'une deuxième édition. Elle a remis dans les délais deux rapports détaillés dans le cadre de la consultation sur le PECARO. Elle a émis en fin d'année une note de synthèse proposant le tenue d'un symposium romand consacré à la formation initiale et continue des enseignants, en matière de MITIC (médias, image et technologies de l'information et de la communication).

La COMETE a aussi entrepris de remanier ses statuts, via un groupe de travail ad hoc, pour devenir une force de proposition plus affirmée dès 2005.

La commission Présidée par Bernard Jousson, doyen de l'IFMES à Genève, la COMETE a tenu six séances en 2004. Elle est arrivée au terme de son premier mandat de quatre ans. Le secrétariat de la commission a été assumé par Christian Georges, collaborateur scientifique au secrétariat général de la CIIP.



Le logo de la semaine des médias à l'école

RESSOURCES DIDACTIQUES ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Programme 2001-2004, point 2.1

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs, et aux conditions économiques les plus favorables



Raxmond Clavel, collaborateur scientifique SG en charge du dossier

Mathématiques

A la rentrée scolaire, les élèves et maîtres de 8^e ont poursuivi leurs travaux avec la nouvelle collection d'ouvrages de mathématiques 7-8-9, corrigée des errata constatés en 7^e année.

Pour rappel, cette collection complète les ouvrages des degrés 1 à 6 parus ces dernières années et régulièrement réimprimés. Respectant les mêmes concepts d'apprentissage, elle assure une véritable cohérence verticale dans l'enseignement des mathématiques pour les degrés 1 à 9 de la scolarité obligatoire de toute la Suisse romande.

Durant l'année, et donnant suite à la controverse déclenchée par les illustrations de la collection, un groupe ad hoc s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année afin d'épurer les ouvrages des caricatures contestées. Les travaux de ce groupe de travail déboucheront sur une version 2005 commune et unique pour toutes les classes de Suisse romande, conformément à la décision prise par la CIIP en avril 2004.

Parallèlement, le groupe de suivi Mathématiques 7-8-9, mandaté par le Secrétariat général, sur demande de la conférence des chef(fe)s de service de d'enseignement (CSE), s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les demandes et difficultés constatées sur le terrain. Ses travaux ont débouché sur un rapport final, en fin d'année, qui sera transmis au groupe de réalisation, puis à la CSE. Les objectifs de ce rapport sont de fournir les éléments nécessaires à l'amélioration et au développement de la collection, en étroite collaboration avec les enseignants et enseignantes de Suisse romande représentés par le groupe de suivi.

A l'unanimité des membres du groupe de suivi Maths 7-8-9, ces demandes d'amélioration et de développement de la collection apportent :

- une plus-value pédagogique et didactique pour les moyens d'enseignement Maths 7-8-9;
- une aide aux praticiens en vue de l'utilisation de ces moyens et en vue du respect de la méthodologie proposée;
- des outils adéquats à disposition des formateurs;
- des outils complets à disposition des élèves, en vue de leur préparation à l'entrée dans le monde professionnel ou académique.

L'intérêt et la qualité des moyens d'enseignement Maths 7-8-9 ont été soulignés en Suisse romande, ainsi qu'à l'étranger. Les moyens de mathématiques 7-8-9 sont repris et adaptés au Québec. L'Université de Louvain-la-Neuve (B) a décidé de former tous ses enseignants et enseignantes au moyen de cette collection. Hitachi Software a conclu un partenariat avec les co-éditeurs afin de diffuser Indigo dans ses tableaux électroniques.

Education et ouverture aux langues à l'école (EOLE)

La collection de moyens d'enseignement EOLE (Education et ouverture aux langues à l'école) est sortie de presse en janvier 2003. Elle comprend, rappelons-le, deux volumes, l'un pour les degrés enfantins et les deux premières années primaires, et l'autre pour les degrés 3 à 6 de l'enseignement obligatoire. Chaque volume contient un manuel pour le maître, des fiches d'activités pour les élèves, un CD contenant des enregistrements audio ainsi qu'un lexique plurilingue/glossaire des langues.

Tous les cantons romands ont fait l'acquisition de ces moyens d'enseignement ; leur degré de diffusion étant variable d'un canton à l'autre. Plusieurs cantons ont mis en place des séances d'information ou de sensibilisation à l'intention de l'ensemble des enseignants et des HEP ont introduit des modules de formation dans le cadre de la formation initiale.

L'intérêt manifesté pour EOLE hors du cadre de la Suisse romande est toujours aussi grand. Les contacts avec le Ministère de la Communauté française de Belgique se sont poursuivis.

Face au succès rencontré par la brochure lexique plurilingue / glossaire des langues, une deuxième réédition a été réalisée à l'automne 2004. A la fin 2004, il reste en stock moins de 900 exemplaires du volume 1 (kit comprenant le livre du maître et les fiches d'activités) pour environ 1100 exemplaires du volume 2, sur un tirage total de 5000 exemplaires par volume.

Les travaux menés dans le cadre du 2e Forum langues de la CIIP ont mis en évidence l'intérêt de reprendre la question du développement d'activités de type EOLE pour le secondaire I. Cet objet sera traité dans les prochains mois dans le cadre, notamment, du GREL.

Couleurs

à gauche : écriture originale, à droite : écriture française

Langues	Arabe	Chinois	Hébreu	Persan	Russe	Tamoul	Tigrina
rouge	أحمر (ahmar)	紅 (hong)	אדום (adom)	سورم (sorm)	красный (krasny)	சிவம் (chivam)	ገብረ (gibere)
jaune	أصفر (asfar)	黃 (uang)	צהוב (zahav)	زرد (zard)	желтый (zhitny)	கனல் (kanal)	ገብረ (gibere)
bleu	أزرق (azraq)	藍 (lan)	כחול (kavhol)	آبی (abi)	синий (siniy)	நீலம் (nilam)	ገብረ (gibere)
vert	أخضر (akhḡar)	綠 (lu)	ירוק (yruq)	سبز (sبز)	зеленый (zelenyy)	நீலம் (nilam)	ገብረ (gibere)
orange	أصفر (asfar)	橘紅 (chujhong)	צהוב (zahav)	نارنجی (narangi)	оранжевый (oranzhevy)	கனல் (kanal)	ገብረ (gibere)
brun	أسود (aswad)	黑色 (heisei)	שחור (shavhor)	سودا (suda)	черный (chernyy)	கனல் (kanal)	ገብረ (gibere)
blanc	أبيض (aybayh)	白 (pa)	לבן (lavan)	سفید (safir)	белый (belyy)	கனல் (kanal)	ገብረ (gibere)

Langues	Albanais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Roumaine	Sonali	Suisse-allemand	Serbo-croate	Tchèque	Turc	Vietnamien
rouge	e kuq	rot	red	rojo	rosso	vermelho	roșu	garnul	rot	crveni	červený	kırmızı	đỏ
jaune	e verdë	gelb	yellow	amarillo	giallo	amarelo	galben	garnul	gelb	žuti	žlutý	sarı	vàng
bleu	blu (blau)	blau	blue	azul	blu	azul	albastru	blau	blau	plav	modrý	mavi	chàm
vert	e gjelbra / e gjelbra / e gjelbra	grün	green	verde	verde	verde	verde	grün	grün	zeleni	zelený	yeşil	xanh
orange	blau portovall	orange/bering	orange	naranja	arancione	laranja	portocaliu	garnul	orange	narandžasti	oranžový	portakali	chàm (chàm)
brun	brun/brun	braun	brown	castaño	bruno	castanho	brun	brun	brun	braon	hnědý	kahverengi	chàm (chàm)
noir	e dard	schwarz	black	negro	nero	negro	negru	brun	schwarz	crni	černý	siyah	đen
blanc	e bardhë	weiss	white	blanco	bianco	branco	alb	brun	weiss	bijel	bílý	beyaz	trắng

Une page du lexique plurilingue EOLE

Office romand des éditions scolaires (OR)



Yves Croisier, président de l'OR

MANDAT

L'Office Romand des éditions scolaires (OR) gère les stocks et planifie les réimpressions des moyens d'enseignement romands. Il collabore avec la CIIP pour la réalisation de nouveaux moyens et négocie avec les diffuseurs les conditions d'acquisition des ouvrages de l'édition privée.

Thèmes traités

L'OR a poursuivi ses activités consacrées à la mise en œuvre de la nouvelle convention intercantonale pour les moyens d'enseignement. Une proposition de mise à jour de l'application internet de gestion des ouvrages romands CATARO (www.cataro.ch) a été soumise au Secrétariat général. Malheureusement, la faillite inopinée de la société en charge de l'étude n'a pas permis sa mise en production, initialement prévue pour la fin de l'année 2004. L'OR a poursuivi et développé ses travaux de gestion commune des achats en veillant à rester en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Réalisations

L'année 2004 n'a pas connu de nouvelle réalisation importante. Les cantons ont procédé à des échanges de stocks des moyens de mathématiques 7e à 9e: Vaud et Genève ont passé commande une nouvelle fois pour une édition spéciale sans caricatures et ces deux cantons ont livré à leurs collègues romands une grande partie de leurs stocks d'ouvrages « avec caricatures ». Nous aurons ainsi limité les effets négatifs de l'affaire des illustrations sur les finances du Fonds romand des éditions scolaires.

L'estimation des besoins, le recueil des commandes des cantons, l'appel d'offres pour des réalisations et des réimpressions, l'analyse des devis, l'attribution de mandats de réalisation en respectant la répartition économique (achats/réalisations) intercantonale, la détermination des prix des ouvrages romands sont restés au centre de leurs travaux.

Les réimpressions des moyens existants ont concerné 23 dossiers pour un montant de 1'187'963.90 francs, elles ont permis des amortissements pour 147'058.75 francs et ont dégagé une marge de 136'237.65 francs pour le Fonds romand.

Le canton de Vaud a accepté au printemps 2004 d'assurer la transition entre l'éditeur privé LEP et la future plate-forme éditoriale pour les ouvrages GREME. La surcharge de travail a été importante. L'effort spécial consenti par la Centrale d'Achats du canton de Vaud (CADEV) a permis de limiter les effets collatéraux de cette délicate opération.

L'Office

L'Office romand s'est réuni officiellement à 6 reprises: le 11 mars à Delémont (JU), le 1^{er} avril à Yverdon-Les-Bains (VD), le 17 juin à Champex-Lac (VS), le 16 septembre à Neuchâtel (NE), le 7 octobre à Granges-Paccot (FR) et le 9 décembre au Gurten (BE). Une délégation de l'OR a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat général pour la mise en place de la future Commission du Centre de réalisation ainsi que pour les aspects généraux de la future plate-forme éditoriale en charge des ouvrages pour la formation professionnelle (CREME). La présidence est assurée par Yves Croisier (VD) et le secrétariat par Marcel Berger (FR).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Programme 2001-2004, point 2.2

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.



Une partie de la CRFP à l'OFFT: *en haut* Fritz Winkelmann (FR), John Buchs (BE), Eric Fumeaux (dir. OFFT), Jean-Luc Portmann (JU), Jacques-André Maire (NE), Jean-Pascal Mougin (CIIP), *en bas* Serge Imboden (VS), président, Gianni Moresi (TI), Ursula Renold (dir. suppl. OFFT), Alain Garnier (VD), Vincenzo Nembrini (TI).

La Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

MANDAT

La CRFP traite des questions relevant de l'ensemble de la formation professionnelle du secondaire II et du degré tertiaire, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination. Elle exerce la surveillance sur les prestations directes offertes par le secrétariat aux cantons, notamment en matière d'épreuves d'examens de fin d'apprentissage.

Thèmes traités et réalisations

Centenaire de la CRFP: diffusion d'une plaquette

Dans le cadre de la séance annuelle des 28 et 29 octobre 2004 organisée à Fribourg, la CRFP a convié la presse pour lui présenter une plaquette commémorative publiée à l'occasion du centenaire de la conférence. Ont pris place sur le podium: Monsieur Michel Pittet, directeur de l'Economie et de l'Emploi du canton de Fribourg, Madame Ursula Renold, directrice suppléante de l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), ainsi que les trois membres du Bureau CRFP, soit Messieurs Serge Imboden, président, Jacques-André Maire, vice-président, et Jean-Pascal Mougin, secrétaire intercantonal CRFP et adjoint du secrétaire général CIIP.

Riche de 21 contributions, cette plaquette ne se limite pas à rappeler quelques-uns des principaux développements de ces cent dernières années - tant au niveau fédéral qu'à l'échelle intercantonale - sous l'égide ou en étroite collaboration avec la CRFP. Elle illustre aussi le présent et livre un certain nombre de réflexions sur l'avenir de la CRFP et le devenir de la collaboration intercantonale et nationale en matière de formation professionnelle.

DOMAINE 1 CRFP «DIRECTION ET GESTION DE LA CRFP»

Les trois membres du Bureau CRFP – mentionnés ci-dessus – étaient tout spécialement responsables du suivi des projets et dossiers stratégiques présentés ci-après.

Réorganisation de la CRFP

L'année 2004 a été synonyme pour la CRFP de remise en cause des modes de fonctionnement interne à la conférence et de collaboration à l'échelle intercantonale. A l'évidence, les tâches supplémentaires liées à la mise en application de la nLFPr ont absorbé – et absorberont encore pendant les années de transition entre la LFPr de 1978 et la nLFPr du 13 décembre 2002 entrée en vigueur le 1er janvier 2004 – davantage que jusqu'alors les membres de la CRFP et leurs collaborateurs sur des affaires cantonales. Ceci a souvent eu pour corollaire un investissement à l'échelon intercantonal plus réduit que par le passé.

Les membres CRFP ont identifié cinq missions principales dévolues à la CRFP :

- jouer le rôle d'instance de veille,
- servir de plate-forme d'échanges entre les cantons,
- émettre des préavis sur certains objets,
- prendre des décisions d'ordre opérationnel, relatives aux activités organisées au plan intercantonal,
- défendre les spécificités régionales.

Suivi des nouvelles loi (nLFPr) et ordonnance (nOFPr) fédérales sur la formation professionnelle

La CRFP s'est beaucoup investie en 2004 dans les travaux liés à la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. En particulier, elle a pu faire part d'un certain nombre de ses attentes ou préoccupations au sein du groupe de travail «Formation professionnelle», constitué en 2003 dans le cadre du «Masterplan», par la participation de deux de ses membres.

L'année 2004 a été marquée par la mise en consultation des ordonnances de formation relatives aux professions suivantes: assistant-e socio-éducatif-ve, technicien-ne en carrosserie (sous réserve au sujet du titre «technicien»), assistant-e du commerce de détail, gestionnaire du commerce de détail, employé-e en hôtellerie, employé-e en restauration, aide - employé-e en hôtellerie / cuisine / restauration, informaticien-ne, gestionnaire de fonctions d'intendance, spécialiste en photographie), podologue (apprentissage en Suisse alémanique - formation de niveau tertiaire en Suisse romande).

Un groupe d'experts cantonaux, regroupés au sein du groupe de travail CSFP «Développement des professions» (la CRFP y dispose de deux représentants romands et d'un tessinois), a préparé pour chacune de ces professions une prise de position à l'intention des cantons, afin d'une part de faciliter la rédaction de leur propre réponse et, d'autre part, «d'uniformiser» leurs réponses.

La CRFP a remis à la CIIP deux prises de position relatives à des consultations organisées par l'OFFT et la CDIP: l'une relative aux «Ecoles supérieures – ES» et l'autre à «l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées – AESS».

Enfin, la CRFP a veillé à assurer un suivi à divers projets menés dans le cadre du 2e Arrêté fédéral sur les places d'apprentissages (ApA 2), clôturé officiellement à mi-2004, puisque son objectif consistait notamment à préparer l'entrée en vigueur de la nLFPr. C'est ainsi que l'examen et le développement de diverses problématiques se poursuivent désormais à l'échelon national; la CRFP y apporte une précieuse contribution sous la forme de mise à disposition de spécialistes ayant collaboré au développement de divers projets menés sous l'égide de l'ApA 2.

Cohérence du système de formation santé – social

Comme en 2003, la CRFP s'est, à de nombreuses reprises, inquiétée des retombées de décisions prises par différentes instances nationales; elle en appelle à une plus grande cohérence du système.

Avenir des écoles de commerce et des écoles de culture générale

Ces écoles ont constitué un autre sujet de préoccupation dès lors qu'avec la nLFPr, un seul titre professionnel sera délivré, tant pour la formation duale que pour la formation en école à plein temps. La CRFP a collaboré, via plusieurs de ses représentants, aux travaux menés dans le cadre de deux groupes de concertation mis en place par la conférence des secrétaires généraux (CSG). Par ailleurs, l'un de ses représentants fait partie du groupe national OFFT « Avenir des écoles de commerce » chargé de l'accompagnement et du suivi des projets pilotes retenus à l'échelle nationale.

Groupe de travail CRFP «Nouvelle formation commerciale de base» – NFCB

(Nouveau président: Pascal Stübi, Vaud)

Le mandat de la commission a été redéfini en cours d'année. Il se base sur le programme d'action 2004 de l'OFFT relatif à la mise en œuvre de la formation commerciale de base.

A la rentrée 2004 et lors de l'enregistrement des nouveaux contrats conclus dans l'ensemble des cantons latins pour les profils B, E et M, les membres du groupe de travail NFCB ont relevé que les maîtres d'apprentissage confondent souvent les rôles entre les branches et les écoles; et que l'information mérite d'être soutenue et améliorée. Plusieurs cantons, en particulier celui de Neuchâtel, déplorent une baisse de l'offre de places d'apprentissage.

Groupe de travail CRFP « Vente.CH » - Réforme de la formation dans le commerce de détail

(Président: Alexandre Kovacs, Genève)

Le groupe de travail a fourni des éléments de réponse à la consultation fédérale susceptibles de nourrir les réponses cantonales dans la mesure où la CRFP – non consultée – n'a pas adressé de position à l'OFFT. D'une manière générale, les cantons ont défendu des points de vue divergents concernant la formation en deux ans, qui exige un coaching plus ou moins individualisé. Mais ils ont, à la quasi-unanimité, veillé à demander que l'attestation soit destinée en priorité aux jeunes en difficulté.

De nombreux représentants des cantons se sont inquiétés de connaître le public qui pourrait satisfaire aux exigences des nouvelles ordonnances de formation.

Le niveau de l'apprentissage de trois ans est assez élevé et dépasse sans doute le potentiel des actuels vendeurs et vendeuses. Force est de constater que la formation en deux ans ne pourra pas répondre à tous les besoins. Les jeunes actuellement en formation élémentaire et en formation pratique ne pourront pas atteindre le niveau de l'attestation.

Projet ApA 2 CRFP «Formation d'aide-familiale (AF), de gestionnaire en économie familiale (GEF), d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) comprenant un tronc commun aux trois professions avec CFC, et possibilité d'acquérir une maturité professionnelle santé-social»

(Cheffe de projet: Maryse de Kaenel, Neuchâtel)

Au début de l'été 2004, la CRFP a remis à l'OFFT le rapport final relatif au projet ainsi que le rapport d'évaluation conceptuelle partielle rédigé par Monsieur B. Michel, évaluateur indépendant. Ce dernier rapport se base sur des entretiens systématiques qu'il a eus dans chacun des établissements romands ayant participé au projet, ainsi que sur des données

statistiques fournies par Monsieur J.-P. Gindroz, autre évaluateur indépendant. Le site www.nfpa.ch présente ce rapport et fournit de très nombreuses statistiques concernant les deux premières volées, le profil des apprenant-e-s, les choix professionnels et leur évolution, y compris des données relatives à la rentrée 2004.

Enfin, la CRFP est intervenue auprès de l'OFFT afin qu'il fournisse les résultats de l'expérience-pilote menée dans les sept cantons romands à l'Organisation faîtière nationale du monde du travail pour la formation professionnelle en santé. Celle-ci est chargée de la révision de l'ordonnance fédérale de formation pour les ASSC, dès lors que l'ensemble des classes ouvertes l'ont été sur la base d'un modèle dégressif en écoles, alors que les expériences-pilotes faites dans différents cantons alémaniques sont réalisées en dual.

Suivi au niveau national du projet ApA 2 CRFP «CFC social»

(Membre CRFP responsable: Maryse de Kaenel, Neuchâtel)

Les cantons romands ont, via quatre délégué-e-s (parmi lesquel-le-s un des deux chefs du projet romand), très étroitement collaboré aux travaux qui ont débouché sur la rédaction du projet d'ordonnance de formation soumise à consultation officielle. Intitulée à ce moment-là « Accompagnant-e socio-éducatif-ve », cette nouvelle ordonnance devrait être transformée après consultation en « Assistant-e socio-éducatif/-ve ». Elle est construite sur la base de compétences, puis d'objectifs évaluateurs.

Groupe de travail CRFP « Promotion de la formation professionnelle et continue »

(Président: Jean-Charles Lathion, Genève)

Ce nouvel organe a été créé pour prendre le relais du projet ApA 2 CRFP « La Cité des métiers », terminé à fin 2003. Il a pour mission de valoriser et promouvoir la formation professionnelle auprès des jeunes arrivés en fin de scolarité obligatoire, de leurs parents ainsi que des entreprises encouragées à former la relève par la réalisation d'actions adaptées au contexte des régions. Un concept incluant une demande de subvention fédérale - en vertu des art. 54 et 55 de la LFPr - a été adressé à l'OFFT en fin d'année.

Commission CRFP AESS « Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées »

(Président : François Gubler, Neuchâtel)

A l'occasion de sa séance du 27 mai 2004, la commission a préparé un projet de prise de position relatif à la consultation CDIP sur les principes de révision de l'AESS, en vue de fournir aux cantons du matériel pour leur réponse. La CRFP a remis à la CIIP une proposition de réponse qui lui a servi de fil rouge pour répondre officiellement à la CDIP (14 juillet 2004). Par ailleurs, la commission a aussi réactualisé la liste des filières offertes.

DOMAINE 2 CRFP «ENTREPRISES»

(Président: John Buchs, chef de la section francophone de l'OSP Berne)

Opération « Vignette OFFT entreprise formatrice »

(Chef de projet: Jean-Pascal Mougin, secrétaire intercantonal CRFP)

Cette opération – au bénéfice d'un soutien financier apporté par l'OFFT – consolide à l'échelle fédérale le succès rencontré par le projet ApA 2 CRFP « Label OFFT entreprise formatrice » aussi bien auprès du grand public que des entreprises formatrices. Ces dernières apprécient en effet de pouvoir signaler au grand public, sans frais, qu'elles forment

des apprenti-e-s. Un contrat de prestations passé avec l'OFFT confère au secrétariat CRFP la double responsabilité d'apporter à l'office fédéral l'expérience acquise dans le cadre du projet ApA 2, et d'assurer la logistique nécessaire pour fournir à l'ensemble des cantons suisses les quantités de vignettes et CD-Rom commandés pour distribution à leurs différents partenaires.

Commission CRFP «Qualité de la formation en entreprise»

(jusqu'à fin 2003, commission CRFP «Cours pour maîtres d'apprentissage» d'une part ; commission «Système Qualité de l'Apprentissage» / projet APA2 d'autre part).

(Nouveau président désigné en cours d'année 2004 en remplacement de J.-Ch. Lathion : Monsieur Jean-Pierre Paillard, Genève)

La commission a été créée pour prendre en compte les questions globales de qualité de la formation en entreprise. Les missions principales sont de veiller à :

- la coordination intercantonale de la formation (de base et continue) des formateurs en entreprise,
- la formation de base et continue des animateurs de cours pour formateurs en entreprise (en collaboration avec l'ISPPF),
- l'application des principes de qualité,
- la surveillance de la formation en entreprise.

En accord avec la CSFP, la commission est ouverte à des représentant-e-s de cantons alémaniques. La DBK a décidé de limiter dans un premier temps la participation de ses membres au travers de celle unique de son secrétaire général, Monsieur Peter Knutti. Mais un lien se tisse entre les membres de cette commission et ceux de la commission de la DBK existante « Lehraussicht » (surveillance). 2005 devrait voir la collaboration s'instaurer de manière concrète.

Par ailleurs, la commission est directement associée à la mise en place du projet « carte qualité » de la CSFP, USAM et Union patronale Suisse qui va créer pour la CRFP et la DBK un nouveau pôle de synergies.

En 2004, la commission s'est centrée sur trois axes dont les travaux sont en voie de valorisation : en plus de la qualité, il s'agit du contenu et de l'organisation des cours pour formateurs en entreprise - pour lesquels le plan cadre va être mis en consultation -, ainsi que de la surveillance au sens de la nLFP, à savoir l'encadrement et l'accompagnement des entreprises et des apprenant-e-s.

Commission CSFP «Formation professionnelle initiale en deux ans et offres de ponts»

(Président : Fritz Winkelmann, Fribourg)

La réalité du terrain a fortement imprégné les travaux menés au sein de la commission. On constate en effet partout une proportion de plus en plus importante de jeunes sans solution au sortir de la scolarité obligatoire alors que, dans le même temps, les exigences des nouvelles ordonnances de formation augmentent. Dès lors que le profil d'une frange des jeunes ne change pas, il s'agit de trouver des solutions constructives comprises, acceptées et appliquées avec la collaboration des milieux employeurs. Ces derniers pourraient en effet, dans certains cas et pour diverses raisons économiques, préférer offrir des places d'apprentissage à des jeunes souhaitant accomplir une formation professionnelle initiale en deux ans débouchant sur une attestation fédérale, plutôt qu'à des jeunes intéressés par une formation menant au CFC.

La collaboration avec l'OFFT et les organisations du monde du travail a débouché en fin d'année sur la rédaction de recommandations prenant grandement en compte les souhaits exprimés par les cantons. Elles constitueront un outil indispensable aux partenaires de la formation professionnelle.

Projet CRFP «Nouvelles formes de partenariat écoles - entreprises»

(Chef de projet: Jean-Pierre Gindroz, Neuchâtel)

Le Guide de mise en application pratique des nouvelles formes de partenariat écoles-entreprises, largement présenté dans le rapport annuel 2003, est toujours consultable sur le site www.nfpa.ch. Le 6 mai 2004, la CRFP a organisé à Tolochenaz, dans les locaux de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, une journée de réflexion et d'échanges d'informations sur ce thème. Divers orateurs/-trices ont présenté des cas concrets d'application. Pour organiser cette grande manifestation, fort appréciée par les 85 personnes qui y ont participé, la CRFP a pu compter sur la précieuse collaboration de la Conférence suisse des directeurs d'écoles professionnelles et de métiers (CSD), ainsi que de l'Union suisse des arts et métiers (USAM).

Commission CSFP «Cours d'introduction / interentreprises»

(Président: Serge Imboden, Valais)

La commission a étudié différents scénarios relatifs au financement futur des cours interentreprises, en collaboration avec des représentants de cinq organisations du monde du travail.

DOMAINE 3 CRFP «ÉCOLES» (PÉDAGOGIE)

(Président: Alain Garnier, directeur général adjoint en charge de la formation professionnelle au DFJ Vaud)

Commission CRFP «Maturité professionnelle» (MP)

(Président: Alain Garnier, Vaud)

La commission a tenu une seule séance en 2004. Ses travaux ont porté sur les filières de préparation à la MP-S2 (santé – social) offertes par les cantons latins. En collaboration avec l'ISPPF, la commission encourage la constitution de groupes d'échange d'expériences entre maîtres chargés de rédiger les épreuves pour les examens MP. Le dossier rédigé à l'occasion des festivités organisées le 29 avril 2004 à Berne pour marquer le 10e anniversaire de la maturité professionnelle, constitue un moyen de d'attirer l'attention des responsables politiques sur cette voie. Il a été envoyé aux chefs des départements cantonaux de l'instruction publique. Toujours dans un souci de valoriser la MP, la CRFP a publié une annonce dans le magazine «L'Ingénieuse» et éditera, en 2005, un CD-Rom que les services de formation professionnelle et les écoles pourront compléter en fonction des filières offertes à l'échelle cantonale.

Commission CRFP «Classes spécialisées intercantionales»

(Président: Alexandre Kovacs, Genève)

Lors de la seule séance organisée en 2004, la commission est revenue sur le dossier «télématiciens» qui l'avait beaucoup occupée en 2003.

Il préfigure les futures ordonnances de formation concernant des professions qui supposent des investissements importants. Les effectifs dans les nouvelles professions représentent une inconnue. A cela s'ajoutent les nouvelles modalités de financement de la nLFPr. Dans cinq ans, les subventions seront fortement réduites en raison des montants forfaitaires. Dans l'intervalle, les établissements continueront à investir. Les cantons ne pourront plus maintenir à grands frais des classes à faibles effectifs. Ils seront condamnés à trouver des solutions pour parvenir à des effectifs d'au moins quinze élèves. En conséquence, il appartiendra à l'avenir à la CRFP de se montrer plus coercitive en matière de choix, afin d'éviter la multiplication d'investissements importants.

Commission CSFP «Plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale» (PEC-ECG)

(Président : John Buchs, Berne)

La commission a siégé à trois reprises dans une composition élargie. Le secteur commercial, les domaines de la santé et du social, ainsi que les organisations du monde du travail sont désormais représentés. La formation professionnelle agricole doit encore désigner un-e délégué-e.

Soumise en consultation interne, la première version du nouveau PEC-ECG a suscité des réactions parfois plus émotionnelles que rationnelles. Après divers échanges nourris entre l'OFFT, l'ISFPF et la CRFP, le projet quelque peu remodelé présenté en novembre 2004 à l'ensemble des chefs de service de la formation professionnelle a reçu un bon accueil. La culture générale ne devrait pas devenir branche éliminatoire lors de la procédure de qualification. La CSFP demande que les cantons coordonnent le contenu du PEC-ECG mais n'en décident pas eux-mêmes. L'une des questions les plus controversées réside dans le nombre de leçons de culture générale selon la durée de la formation initiale. La commission considère que l'ECG doit bénéficier de la même reconnaissance que les connaissances professionnelles.

L'ISFPF a organisé en fin d'année deux séances d'information pour les enseignants ECG des cantons latins.

Groupe de travail CRFP « Ecoles supérieures » - ES

(Président : Alain Garnier, Vaud)

Le groupe de travail a examiné le projet d'ordonnance relatif aux « Conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (ordonnance sur les écoles supérieures) ». Il a remis à la CRFP un projet de réponse à la consultation officielle déclenchée par l'OFFT, que la conférence a fait suivre à la CIIP. Cette dernière a alors répondu par lettre officielle à l'OFFT (8 juillet 2004).

DOMAINE 4 CRFP «FORMATION CONTINUE, FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE»

(Président : Serge Imboden, chef du SFP Valais)

Commission CRFP «Formation continue à des fins professionnelles»

(Président : Serge Imboden, Valais)

La commission a été dissoute en cours d'année 2004. Elle a en effet constaté une nouvelle fois une trop grande hétérogénéité des attentes des divers cantons membres en matière de formation continue à des fins professionnelles pour entreprendre des travaux à l'échelle intercantonale.

DOMAINE 5 CRFP «EXAMENS»

(Président : Jean-Luc Portmann, chef du SFP Jura)

Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales – CCR-EFAC

(Président : Jean-Pierre Rochat, Vaud)

La commission a poursuivi son rôle de veille. Le président représente la CRFP dans la Commission des examens d'employé-e-s de commerce pour toute la Suisse (NFCB). Pour sa part, la secrétaire a participé aux travaux d'un groupe national chargé de préparer la première session d'examen NFCB de 2006.

Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage dans l'industrie et l'artisanat – Cortexia

(Président : Jean-Luc Portmann, Jura)

Une délégation de la commission a poursuivi, avec le responsable de la coordination des examens à la DBK, l'étude sur les possibilités de synergies au plan national. De nouvelles collaborations entre experts de tout le pays se concrétiseront ces prochaines années. La commission s'est donné une nouvelle dénomination simplifiée: commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage (Cortex) pour tenir compte des nouveaux secteurs soumis depuis 2004 à la nLFPr: santé, social et arts.

La conférence En 2004, les membres CRFP se sont réunis à huit reprises en séances plénières, sous la présidence de Monsieur S. Imboden: les 17 février, 12 mars, 21 avril, 27 mai, 7 juillet, 14 septembre, 28-29 octobre et 18 novembre.

Monsieur J.-P. Mougin, secrétaire intercantonal CRFP et adjoint du secrétaire général, s'est chargé de la préparation des séances, en y associant les deux autres membres du Bureau. La prise de notes et la rédaction des procès-verbaux des plénières ont été jusqu'en septembre essentiellement assumées par Mme J. Fallet, adjointe administrative, puis exclusivement par Monsieur J.-P. Mougin.

Mutations: au printemps 2004, Monsieur G. Evéquo, directeur général de l'OOFP Genève, a officiellement succédé à Monsieur J.-M. Frère, parti fin 2003 au Département des finances de son canton. De son côté, Mme M. Extermann, directrice générale à la direction de l'enseignement secondaire postobligatoire du canton de Genève, a pris sa retraite fin décembre 2004 et a été remplacée, avec effet au 1er janvier 2005, par Monsieur D. Pilly, jusqu'alors directeur du centre de formation professionnelle santé-social de Genève (CEFOPS).

MIGRATIONS INTERCANTONALES ET COORDINATION SCOLAIRE

Programme 2001-2004, point 2.3

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.



Yves Delamadeleine, collaborateur scientifique SG en charge du dossier

Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile

C'est sous ce titre que le projet de 2002, relancé par le canton de Fribourg en septembre 2003 et qui a fait l'objet d'une nouvelle rédaction en 2004, sera présenté pour approbation à la Conférence en 2005.

Le groupe de travail ad hoc a proposé, d'une part d'élargir la convention aux cas des filières du secondaire II qui ne sont pas offertes dans tous les cantons et, d'autre part, de présenter dans une annexe le montant des écolages politiques que les cantons qui accueillent des élèves relevant de la Convention vont percevoir de leurs voisins.

Les cas réglés par la Convention sont répartis dans six rubriques, soit :

- Élèves qui changent de domicile en cours de scolarité ;
- Élèves sportifs ou artistes qui ont atteint un niveau dûment reconnu ;
- Élèves qui préparent la maturité gymnasiale et qui désirent suivre une option spécifique offerte uniquement dans un autre canton ;
- Élèves préparant un certificat de culture générale ou un diplôme de commerce qui désirent suivre une filière qui n'est offerte que dans un autre canton ;
- Élèves qui souhaitent suivre une formation complémentaire donnant accès au secteur tertiaire offerte uniquement dans un autre canton ;
- Élèves qui, suite à une démarche reconnue valable par les cantons concernés, désirent suivre une partie de leur formation dans une autre langue nationale.

Les mesures sont applicables sous réserve des législations cantonales, d'accords locaux auxquels la Convention ne se substitue pas, du nombre de places disponibles, et d'effectifs qui deviendraient insuffisants dans le canton de domicile.

POLITIQUE CULTURELLE - FORMATION PROFESSIONNELLE EN ART DRAMATIQUE ET MUSIQUE

Programme 2001-2004, point 3.1

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.



Karl Salzgeber (VS), président de la CDAC

Conférence des délégués aux affaires culturelles

MANDAT

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (ci-après CDAC) réunit les responsables cantonaux de Suisse romande aux affaires culturelles des cantons membres.

Elle est chargée, pour le champ d'activités qui la concerne, des tâches et responsabilités suivantes :

- exécuter les décisions de la Conférence et assurer l'application de ces décisions dans les cantons ;
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- formuler des avis sur tout objet soumis par la Conférence.

Thèmes traités **Politique culturelle coordonnée des cantons romands**

Comme en 2003, ce dossier a particulièrement retenu l'attention en 2004.

Conformément au mandat donné le 15 mai 2003, la CDAC a entamé une réflexion en profondeur sur la redéfinition de ses objectifs et missions. Conduit dans un premier temps au fil des séances ordinaires, ce travail a suscité l'organisation de réunions extraordinaires. La CDAC a mis à profit la période estivale 2004 pour mener à terme ce travail.

Elle a rédigé un rapport sur les grandes lignes et les thèmes concernant la politique culturelle coordonnée des cantons romands et l'a soumis à la CIIP. Elle attend que la CIIP se détermine sur les priorités évoquées dans ce rapport.

Dossiers généraux

- Haute Ecole de Théâtre,
- Haute Ecole de Musique,
- CDAC-Suisse,
- Appartement de Barcelone: atelier pour artiste,
- Institutions culturelles supra-régionales,
- Pro Helvetia,
- Fonds Regio Films,
- Encouragement de la danse en Suisse,

- Loi sur la promotion de la culture,
- Forum Culture et Economie.
- Dossiers particuliers
- Dothé, Vandoeuvres,
- Mandat IDEHAP (Institutions culturelles éminentes ou d'importance supra-régionale),
- Guide des Musées des Beaux-Arts de Suisse,
- Création d'une collection littéraire francophone,
- PIJA Prix international Jeunes Auteurs,
- ASTEJ – Association suisse du théâtre pour l'enfance de la jeunesse,
- AROLE (Jeunesse et Médias),
- Concours suisse de musique pour la jeunesse,
- DVD « Mais im Bundeshuus »,
- CORODIS,
- Ado'visions 2005,
- Film historique sur Guillaume Tell / Silkman Productions,
- Film TELL (Yehaa Productions),
- Jeux de la Francophonie,
- Biennale suisse du théâtre amateur,
- POOL des théâtres romands,
- Métropole culturelle suisse,
- Bex Arts 2005,
- Association pour une collection d'études littéraires,
- Fondation « Médias et société »,
- Renouvellement de la convention de l'Atelier de Barcelone,
- ARTOS.

La conférence

La conférence des délégués aux affaires culturelles de la Suisse romande a tenu cinq séances en 2004, sous la présidence de Monsieur Karl Salzgeber (VS).

le 20 février à Sion,

le 16 avril au Théâtre Crochetan à Monthey,

le 10 et 11 juin à la Villa Cassel à Riederalp, en présence de Monsieur Christian Berger,

le 20 août à l'Elysée à Lausanne,

le 29 octobre à Genève,

le 10 décembre à Sion.

En cours d'année, Monsieur Daniel Ruedin (NE) a pris sa retraite et a été remplacé par Mme Suzanne Béri.

Pour fin 2004, Monsieur Michel Ramuz a donné sa démission; Monsieur Jean-Pierre Ballenegger lui a succédé.

Mme Anne-Marie Cardinaux, secrétariat, a également cessé ses fonctions à fin 2004.

La CCO a poursuivi ses tâches conformément aux objectifs du programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP.

Formation professionnelle en art dramatique et en musique

Le dossier de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR) s'est clos en 2003, celui de la Haute école de musique de Suisse romande (HEMSR) est traité directement par la CIIP, voir rapport CIIP, p. 14, et tableau p. 10.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Programme 2001-2004, point 3.2

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur



Isabel Taher-Selles, présidente de la CCO, et Jean-Paul Jacquod, Collaborateur scientifique CIIP, responsable du DOCOSP

Conférence des chef-fes des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

MANDAT

La CCO est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 31, al 5 des statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

Thèmes traités **Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche qualité**

La CCO a oeuvré au questionnaire d'auto évaluation sur le "Management de la qualité en orientation scolaire, professionnelle et de développement de carrière". Les cantons se sont répartis le travail afin de rassembler des informations et de tester les critères des standards qualité CDOPU (BE/JU: entretiens et conseil; FR: gestion des réseaux; GE: gestion des dossiers; NE: administration d'un service d'orientation; VD: Promotion et marketing).

Une grande journée de la qualité a été organisée à Berne, le 17 novembre 04, sous les auspices de la CDOPU pour les collaborateurs-trices des offices cantonaux; cela a permis de présenter les résultats d'ensemble et des initiatives cantonales intéressantes dans la mise en œuvre d'une démarche qualité.

Convention CIIP/UNIL du 26.11.1992 / DESS COMCO

Par rapport à une révision éventuelle de convention, la CCO a rappelé à l'UNIL l'importance d'une mise sur pied d'une procédure souple et rapide de validation d'acquis pour les titulaires de licence en psychologie non-OSP. La CCO recherche aussi une solution au niveau suisse, par l'entremise de la CDOPU, afin d'établir un profil de compétence pour la validation d'acquis. La convention avec l'UNIL a été reconduite de manière tacite, dans l'attente des résultats des démarches entreprises.

La problématique des tests

Préoccupée par la problématique des tests de sélection des apprenant-es, la CCO a remis une note de synthèse au SG de la CIIP, en proposant de reprendre cette question avec d'autres conférences.

La CCO a mis sur pied un groupe test, avec pour mandat une veille informatique, orientée vers les besoins pratiques des cantons.

Coordination des lois cantonales

La CCO a formalisé dans un document interne les principes communs pour les nouvelles dispositions législatives et réglementaires sur l'OSP.

Centre de services formation professionnelle – orientation de carrière

Des membres de la CCO ont collaboré au lancement des travaux du futur centre national. La CCO a défini des objectifs pour la documentation dont un vise à maintenir la capacité d'initiative et d'action de la Suisse romande pour des projets romands.

Collaboration intercantonale pour la diffusion de documents

Les membres de la CCO ont collaboré au suivi du travail du Centre de production documentaire sur les études et les professions.

- Réalisations** La CIIP a approuvé en octobre 2004 la charte de déontologie institutionnelle de l'orientation scolaire et professionnelle et l'inventaire des prestations destinées au public.
- La conférence** La conférence des chef-fes des offices d'orientation scolaire et professionnelle a tenu 6 séances en 2004 sous la présidence de Mme Isabel Taher-Sellés.
- Elle n'a pas connu de changement parmi ses membres.

Centre de production documentaire sur les études et les professions (DOCOSP)

MANDAT

Le Centre a pour mission première de produire les outils d'information et de documentation communs, requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire dans l'accomplissement de leur tâche.

Il assure la diffusion des productions par les moyens adéquats, en privilégiant la communication électronique. Institué par la CIIP, il agit conformément à la Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions du 27 septembre 2001.

Thèmes traités **Les subventions fédérales**

L'OFFT a finalement accepté que le Centre bénéficie directement des subventions fédérales qui, par le passé, devaient transiter par l'ASOSP.

Les relations avec l'ASOSP-Lausanne

Le Centre a négocié avec l'ASOSP une nouvelle manière de collaborer : il mandate l'ASOSP en tant qu'éditeur et diffuseur des dossiers professionnels et l'ASOSP a revu à la baisse ses coûts de réalisation de près de CHF 50'000.

Orientation.ch

Le Centre a intensifié sa collaboration avec la partie alémanique afin d'assurer un suivi adéquat des projets d'orientation.ch. La CIIP a clarifié les frais de maintenance et de gestion du portail orientation.ch : en 2005, le Centre les prendra en charge ; à partir de 2006, ce seront les cantons.

Le futur centre national

Le responsable du centre participe aux travaux de l'équipe de projet. L'enjeu porte sur une intégration satisfaisante et acceptable de la production romande dans une structure nationale.

Réalisations

En 2004, le centre a organisé près de 25 séances de coordination avec les groupes de travail romands et participé à plus de 35 séances extérieures.

Publications

Collection Ecol'info :	Révision de près de 620 fiches scolaires.
Collection UnInfo :	Plus de 80 nouvelles fiches ont été créées en parallèle à l'introduction progressive des bachelors et des masters dans les universités ; plus de 200 autres fiches ont été révisées.
Collection BOP :	Mise à jour de plus de 7'000 fiches sur le perfectionnement ; la coordination nationale a pris la décision d'intégrer les fiches bop au portail orientation.ch durant l'année 2005.
Collection Infop :	Révision de plus de 600 fiches sur les professions ; un travail intensif au sujet de la qualité d'impression des fiches à partir de l'internet portera ses fruits au début 2005.
Collection de dossiers :	Parution de 5 dossiers du programme 2003 au cours des 6 premiers mois de 2004 ; 6 nouveaux dossiers ont été réalisés (parution fin 2004 et début 2005) ; 3 dossiers sont encore en cours de réalisation et paraîtront en 2005.
Pages statiques d'orientation.ch :	Le centre coordonne la révision des pages statiques du site : elle a débuté en novembre 2004 et s'achèvera au cours de 2005.

La commission et le centre

La commission s'est réunie 3 fois sous la présidence de son nouveau président, M. Claude Jeandroz.

M. Damien Berthod (GE) remplace M. Jean-Marc Frère.

Mme Anne Schaller a quitté ses fonctions de responsable du centre ; M. Jean-Paul Jacquod l'a remplacée.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Programme 2001-2004, point 3.3

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds



La CES réunie, de gauche à droite: Giorgio Merzaghi (TI), Pierre Ducommun (NE), Jean-Pierre Wenger (BE), Pierre-Alain Tièche (JU), Jean-Paul Biffiger (GE), Suzanne Gremaud (FR), présidente, Michel Délitroz (VS), Gertrud Nigg-Domenjoz (SPC), Yves Delamadeleine (CIIP), Jean-Jacques Allisson (VD). Il manque Hubert Pillier (OFAS).

Commission de l'enseignement spécialisé (CES)

MANDAT

La Commission de l'enseignement spécialisé (CES) traite toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment:

- le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions,
- l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire,
- la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant,
- le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantionales, recommandations).

Thèmes traités

La CES a poursuivi ses tâches selon les objectifs du programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP.

L'acceptation, par le peuple suisse en novembre 2004, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a mis fin à des mois de supputations sur les avantages ou non de la prise en charge de l'AI par les cantons.

Les échéances sont désormais connues et il faudra envisager dès 2005 des réflexions sur une harmonisation possible des stratégies que chaque canton doit développer.

Un autre sujet de préoccupation constant est l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé, surtout en relation avec des élèves présentant des troubles comportementaux.

Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants

Au début 2004, la Conférence des secrétaires généraux (CSG) a demandé qu'on opérationnalise deux variantes pour un accord intercantonal qui lui avaient été soumises en novembre 2003. Un groupe de travail a étudié les deux variantes, mettant en évidence leurs avantages et inconvénients. Il a dégagé une variante intermédiaire réunissant les éléments positifs des deux variantes tout en éliminant les principaux aspects négatifs. Il a remis son rapport à la CIIP qui se déterminera au début 2005

Formation des enseignants spécialisés en Suisse romande

La CES a demandé à la CIIP de confier à la Conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP) un mandat d'étude de cette question. Cette dernière fera, dans un premier temps, l'inventaire des collaborations possibles entre instituts de formation avant de proposer des solutions. La question sera reprise dans le courant de l'année 2005.

Analyse statistique et comparaison entre les systèmes de pilotage de l'enseignement spécialisé mis en place par les cantons

La CSG a accepté de lancer et de financer l'enquête mise sur pied en Suisse alémanique par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) et intitulée "Comment maîtriser l'augmentation croissante du nombre d'enfants et de jeunes dans les écoles spécialisées ?". Sept cantons ont adhéré au projet qui est entré en phase opérationnelle en septembre 2004.

L'étude comprend une analyse des données cantonales, que ce soit au niveau statistique ou de la description du système développé pour les enfants en difficulté. Ensuite, les comparaisons entre systèmes cantonaux devraient permettre de dégager les outils de pilotage les plus adéquats afin d'améliorer la maîtrise de l'offre et de la demande. Cette enquête, et surtout ses conclusions attendues pour le deuxième semestre 2006, arrivent à point nommé afin de contribuer efficacement à la mise sur pied des stratégies que les cantons devront mettre en place suite au retrait de l'AI.

Journée de réflexion de la CES le 12 novembre 2004 à Grangeneuve (FR)

Plus de 150 personnes ont débattu du thème "Une école ouverte à tous ?". Aux côtés des professionnels de l'enseignement spécialisé, se trouvaient des responsables des différents secteurs de l'enseignement ordinaire. L'enjeu était que les idées et les avis des uns et des autres se confrontent lors de discussions en ateliers et que des propositions concrètes puissent émerger.

Mme Cilette Cretton (DFJ-VD) a présenté le point de vue de l'école ordinaire; Dr. Greta Pelgrims (Université de Genève) a examiné le processus de signalement d'un élève en difficulté. Enfin, le professeur Joaquim Dolz (Université de Genève) a brossé un tableau des obstacles à lever au niveau de l'école, de la classe ou des objectifs, dans les cas d'intégration. Cette thématique a entraîné des discussions nourries à propos de la collaboration possible entre l'école et l'enseignement spécialisé pour maintenir les élèves en difficulté dans les structures régulières. Le temps imparti n'a pas permis de faire le tour du sujet: rendez-vous est pris pour poursuivre le débat à une prochaine occasion.

Projet F3-MITIC (formation dans le domaine de l'intégration des technologies de l'information et de la communication)

Pouvant bénéficier d'un appui financier de la Confédération dans le cadre du projet PPP-ésn (Private-Public-Partnership – les écoles sur le net), la CIIP a été mandatée pour piloter un projet de formation de formateurs dans l'enseignement spécialisé. L'OFFT a avalisé ce projet; il démarrera en septembre 2005 et aura lieu au Tessin.

Résultats Rédaction du rapport OPERA (Opérationnalisation des variantes pour un « Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants »);

Rédaction du projet F3-MITIC pour l'enseignement spécialisé;

Démarrage du projet COMOF (« Comment maîtriser l'augmentation de l'offre d'enseignement spécialisé en regard de l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté ? »).

La commission La CES a tenu six séances en 2004 sous la présidence de Mme Suzanne Gremaud.
Aucune mutation n'est à relever parmi ses membres.

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

Programme 2001-2004, point 4

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale



Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

MANDAT

Le GPSR a pour mission de rendre compte, sous la forme d'un dictionnaire, du patrimoine linguistique de la Suisse romande, dans toute sa richesse et son extraordinaire diversité. Pour ce faire, il s'est constitué au début du XX^e s., avant que la quasi-totalité des parlers vernaculaires ne disparaissent, une très importante documentation manuscrite (plusieurs millions de fiches) et dispose d'une bibliothèque exhaustive dans ses domaines de spécialité. Les articles du dictionnaire représentent la somme de ce qu'il est possible de savoir, au plan scientifique comme au plan lexicographique, sur chacun des mots qui a existé dans tout ou partie du territoire romand. Avec les entreprises sœurs des autres régions linguistiques du pays (Schweizerdeutsches Wörterbuch, Dicziunari Rumantsch Grischun, Vocabolario dei dialetti della Svizzera Italiana), le GPSR forme l'ensemble des quatre Vocabulaires nationaux grâce auquel la Suisse peut s'enorgueillir d'être la nation qui a sans doute le mieux su préserver son héritage linguistique.

Activités Collaboration avec l'Université

Conformément aux dispositions de la Convention de 2001, le GPSR et le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel (CD) ont poursuivi leurs efforts visant à intensifier leur collaboration.

De ce point de vue, l'année 2004 a vu se concrétiser un projet scientifique de grande envergure : au cours de la décennie 1980, un rédacteur du GPSR, M. M. Casanova, avec l'aide de sa femme et le soutien financier de la commune de Bagnes, avait effectué le lourd et délicat travail d'extraire par photocopie, du fichier général de mots patois de l'institution, les matériaux dialectologiques bagnards en vue d'en réaliser une monographie. Sa mort en 1995 interrompit l'entreprise, laissant inexploitée une documentation considérable (environ 50 000 fiches) d'une qualité exceptionnelle.

Grâce au concours de plusieurs institutions, ce projet a pu être repris, et son exécution s'étendra sur les années 2005 à 2010. La commune de Bagnes s'est engagée à financer le salaire des collaborateurs scientifiques à hauteur de 65 % d'un poste de chercheur universitaire et à prendre en charge certains frais annexes. La Société des patoisants de Bagnes apporte la compétence de ses locuteurs et avalisera le travail au fur et à mesure de son avancement.

Le GPSR décharge un de ses rédacteurs (M. Eric Fluckiger) de 10% de son temps de travail pour exploiter cette documentation et met à disposition son infrastructure informatique. Le CD fournit les autres collaborateurs scientifiques (Mme F. Diémoz et M. R. Maître) et

assure, par l'intermédiaire des services ad hoc de l'Université de Neuchâtel, la gestion administrative de l'entreprise. La qualité scientifique de celle-ci est garantie conjointement par le GPSR et le CD.

Ce projet donnera, à n'en pas douter, naissance à une œuvre de premier plan en matière de dialectologie galloromane. Il souligne par là même l'importance capitale de la documentation du GPSR en tant que préservatrice du patrimoine linguistique romand et démontre que celle-ci peut, sous certaines conditions, se prêter à d'autres types d'exploitations que celle pour laquelle elle a été originellement réunie.

Sans surprise, le projet de recherche en toponymie romande, présenté par le CD et le GPSR au concours des Pôles de recherche nationaux, organisé par le Fonds national, n'a pas été retenu, devancé qu'il a été par des candidats aux moyens et aux ambitions incomparables.

Le travail effectué à cette occasion n'en a pas moins été fort utile, tant par les lignes de force qu'il a permis de dégager que par les contacts qui ont pu être noués avec des chercheurs d'autres disciplines. Plus concrètement, il est question qu'à plus ou moins brève échéance, certains aspects de ce projet se concrétisent dans un cadre plus modeste.

Rapprochement du GPSR et du CD

Les démarches visant à la création d'un Institut universitaire du patrimoine linguistique de la Suisse romande, intégrant les missions du GPSR et du Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel (CD), ont constitué, au plan administratif, le sujet de préoccupation majeur de l'année 2004.

Un comité de pilotage a été mis en place, regroupant les membres de la commission de coordination, ainsi que le Secrétaire général de la CUSO et, en tant que Président, le Secrétaire général de la CIIP. Il aura pour tâche de se prononcer sur les propositions que lui soumettra une équipe de projet composée du Secrétaire général de la CIIP, du Directeur du CD et du Rédacteur en chef du GPSR.

Informatique

Le problème du financement de la base de données informatique n'a toujours pas trouvé de solution à long terme. Pour pallier l'abandon forcé de la collaboration avec l'ESNIG, un accord a été conclu avec le STI, prévoyant que celui-ci prenne en charge la maintenance de ladite base et y apporte les corrections et les évolutions mineures qui seraient jugées nécessaires. Il est en outre disposé à assurer un soutien technique de plus grande envergure lors de la publication, dans quelques années, des index du volume VII du GPSR.

Les difficultés récurrentes liées à la gestion de la base de données tendent à occulter le fait que celle-ci n'est pas, et de loin, la seule application de l'informatique au GPSR. Cet outil sert en effet depuis plus de 5 ans à assurer dans les locaux de l'institution la publication des fascicules (et des Rapports), de la saisie jusqu'aux ultimes corrections avant mise en page. Dans le cadre de cette activité, un perfectionnement a été apporté en 2004: M. Fluckiger et les services techniques des Imprimeries centrales ont élaboré (en recourant aux fonctionnalités du logiciel Adobe Illustrator) un fond de carte informatisé, propre à répondre aux besoins iconographiques spécifiques du GPSR.

Commission philologique

La séance de la Commission philologique (dont la composition sera renouvelée au 1er janvier 2005) s'est tenue le 19 juin 2004 dans les locaux du GPSR. Entre autres sujets traités, le devenir des relations avec le CD, au plan scientifique comme au plan institutionnel, a fait l'objet d'un large échange de vues.

M. E. Fluckiger et M. H. Chevalley ont respectivement présenté deux rapports sur le projet Bagnes et sur celui de recherche en toponymie romande (cf. ci-dessus). Mme C. Godat a clos la réunion par une présentation détaillée du fascicule 107.

Réalisations Rédaction et publications

Le fascicule 107 (de fouler à fournatchyi, p. 785-840 du tome VII) est paru en mai, daté de 2003, et le fascicule 108 (de géranium à gîte, p. 281-336 du tome VIII) sortira en janvier 2005. Le fascicule 109, de fournatsèri à foyer, paraîtra au printemps 2005, daté comme le précédent de 2004.

Le 105^e Rapport annuel de la rédaction sera publié en 2005, réuni avec le 106^e dans une brochure unique qui contiendra également la Bibliographie linguistique bisannuelle.

La rédaction

M. A. Huber a réduit son temps de travail de 100 à 80 % à partir de février 2004. À la fin décembre de cette même année, l'équipe rédactionnelle n'occupe donc que 5,55 postes sur un total de 6 jugés nécessaire pour assurer un rythme de publication de 2 fascicules annuels.

Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une part plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique et de l'administration de l'institution. Ils ont également passé plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignements et de conseils émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de notre région, et à participer aux activités de diverses associations scientifiques et culturelles.

Le personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modifications et se compose donc, à la fin 2004, d'une secrétaire et d'une assistante de rédaction à plein temps, d'une assistante bibliothécaire à 60 %, ainsi que d'un collaborateur chargé de la saisie des données informatiques à 25%.

ANNEXES

TEXTES OFFICIELS

COMPTES ET BUDGETS

COMPOSITION DES COMMISSIONS

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Textes officiels



L'équipe du secrétariat SG-CIIP: *en haut*, Francine Zehr, Sylvia Stähli, Stéphanie Bugnon, Chantal Tomasoni, Stéphanie Renaud, Patricia Tais; *en bas*, Concetta Coppola, Pascale Schreyer, Valérie Jaquet, Ursula Nussbaumer, Laurence Cattin

Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la Conférence des Directeurs des Ecoles Supérieures de Commerce de Suisse romande et du Tessin (CDESC)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la requête du 5 janvier 2004 de la CDESC SR-Ti,

vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG),

arrête :

Article premier La CDESC est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires.

Art. 2 La CDESC traite avec le secrétariat général de la CIIP.

Art. 3 La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG,
- Au président de la CDESC,
- À la conférence des chefs de service de la formation Professionnelle (CRFP),
- À la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE).

Neuchâtel, le 19 février 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Enseignement/apprentissage du français à l'école obligatoire

Décision du 19 février 2004 de la CIIP relative à la diffusion
du rapport du Groupe de référence du français GREF du 30 novembre 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
considérant les débats et réflexions conduits dès 1999 par la CIIP sur l'état des perspectives de l'enseignement
du français dans la scolarité obligatoire,
considérant sa décision relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier
2003,
considérant sa décision relative à l'enseignement du français du 3 avril 2003,
considérant l'avis de la conférence des chefs de service de l'enseignement et de la commission pédagogique,
vu le préavis de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article premier La Conférence prend acte du rapport du Groupe de référence du français (GREF) du 30 novembre 2003 sur l'enseignement/apprentissage du français à l'école obligatoire.

Art. 2 Elle en autorise sa diffusion auprès des spécialistes de l'enseignement du français et des méthodologues.

Art. 3 Elle charge son secrétariat général de l'exécution et du suivi de la disposition ci-dessus.

Art. 4 La présente décision est communiquée :

- Aux départements membres de la CIIP,
- aux membres du GREF,
- à la conférence des chefs de service de l'enseignement,
- au directeur de l'IRDP,
- au secrétariat général de la CDIP.

Neuchâtel, le 19 février 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs et directrices des écoles supérieures (CRODES)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu la requête du 2 décembre 2003 de la CRODES,

vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG),

arrête :

Article premier La CRODES est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires.

Art. 2 La CRODES traite avec la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP).

Art. 3 La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG,
- Au président de la CRODES,
- A la CRFP, par M. J.-P. Mougin.

Neuchâtel, le 19 février 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques,

du 19 février 2004

Vu la décision du 15 mars 2001 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement,

Vu le Concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970,

Vu les articles 6, al. 2, lit. e, et 54 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

Dans le but de promouvoir un enseignement de qualité et de proposer aux écoles et aux enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande,

Les chefs des départements de l'instruction publique, de la formation et de l'éducation des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud sont convenus de ce qui suit :

TITRE PREMIER DES DISPOSITIONS GENERALES

Article premier Objet

¹ La Convention règle la collaboration en matière de moyens d'enseignement et de ressources didactiques entre les cantons francophones ou partiellement francophones.

² Elle définit les objectifs, les champs, les conditions ainsi que les moyens de cette collaboration.

³ Elle a pour but de promouvoir la qualité des moyens d'enseignement et des ressources didactiques proposés aux enseignants et vise à leur obtention au meilleur rapport prix/prestations.

⁴ Elle garantit l'adéquation de ces moyens d'enseignement et de ces ressources didactiques aux objectifs communs de formation et contribue à harmoniser la politique scolaire entre les cantons.

Art. 2 Objectifs

Les parties signataires s'accordent à réaliser ensemble l'une ou l'autre des actions suivantes en vue de l'équipement des établissements scolaires relevant de leur compétence :

- a) adopter et acquérir un ensemble unique de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle;
- b) adopter un choix de deux à trois ensembles de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle et les acquérir;
- c) définir une offre ouverte de moyens d'enseignement dûment sélectionnés et approuvés; l'approbation autorise l'usage du moyen dans les classes des cantons parties;
- d) réaliser ou faire réaliser un moyen original.

Art. 3 Critères d'action ou de choix

Les décisions et actions requises pour la réalisation des objectifs sont ordonnées aux critères suivants :

- a) la conformité aux plans d'études cadre ou plans d'études coordonnés;
- b) l'adéquation aux pratiques pédagogiques des enseignants;

c) l'obtention du meilleur rapport prix/prestations.

Art. 4 Champ de la collaboration

¹ Les cantons signataires de la Convention collaborent prioritairement dans les secteurs suivants:

- a) la scolarité obligatoire, y compris l'éducation préscolaire;
- b) l'enseignement du français, des langues étrangères, des mathématiques ainsi que l'éducation générale;
- c) l'enseignement dans la formation professionnelle.

² L'organe d'exécution de la Convention (cf. art. 10) peut, dans des cas particuliers et pour autant que des motifs économiques ou de politique de coordination le justifient, étendre ponctuellement le champ défini ci-dessus.

Art. 5 Moyens d'enseignement et ressources didactiques concernés

Sont considérés comme moyens d'enseignement ou ressources didactiques, au sens de la présente Convention:

- a) les manuels, les fiches de travail des élèves ainsi que le matériel de classe accompagnant;
- b) les ouvrages didactiques à l'intention des enseignants, y compris les ouvrages généraux (plans d'études, lignes directrices ou recommandations);
- c) les supports audiovisuels ou informatiques;
- d) les ressources informatiques en ligne (sites intranet/internet);
- e) les projets d'actions éducatives.

Art. 6 Modalités de réalisation

¹ La réalisation des objectifs définis plus haut (cf. art. 2) s'opère, en principe, dans le cadre du marché de l'édition.

² En cas de nécessité d'une création originale commune, la propre réalisation ou la collaboration avec les entreprises d'édition publiques ou privées sont les deux variantes possibles.

³ Dans le cas d'une collaboration avec les entreprises d'édition publiques ou privées, les formes du mandat d'édition ou éventuellement de la coédition sont privilégiées.

⁴ Les dispositions des législations sur les marchés publics sont réservées.

Art. 7 Calcul du coût des moyens d'enseignement, des ressources didactiques et des prestations de collaboration

¹ Le prix des moyens d'enseignement et des ressources didactiques intègre l'ensemble des coûts imputables à leur conception, rédaction, édition, distribution et stockage.

² Le coût de l'administration des contrats d'édition ou de réalisation est imputé au prix de vente des moyens ou ressources considérés.

³ L'accès aux ressources électroniques (supports informatiques matérialisés et en ligne, comme intranet/internet) par les enseignants ou les élèves fait l'objet de licences. Le prix intègre les coûts de conception, de réalisation, de maintenance et de mise à jour.

⁴ Le prix de la délivrance d'une approbation correspond au coût de l'analyse de l'objet considéré.

TITRE DEUXIEME DU FINANCEMENT

Art. 8 Principe. Participation des cantons

Les cantons achètent les produits ou prestations relevant de la présente Convention aux prix établis conformément à l'art. 7 ci-dessus.

Art. 9 Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

¹ Le financement de la recherche, de la sélection, de l'adaptation, de l'édition, de la distribution, du stockage et du développement de ressources didactiques, au sens de la présente Convention, est assuré par un fonds de trésorerie, dit Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.

² Le Fonds est alimenté par les achats de produits (cf. art. 5), par les acquisitions de licences pour les ressources électroniques, les redevances d'approbation, ainsi que les prélèvements sur les contrats d'édition.

³ Pour les moyens et ressources didactiques consacrés à la formation professionnelle, le Fonds est alimenté par une contribution supplémentaire forfaitaire par élève ou apprenti, fixée par la commission du centre de réalisation (cf. art. 15). Ce supplément permet de compenser les pertes dues à des tirages de moindre importance.

⁴ Les subventions fédérales obtenues au sens de la Loi sur la formation professionnelle sont intégrées dans le fonds. Le Secrétariat général de la Conférence (cf. art. 14 des Statuts de la CIIP) est habilité à traiter directement avec les offices fédéraux concernés.

TITRE TROISIEME DE L'EXECUTION

Chapitre premier De la Conférence intercantonale de l'instruction publique

Art. 10 Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)

¹ La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, ci-après la Conférence, est autorité d'exécution de la Convention.

² La Conférence s'acquitte des tâches suivantes :

- a) définition d'une politique en matière de ressources didactiques dans le sens de la présente Convention ;
- b) nomination de la commission financière et de son président ou de sa présidente (cf. art. 11) ;
- c) adoption du règlement financier ;
- d) adoption des projets didactiques, des mandats d'édition, ainsi que des propositions d'approbation ;
- e) constitution et nomination des membres des commissions d'évaluation et d'analyse des besoins (cf. art. 13) et de la commission du centre de réalisation (cf. art. 14).

³ Afin de tenir compte des exigences de création ou de mise à jour des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (faible tirage, mise à jour périodique, rapidité de réaction), le Secrétariat général de la Conférence est habilité à mettre en place des procédures simplifiées, notamment en dérogation à la lettre d) ci-dessus, mais dans le respect de l'esprit de la présente Convention.

Art. 11 Commission financière

¹ La Conférence institue une commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (cf. art. 9).

² La commission financière est chargée plus particulièrement :

- a) de valider les comptes et le budget présentés à la Conférence par le Secrétariat général ;
- b) d'approuver le rapport annuel présenté à la Conférence par le Secrétariat général ;
- c) d'édicter un règlement pour toute question financière non attribuée à un autre organe.

³ Elle peut ordonner des prescriptions d'application du règlement (cf. art. 10, 2e al., lit. c).

⁴ Elle est composée de neuf membres au maximum, nommés pour une période de quatre ans au sein de laquelle tous les cantons parties sont représentés. Le président ou la présidente est issu(e) de la Conférence.

⁵ Le Secrétariat général de la Conférence tient la comptabilité du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, et assure le secrétariat de la commission.

Art. 12 Secrétariat de la Convention

Le Secrétariat général de la Conférence assume les fonctions de secrétariat de la Convention. Il assure la transmission des dossiers aux instruments d'exécution, coordonne leurs travaux et exerce leur surveillance directe.

Chapitre deuxième**Des instruments d'exécution****SECTION 1 ÉVALUATION ET ANALYSE DES BESOINS ET DES PROJETS****Art. 13 Commission d'évaluation, d'analyse des besoins et de validation des projets**

- ¹ La Conférence institue une commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ci-après la commission d'évaluation. Sa composition fait l'objet d'une décision de la Conférence.
- ² La commission d'évaluation exerce notamment les missions suivantes :
 - a) évaluation et proposition d'approbation pour les ressources didactiques existantes sur le marché, au sens de l'art. 2, lit. a, b et c de la présente Convention ;
 - b) analyse des besoins identifiés, validation des projets, élaboration de mandats ou de cahiers des charges de réalisation pour des ressources nouvelles ;
 - c) expertise et conseil pour le développement et l'avenir des ressources didactiques.
- ³ La commission d'évaluation développe les instruments nécessaires à son travail, notamment des grilles et des guides d'évaluation et d'analyse des besoins. Elle soumet à la Conférence, pour ratification, des critères de qualité en fonction des nécessités des cantons parties.
- ⁴ La commission d'évaluation est directement rattachée au Secrétariat général de la Conférence qui en assure le secrétariat et l'encadrement scientifique.

SECTION 2 RÉALISATION ET ADMINISTRATION**Art. 14 Commission du centre de réalisation**

- ¹ La Conférence institue une commission du centre de réalisation appelée à conseiller le responsable du centre de réalisation (cf. art. 15) et à l'appuyer dans l'exécution de ses diverses tâches.
- ² La commission comprend neuf membres au maximum, un représentant par canton concordataire, en principe le responsable de l'approvisionnement et de la diffusion des moyens d'enseignement, ainsi que le ou la responsable du centre de réalisation (cf. art. 15).
- ³ La présidence de la commission est assurée par un des délégués cantonaux, selon un tournoi tous les deux ans, renouvelable une fois. Le président de la commission fait partie de la commission financière (cf. art. 11).
- ⁴ La commission établit les prix de vente des différents produits aux communes et établissements scolaires ; elle fixe la contribution complémentaire forfaitaire de la formation professionnelle (cf. Art. 9, al. 3).
- ⁵ La commission est directement rattachée au Secrétariat général de la Conférence qui en assure le secrétariat et l'encadrement scientifique.

Art. 15 Centre de réalisation

- ¹ Le centre de réalisation est institué par le Secrétariat général de la Conférence. Il dispose de l'autonomie requise pour l'exécution de ses missions. Il collabore étroitement avec la commission du centre de réalisation (cf. art.14).
- ² Le centre exécute et administre en collaboration avec la Commission les mandats de productions didactiques décidés par la Conférence. Le mandat définit notamment les objectifs pédagogiques et méthodologiques du produit, ses dimensions ainsi que le public visé.
- ³ Les auteurs, y compris le ou les illustrateurs, sont engagés par le centre de réalisation et travaillent en principe sous sa responsabilité directe. Toutefois, la Conférence et les organes chargés de l'application de ses décisions en la matière conservent contractuellement un droit de veto sur le choix des auteurs et la possibilité d'adjoindre à ceux-ci un groupe de référence et d'appui didactique. Le centre règle auprès des administrations cantonales les modalités d'engagement des enseignants-auteurs.
- ⁴ Le centre de réalisation traite et coordonne en collaboration avec la commission les tâches suivantes :
 - a) la préparation, le lancement des appels d'offres, auprès des entreprises publiques et privées d'édition ou de production ; l'analyse des offres reçues sur la base des règles générales de procédure et du cahier des charges proposé ; la sélection et la proposition des modalités de réalisation au Secrétariat général ;

- b) l'établissement des projets de contrat de réalisation auxquels est joint le cahier des charges détaillé du produit attendu ;
 - c) la coordination du suivi de la réalisation auprès de l'éditeur ou du producteur mandaté (contrôle des délais, de la qualité d'exécution, choix - précision - décision quant aux questions et détails se présentant en cours de réalisation, en respect du cahier des charges du projet) ;
 - d) la gestion et l'organisation du travail du groupe de référence associé le cas échéant à l'élaboration du manuscrit en tant que soutien et garantie didactiques ;
 - e) la récupération et la transmission du manuscrit final ou de la maquette au Secrétariat général pour l'accomplissement de la procédure de vérification ;
 - f) le suivi auprès de l'éditeur ou du producteur pour l'exécution des corrections éventuelles résultant de la démarche de vérification, selon les demandes communiquées par écrit par le Secrétariat général ;
 - g) le contrôle de qualité de la réalisation avant soumission du bon à tirer pour signature au Secrétaire général ;
 - h) la coordination des commandes cantonales et des stocks cantonaux, la gestion et la mise à jour du catalogue romand des moyens d'enseignement (www.cataro.ch) ;
 - i) la gestion des réimpressions des moyens d'enseignement et ressources didactiques romands ;
 - j) la planification de la livraison auprès des distributeurs concernés.
- ⁵ Le centre est responsable de la gestion financière des réalisations.

SECTION 3 PROPOSITIONS ET PRÉAVIS D'INSTANCES EXTERNES

Art. 16 Conférence des chefs de service de l'enseignement - Commission pédagogique

¹ La conférence des chefs de service de l'enseignement (cf. art. 31, 1er al., lit. a, des Statuts de la CIIP), la commission pédagogique (cf. décision CIIP du 28 mai 1998) et les associations d'enseignants reconnues par la Conférence peuvent formuler des besoins dont l'analyse revient à la commission d'évaluation (cf. art. 13).

² Les mandats d'étude adoptés par la Conférence se fondent sur le rapport de la commission d'évaluation et sur les préavis de la conférence des chefs de service de l'enseignement et de la commission pédagogique.

³ La conférence des chefs de service de l'enseignement est compétente pour adopter la ressource avant sa publication ; elle fonde sa décision sur un rapport de réalisation du Secrétariat général et sur un rapport de vérification de la conformité du produit au cahier des charges initial, dont la responsabilité revient à la commission pédagogique.

Art. 16^{bis} Conférence des secrétaires généraux

¹ La conférence des secrétaires généraux (cf. art. 26 des Statuts de la CIIP) est régulièrement informée par le centre de réalisation de l'évolution des contenus pédagogiques et des choix en matière d'illustrations.

² Elle peut déléguer un représentant dans le groupe réunissant l'éditeur, les auteurs et les illustrateurs.

SECTION 4 EVALUATION DES RÉSULTATS

Art. 17 Evaluation des productions didactiques

¹ La Conférence fait procéder à une évaluation régulière de l'efficacité des ressources didactiques qu'elle approuve ou qu'elle promulgue.

² Elle confie en principe ces mandats d'évaluation à son Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA), lequel peut collaborer avec les Hautes écoles pédagogiques, les Universités, l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle et les centres cantonaux de recherche.

TITRE QUATRIÈME DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES

Art. 18 Engagements des cantons

¹ Les cantons s'engagent à agir conformément aux principes établis dans la présente Convention. Le cas échéant, ils adaptent leurs dispositions légales propres.

² Les cantons qui ont approuvé le choix d'un moyen d'enseignement, conformément à l'art. 10, al. 2, lit. d, de la Convention, s'engagent à l'acquérir au prix établi selon l'art. 7.

³ Ils s'engagent à soumettre à l'approbation intercantonale les moyens d'enseignement ou les ressources didactiques qu'ils produisent ou qu'ils souhaitent acquérir auprès d'un tiers et portant sur les disciplines précisées sous l'article 4.

⁴ Dans la formation professionnelle où les écoles acquièrent des moyens d'enseignement ou ressources didactiques, les cantons se portent garants du choix de la diffusion des moyens relevant de la présente Convention, ainsi que de l'engagement financier qui s'y rapporte.

TITRE CINQUIEME DES VOIES DE DROIT

Art. 19 Tribunal fédéral

Toute contestation entre les cantons à propos de la présente Convention peut faire l'objet d'une réclamation de droit public auprès du Tribunal fédéral en application de l'art. 83, 1er al., lit b, de la Loi fédérale d'organisation judiciaire du 16 décembre 1943.¹

TITRE SIXIEME DES DISPOSITIONS FINALES

Art. 20 Adhésion

Les déclarations d'adhésion à la présente Convention sont communiquées au Secrétariat général de la Conférence.

Art. 21 Entrée en vigueur

La Convention entre en vigueur lorsque cinq cantons au moins l'ont ratifiée. La Conférence arrête la date d'entrée en vigueur.

Art. 22 Durée de la Convention

¹ La présente Convention est conclue pour une durée indéterminée.

² Elle est résiliable moyennant un préavis de douze mois pour la fin d'une année civile.

³ La partie qui résilie reste redevable de sa part de financement pour les travaux engagés au moment de la résiliation et jusqu'à leur achèvement. Elle ne peut faire valoir aucune prétention sur le Fonds (cf. art. 9).

Art. 23 Modification de la Convention

Toute proposition de modification de la Convention est transmise au Secrétariat général qui requiert l'avis des autres partenaires de la Convention avant de la soumettre à la décision de la Conférence et à la ratification des cantons concernés.

TITRE SEPTIEME DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 24 Fonds d'édition du GREME

Le Fonds d'édition géré par le Groupe romand d'experts en moyens d'enseignement (GREME) est intégré au Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.

Art. 25 Modification des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996

Les Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 sont modifiés comme suit:

Art. 54 Le Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

¹ *Le financement de la recherche, de la sélection, de l'adaptation, de la création, de la diffusion et du développement de ressources didactiques est assuré par un fonds de trésorerie, dit Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.*

¹ RS 173.110

⁵ *Le canton qui se retire de la Conférence reste redevable de sa part de financement pour les travaux engagés au moment de la résiliation et jusqu'à leur achèvement. Il ne peut faire valoir aucune prétention sur le Fonds.*

² *Il est alimenté par les achats des cantons, les acquisitions de licences pour les ressources électroniques, les prélèvements sur les contrats d'édition et les redevances d'approbation.*

³ *Pour les moyens et ressources didactiques consacrés à la formation professionnelle, le Fonds est alimenté par une contribution supplémentaire forfaitaire par élève ou apprenti.*

⁴ *Le Fonds relève de la commission financière instituée par la Conférence.*

Neuchâtel, le 19 février 2004

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

Mario Annoni, conseiller d'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et
du sport du canton de Fribourg

Isabelle Chassot, conseillère d'Etat

Département de l'instruction publique
du canton de Genève

Charles Beer, conseiller d'Etat

Département de l'éducation
du canton du Jura

Elisabeth Baume-Schneider, ministre

Département de l'instruction publique et des affaires
culturelles du canton de Neuchâtel

Thierry Béguin, conseiller d'Etat

Département de l'éducation, de la culture et du
sport du canton du Valais

Claude Roch, conseiller d'Etat

Département de la formation et de la jeunesse
du canton de Vaud

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat

Déclaration d'intention de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin pour la création de la Haute Ecole de Musique de Suisse occidentale

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant les Recommandations du Conseil des Hautes écoles spécialisées pour la création de filières d'étude du niveau HES dans les domaines de formation relevant des cantons, du 2 avril 1998,

considérant le Règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des HES du 10 juin 1999,

considérant le Profil des Hautes écoles de musique défini par la CDIP, du 10 juin 1999, ainsi que les règlements qui en découlent,

considérant les thèses que la CIIP a adoptées le 13 juin 2002 pour la création de la Haute Ecole de Musique de Suisse romande,

considérant les décisions de la Conférence des 13 juin 2002 et 20 septembre 2002

considérant dès lors les travaux conduits en vue de la réalisation de la Haute Ecole de Musique de Suisse Romande HEMSR,

arrête :

Article premier ¹ Dans le but d'offrir une formation professionnelle dans le domaine musical en Suisse romande, la Haute Ecole de Musique de Suisse Occidentale (HEMSO) sera constituée en tant qu'institution intercantonale.

² Dans l'attente du dépôt du dossier de reconnaissance pour la HEMSO, les institutions et sites parties constituantes de la future haute école peuvent maintenir leur procédure visant à l'intégration de leurs filières dans l'accord AHES.

³ A terme, la HEMSO devrait être intégrée comme domaine de la HES-SO. Les articles suivants s'expriment sous réserve de cette intégration.

Art. 2 Une Convention intercantonale à laquelle adhéreront les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, précisera les droits et devoirs des partenaires de la HEMSO ainsi que son organisation. La Convention sera soumise à une commission interparlementaire en principe à l'automne 2004 et aux Parlements cantonaux au printemps 2005.

Art. 3 La HEMSO sera organisée en réseau. Les formations seront dispensées selon un plan d'études cadre unique. La répartition des filières d'enseignement entre les sites fera l'objet d'une décision de la HEMSO. Les conditions d'admission à la HEMSO sont celles du Profil des Hautes écoles de musique de la CDIP, du 10 juin 1999. Le dispositif de financement étudié est analogue à celui de la HES-SO et HES-S2.

Art. 4 L'organe responsable de la HEMSO est le Comité stratégique. Il est constitué des conseillères et conseillers d'Etat en charge du dossier dans chaque canton partenaire.

Art. 5 La conduite opérationnelle de la HEMSO sera assurée par un Comité directeur nommé par le Comité stratégique.

Art. 6 Le fonctionnement de la HEMSO sera assuré par un Secrétariat général chargé de traiter les affaires courantes, sur instructions du Comité directeur, et d'assurer la bonne marche administrative de l'école.

Art. 7 La consultation des milieux musicaux se fera par l'intermédiaire du Conseil consultatif HEMSO. Il sera chargé d'émettre des recommandations sur la politique générale de la HEMSO à l'intention du Comité stratégique.

Art. 8 Dans le cadre du projet de « Haute Ecole de Musique de Suisse Occidentale en formation », la CIIP déposera une demande de reconnaissance des filières de la HEMSO en s'appuyant notamment sur les reconnaissances déjà octroyées provisoirement aux institutions et sites parties constituantes de la future haute école dans le cadre de la procédure de la CDIP.

Art. 9 L'ouverture de la HEMSO interviendra en principe à l'automne 2005. La Conférence procédera à une évaluation de son fonctionnement au terme d'une période probatoire de 5 ans.

Art. 10 Pour la phase de réalisation qui débute le 1er avril 2004, la CIIP met en place une organisation de projet qui fait l'objet d'une décision annexée à la présente Déclaration

Neuchâtel, le 2 avril 2004

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

Mario Annoni, conseiller d'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et
du sport du canton de Fribourg

Isabelle Chassot, conseillère d'Etat

Département de l'instruction publique
du canton de Genève

Charles Beer, conseiller d'Etat

Département de l'éducation
du canton du Jura

Elisabeth Baume-Schneider, ministre

Département de l'instruction publique et des affaires
culturelles du canton de Neuchâtel

Thierry Béguin, conseiller d'Etat

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello
sport del Cantone del Ticino

Gabriele Gendotti, Consigliere di Stato

Département de l'éducation, de la culture et du
sport du canton du Valais

Claude Roch, conseiller d'Etat

Département de la formation et de la jeunesse
du canton de Vaud

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat

Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la requête du 2 mars 2004 d'AgorA, conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature,

vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG),

arrête :

Article premier La conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires.

Art. 2 La conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature traite avec la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP).

Art. 3 La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG,
- Au président de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature,
- À la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP),
- À la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE).

Neuchâtel, le 15 avril 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la requête du 6 avril 2004 de la conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales CRT EPC,

vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG),

arrête :

Article premier La conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales CRT EPC est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires.

Art. 2 La conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales CRT EPC traite avec la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP).

Art. 3 La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG,
- Au président de la conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales CRT EPC,
- À la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP),
- À la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE).

Neuchâtel, le 11 mai 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Règlement du Conseil de la coordination

La Conférence,

vu les articles 16 à 19 de ses Statuts du 9 mai 1996,

et plus spécifiquement l'art. 19, al. 2,

arrête :

Article premier Composition

Le Conseil de la coordination est composé de la manière suivante :

- a) cinq enseignants, dont en principe trois de la scolarité obligatoire et deux des degrés post-obligatoires (proposés par le SER);
- b) trois directeurs d'école, soit deux de la scolarité obligatoire, un issu du secondaire II (proposés par les associations spécifiques AIDEP, CROTCEs, CDGSRT ou CEDDSRT);
- c) trois représentants des parents (proposés par la FAPERT);
- d) trois chefs de service (proposés par la CSG, la CSE, la CRFP);
- e) un représentant du canton du Tessin (proposé par le Département de l'éducation, de la culture et du sport);
- f) sept personnalités politiques issues des législatifs cantonaux (par exemple le président ou un membre de la commission de l'éducation/formation ou de l'organe qui en tient lieu de chaque Grand Conseil);
- g) une personnalité issue du monde de l'économie;
- h) une personnalité issue du monde de la philosophie ou de l'éthique.

Art. 2 Présidence

Le Conseil nomme l'un de ses membres à sa présidence. Cette fonction est assumée pour une période de deux ans non renouvelable.

Art. 3 Bureau

¹ Le Conseil de la coordination se dote d'un bureau composé du ou de la président(e) du Conseil, de trois membres choisis parmi trois milieux différents représentés au Conseil, ainsi que du représentant/de la représentante du Secrétariat général.

² Les membres du bureau siègent au maximum quatre ans.

³ Le bureau se réunit au gré des besoins, généralement au moins une fois avant chaque séance du Conseil.

Article 4 Contacts avec la CIIP

¹ Le Conseil de la coordination, par son bureau, rencontre à intervalle régulier le bureau de la CIIP pour faire un état des lieux des travaux menés et permettre à ce dernier de préciser d'éventuelles attentes de la CIIP.

² Ces rencontres sont organisées à l'initiative de l'un ou l'autre des bureaux; elles ont lieu tous les 12 à 18 mois.

Art. 5 Abrogation

Ce règlement annule et remplace la décision de la CIIP du 9 novembre 2000.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée aux membres du Conseil.

Neuchâtel, le 11 mai 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Institution et mandat de la commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR) et du centre de réalisation¹

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu les articles 2, alinéa 2, litt. I; 6, alinéa 2, litt. e; 13, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu l'article 54 modifié (le 19 février 2004) des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu les dispositions de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques (ci-après la Convention ME), du 19 février 2004,

vu la décision du 15 mars 2001 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement,

sur proposition du secrétariat général et préavis de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article Premier Institution et mandat

¹ Une commission permanente du centre de réalisation, dénommée la commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR), ci-après la commission du centre, est instituée par la Conférence.

² La commission du centre et le centre de réalisation font partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Conférence en matière de réalisation et d'administration des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire. Leurs tâches sont décrites dans la Convention ME du 19 février 2004, articles 14 et 15, notamment :

- i) les appels d'offres;
- ii) la négociation et le suivi des contrats d'édition;
- iii) l'établissement et les propositions des prix de vente des différents produits aux communes et établissements scolaires;
- iv) le respect des procédures de vérification en relation avec les instances externes (cf. article 16 de la Convention ME du 19 février 2004);
- v) la gestion, le contrôle, l'organisation et l'administration des travaux de rédaction;
- vi) la gestion, le contrôle, l'organisation et l'administration des travaux de prépresse et d'impression et d'apprêt.

³ En ce qui concerne la rédaction et la réalisation des moyens d'enseignement et des ressources didactiques destinés à la formation professionnelle, la Conférence dispose d'une plate-forme éditoriale ad hoc.

⁴ L'enquête sur les besoins quantitatifs, la coordination des commandes cantonales, la gestion du catalogue romand (CATARO) et des stocks, la diffusion et la distribution aux cantons des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire, ainsi que pour la formation professionnelle, sont centralisées auprès de la commission du centre et du centre de réalisation.

¹ Dans l'ensemble du mandat, l'utilisation du genre masculin pour désigner l'un ou l'autre sexe n'a d'autre but que de faciliter la lecture.

Article 2 Composition

- ¹ La composition de la commission du centre tient compte des principes suivants :
 - i) la commission est composée de membres issus des cantons parties à la Convention ME du 19 février 2004 ;
 - ii) tous les cantons parties sont représentés ;
 - iii) le responsable du centre de réalisation est membre de la commission. Il est accompagné du personnel administratif en charge des dossiers des moyens d'enseignement et des ressources didactiques au sein du Secrétariat général ;
 - iv) le président de la commission du centre est issu de l'un des cantons parties représentés ; il est membre de la commission financière et membre de la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle.
 - v) le président de la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle participe aux activités de la commission du centre avec statut d'invité permanent.
- ² Les membres de la commission du centre, issus des cantons, sont les fonctionnaires responsables des services des éditions, du matériel et des fournitures scolaires, régulièrement nommés par les autorités cantonales.

Article 3 Fonctionnement général

- ¹ La commission du centre de réalisation est directement rattachée au Secrétariat général qui en assure le secrétariat.
- ² Le centre de réalisation est institué par le Secrétariat général de la Conférence.
- ³ Les deux structures, commission du centre et centre de réalisation, collaborent étroitement.
- ⁴ Les indemnités de séances et frais de déplacement sont versés conformément à la Directive y relative de la CIIP, en vigueur.
- ⁵ Les modalités de réalisation s'effectuent selon l'article 6 de la Convention ME du 19 février 2004.
- ⁶ Le calcul des coûts, le financement des coûts et l'ensemble des opérations financières de réalisation s'effectuent selon les articles 7, 8 et 9 de la Convention ME du 19 février 2004, et dans le respect du mandat dévolu à la commission financière du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.
- ⁷ La commission du centre se réunit en séance plénière selon les besoins, au minimum quatre fois par année.

Article 4 Compétences particulières

a) Matériel et fournitures scolaires

- ¹ Le matériel scolaire et les ressources didactiques non définis par la Conférence peuvent être coordonnés par les membres concernés de la commission du centre. Ils gèrent ces questions selon les limites du cahier des charges établi sur le plan cantonal pour chacun de ses membres.

b) Gestion des moyens et ressources didactiques

- ² La gestion financière des réalisations est tenue séparément, selon leur champ d'application :
 - i) scolarité obligatoire et éducation préscolaire ;
 - ii) scolarité post-obligatoire académique ;
 - iii) formation professionnelle.

Le Secrétariat général et le président de la commission du centre assurent la coordination des travaux.

Article 5 Nomination

- ¹ Les membres de la commission du centre issus des cantons sont proposés par les départements selon les critères définis sous article 2, alinéa 2.
- ² Le représentant du centre de réalisation ainsi que le président de la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle sont proposés et désignés par le Secrétariat général.
- ³ La Conférence arrête les propositions et nomme les membres de la commission du centre.

⁴ La commission du centre désigne son président pour une période de quatre ans, selon tournus cantonal.

Article 6 Dispositions transitoires et finales

Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire et toute disposition non conforme aux décisions prises par la Conférence, citées en préambule.

Article 7 Entrée en vigueur et exécution

¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.

² Le Secrétariat général est chargé de son exécution et de l'information des partenaires concernés, en particulier de la dissolution de l'Office romand des éditions et du matériel scolaires (OR).

Neuchâtel, le 23 septembre 2004

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Christian Berger

Institution et mandat de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques¹

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),
vu les articles 2, alinéa 2, litt. I; 6, alinéa 2, litt. e; 13, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
vu l'article 54 modifié (le 19 février 2004) des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
vu les dispositions de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques (ci-après la Convention ME), du 19 février 2004,
vu la décision du 15 mars 2001 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement,
sur proposition du secrétariat général et préavis de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article Premier Institution et mandat général

- ¹ Une commission permanente d'évaluation des ressources didactiques et projets d'actions éducatives, ci-après la commission d'évaluation, est instituée en qualité d'instrument d'exécution des décisions de la Conférence.
- ² La commission est chargée de l'analyse des besoins, du préavis des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement, au sens de l'article 5 de la Convention ME du 19 février 2004, pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire.
- ³ En ce qui concerne les moyens d'enseignement et les ressources didactiques destinés à la formation professionnelle, la Conférence dispose d'une commission d'évaluation ad hoc, la commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (CREME).

Article 2 Fonctionnement général

- ¹ La commission d'évaluation est directement rattachée au secrétariat général qui en assure le secrétariat, l'encadrement scientifique ainsi que la surveillance directe.
- ² La commission d'évaluation joue un rôle avant tout d'expertise pédagogique, didactique et de gestion de la qualité. Ses analyses, conclusions et projets font l'objet d'une décision de la Conférence avant toute poursuite des travaux.
- ³ Les mandats et mise en œuvre de groupes d'experts sont soumis au Secrétariat général. Le cas échéant, le Secrétariat général en réfère aux instances compétentes (commission financière, CIIP).
- ⁴ Les indemnités de séances et frais de déplacement sont versés conformément à la Directive y relative de la CIIP, en vigueur.
- ⁵ La commission d'évaluation se réunit en séance plénière selon les besoins et la nature des projets ou dossiers.

¹ Dans l'ensemble du mandat, l'utilisation du genre masculin pour désigner l'un ou l'autre sexe n'a d'autre but que de faciliter la lecture.

Article 3 Tâches particulières et compétences

¹ La commission d'évaluation est plus particulièrement chargée, selon art. 2 et 13 de la Convention ME du 19 février 2004, des missions suivantes :

- i) identification, définition et analyse des besoins des cantons en matière de moyens d'enseignement et de ressources didactiques ;
- ii) sélection, évaluation et proposition d'approbation de ressources existantes ;
- iii) élaboration du cahier des charges des ressources didactiques et moyens d'enseignement à réaliser ou à faire réaliser (conception pédagogique d'ensemble) ;
- iv) expertise et conseil pour le développement et l'avenir des ressources didactiques ;
- v) développement des instruments nécessaires à son travail ;
- vi) recommandations en matière de formation des enseignants liée à l'utilisation des ressources didactiques sélectionnées et approuvées ;
- vii) consultation des enseignants et des formateurs, le cas échéant.

² La commission d'évaluation dispose également des compétences suivantes :

- a) en matière d'évaluation, d'analyse de besoins et d'élaboration de critères de qualité, la commission d'évaluation peut mandater ou faire appel à des experts issus notamment :
 - i) de l'IRDP ;
 - ii) des centres cantonaux de recherche ;
 - iii) des HEP ;
 - iv) des universités ;
 - v) des commissions et des groupes de travail romands.
- b) dans le domaine de l'expertise et du conseil pour le développement et l'avenir des ressources didactiques, elle peut émettre des propositions et initier des projets de collaboration intercantonale.

³ Cadre de travail de la commission d'évaluation :

- i) la commission d'évaluation respecte l'article 16, al. 1 et 2, de la Convention ME du 19 février 2004 ;
- ii) ses propositions sont compatibles avec la Déclaration du 30 janvier 2003 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) sur les finalités et objectifs de l'Ecole publique, avec le plan d'études cadre romand (PECARO) et avec la formation initiale et continue du personnel enseignant.

⁴ La commission d'évaluation tient compte :

- i) qu'aucune action d'importance, tant sur le plan politique que financier, ne peut être engagée sans l'aval de la Conférence (cf. art. 10 de la Convention ME du 19 février 2004) ;
- ii) que toutes les décisions de choix d'un nouveau moyen, de lancement d'une réalisation ou d'adoption d'une ressource nouvelle avant sa publication sont soumises au préavis des instances externes (cf. art. 16, al.3, de la Convention ME du 19 février 2004).

Article 4 Composition et désignation

¹ La composition de la commission d'évaluation tient compte des principes suivants :

- i) ses membres sont issus de l'ensemble des cantons parties à la Convention ME du 19 février 2004 ;
- ii) le président de la commission d'évaluation est issu de l'un des cantons représentés.

² Les personnes sont désignées pour leurs compétences personnelles en matière de moyens d'enseignement, de projets didactiques et de ressources éducatives pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire. Elles sont en principe porteuses des expériences suivantes :

- i) responsable général d'unité ou service moyens d'enseignement au sein d'un canton ;
- ii) responsable cantonal pour l'intégration des TIC à l'école ;
- iii) responsable cantonal spécifique dans l'un des champs, désignés sous article 4 de la Convention ME du 19 février 2004, de la collaboration intercantonale.

- ³ Relations avec les instances externes et contrôle politique :
- i) un représentant de la conférence des chefs de service de l'enseignement peut participer aux activités de la commission d'évaluation avec statut d'invité permanent;
 - ii) un représentant de la commission pédagogique peut participer aux activités de la commission d'évaluation avec statut d'invité permanent;
 - iii) un représentant du syndicat des enseignants romands (SER) peut participer aux activités de la commission d'évaluation avec statut d'invité permanent.
- ⁴ Le canton du Tessin peut désigner un représentant au sein de la commission avec statut d'observateur.

Article 5 Nomination

- ¹ Les membres de la commission d'évaluation sont proposés par les départements selon les critères définis sous article 4, alinéa 1 et 2.
- ² Les membres des instances externes (cf. article 4, alinéa 3) sont proposés par leur groupe d'appartenance.
- ³ La Conférence arrête les propositions et nomme les membres de la commission, y compris les représentants des instances externes.
- ⁴ Les experts sont proposés par le Secrétariat général. Le Secrétariat général en arrête le mandat.
- ⁵ La commission d'évaluation désigne son président, pour une période de quatre ans, selon tournus cantonal.

Article 6 Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est limitée à quatre ans, renouvelable une seule fois.

Article 7 Dispositions transitoires et finales

Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire et toute disposition non conforme aux décisions prises par la Conférence, citées en préambule, mais elle tient compte de l'état d'avancement des dossiers en cours.

Article 8 Entrée en vigueur et exécution

- ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.
- ² Le Secrétariat général est chargé de son exécution et de l'information des partenaires concernés. Il coordonne les travaux.

Neuchâtel, le 23 septembre 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Institution et mandat de la commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF)¹

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu l'article 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu l'article 54 modifié (le 19 février 2004) des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu les dispositions de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques (ci-après la Convention ME), du 19 février 2004,

sur proposition du secrétariat général et préavis de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article Premier Institution et mandat général

¹ Une commission financière permanente est instituée en qualité d'instrument de contrôle, de consultation et de conseil de la Conférence, ci-après «la commission» (CF).

² La commission est chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.

Article 2 Tâches particulières et compétences

¹ La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i) d'examiner et de valider les comptes et budgets présentés à la Conférence par le Secrétariat général ;
- ii) d'approuver le rapport annuel du Fonds ;
- iii) d'édicter un règlement pour toute question financière non attribuée à un autre organe.

² La commission dispose également des compétences suivantes :

- i) application de l'ordonnance des prescriptions du règlement financier (cf. art. 10, al. 2, lit. c, de la Convention ME du 19 février 2004) ;
- ii) approbation des mandats de placements (fortune, liquidités) ;
- iii) décision en matière de constitution des provisions et avance de fonds ;
- iv) décision concernant la nature et le montant des dépenses extraordinaires en matière de moyens d'enseignements et de ressources didactiques.

³ La commission transmet chaque année à la Conférence, pour approbation, un rapport final présentant la situation financière du Fonds accompagné du rapport de vérification des comptes.

Article 3 Composition

¹ Selon la Convention ME du 19 février 2004 :

- i) la commission est composée de neuf membres au maximum ;

¹ Dans l'ensemble du mandat, l'utilisation du genre masculin pour désigner l'un ou l'autre sexe n'a d'autre but que de faciliter la lecture.

- ii) tous les cantons parties sont représentés;
- iii) son président est issu de la CIIP;
- iv) le président de la commission du centre de réalisation est membre de la commission (cf. art. 14, al. 3, Convention ME du 19 février 2004).

² Les membres de la commission, selon art. 3, al. 1ii, sont désignés pour leurs compétences personnelles et sont porteurs des expériences et intérêts suivants :

- i) administration-gestion; responsabilités exercées au sein des départements de l'instruction publique et de la formation professionnelle;
- ii) centres de ressources cantonaux (documentation, médias, TICE).

³ Le secrétaire général assiste aux réunions, accompagné de ses collaborateurs en charge du dossier.

⁴ Le canton du Tessin peut désigner un représentant au sein de la commission avec statut d'observateur.

Article 4 Désignation et nomination

¹ Les membres de la commission, selon art. 3, al. 1ii, sont désignés ou proposés par les départements.

² La Conférence arrête les propositions et nomme les membres de la commission. Elle élit son président ou sa présidente.

Article 5 Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est limitée à quatre ans, renouvelable une seule fois.

Article 6 Fonctionnement général

¹ La commission se réunit en séance plénière au moins deux fois par année.

² La commission est habilitée à prendre des décisions, à adopter ou valider les objets soumis, lorsque six cantons au moins sont représentés.

³ Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. Le président vote également; en cas d'égalité, sa voix est déterminante.

⁴ Les indemnités de séances et frais de déplacement sont versés conformément à la Directive y relative de la CIIP, en vigueur.

Article 7 Secrétariat

¹ Le Secrétariat général de la Conférence tient la comptabilité du Fonds des moyens d'enseignement et de ressources didactiques.

² Le Secrétariat général assure le secrétariat de la commission.

Article 8 Dispositions transitoires et finales

Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire et toute disposition non conforme aux décisions prises par la Conférence le 19 février 2004, citées en préambule.

Article 9 Entrée en vigueur et exécution

¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.

² Le secrétaire général est chargé de l'exécution, en particulier de la dissolution de la commission de surveillance du Fonds et de l'information des partenaires concernés.

Neuchâtel, le 23 septembre 2004

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Christian Berger

Institution et mandat de la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu les articles 2, alinéa 2, litt. I; 6, alinéa 2, litt. e; 13, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu l'article 54 modifié (le 19 février 2004) des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

vu les dispositions de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques (ci-après la Convention ME), du 19 février 2004,

vu la décision du 15 mars 2001 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement,

vu l'article 1 alinéa 3 de l'Institution et mandat de la commission du centre de réalisation et du centre de réalisation du 23 septembre 2004,

vu la décision de l'OFFT du 29 septembre 2004

sur proposition du secrétariat général.¹

arrête :

Article Premier Institution et mandat

¹ Une plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle, ci-dessous la plate-forme, est instituée par la Conférence.

² La plate-forme fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (CREME/FP). Ses tâches sont notamment :

- i) les appels d'offres;
- ii) la négociation et le suivi des contrats d'édition;
- iii) l'établissement et les propositions des prix de vente des différents produits aux communes et établissements scolaires de formation;
- iv) la gestion, le contrôle, l'organisation et l'administration des travaux de rédaction;
- v) la gestion, le contrôle, l'organisation et l'administration des travaux de prépresse et d'impression.

³ La coordination des commandes cantonales, la gestion des stocks, la diffusion et la distribution des ressources didactiques et moyens d'enseignements pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire, ainsi que pour la formation professionnelle, sont centralisées auprès de la commission du centre de réalisation et du centre de réalisation.

⁴ Le Secrétariat général et le président de la commission du centre assurent la coordination des travaux.

Article 2 Composition

¹ La composition de la plate-forme tient compte des principes suivants :

- i) Le président de la CREME/FP (commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle) préside la plate forme. Il est accompagné du personnel administratif en charge des dossiers de moyens d'enseignement et de ressources didactiques au sein du Secrétariat général;

- ii) la plate-forme comprend des membres issus des partenaires de la formation professionnelle en matière d'édition.
- iii) le collaborateur technique CIIP est membre de la plate-forme.
- iv) Le président de la commission du centre de réalisation participe aux activités de la plate forme

Article 3 Fonctionnement général

- ¹ La plate-forme est directement rattachée au Secrétariat général qui en assure le secrétariat.
- ² Les indemnités de séances et frais de déplacement sont versés conformément à la Directive y relative de la CIIP, en vigueur.
- ³ Les modalités de réalisation s'effectuent selon l'article 6 de la Convention ME du 19 février 2004.
- ⁴ Le calcul des coûts, le financement des coûts et l'ensemble des opérations financières de réalisation s'effectuent selon les articles 7, 8 et 9 de la Convention ME du 19 février 2004, et dans le respect du mandat dévolu à la commission financière du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.
- ⁵ La plate-forme se réunit en séance plénière selon les besoins, au minimum quatre fois par année.

Article 4 Désignation - nomination

- ¹ Les membres de la plate-forme issus de la formation professionnelle (Art 2 ii) sont proposés par les partenaires reconnus par le Secrétariat général et nommés par la CIIP.
- ² Le président de la CREME est désigné par le Secrétariat général.

Article 5 Dispositions transitoires et finales

Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire et toute disposition non conforme aux décisions prises par la Conférence, citées en préambule.

Article 6 Entrée en vigueur et exécution

- ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.
- ² Le Secrétariat général est chargé de son exécution et de l'information des partenaires concernés.

Neuchâtel, le 20 décembre 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Institution et mandat de la commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (CREME/FP)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),
 vu les articles 2, alinéa 2, litt. l; 6, alinéa 2, litt. e; 13, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
 vu l'article 54 modifié (le 19 février 2004) des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
 vu les dispositions de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques (ci-après la Convention ME), du 19 février 2004,
 vu la décision du 15 mars 2001 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement,
 vu l'article 1 alinéa 3 de l'Institution et mandat de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques du 23 septembre 2004
 vu la décision de l'OFFT, du 29 septembre 2004
 sur proposition du secrétariat général,

arrête :

Article Premier Institution et mandat général

- ¹ Une commission permanente d'évaluation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (CREME/FP), ci-après la commission d'évaluation, est instituée en qualité d'instrument d'exécution de la Conférence.
- ² La commission est chargée de l'analyse des besoins, de la validation des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Article 2 Fonctionnement général

- ¹ La commission d'évaluation est directement rattachée au secrétariat général qui en assure le secrétariat, l'encadrement scientifique ainsi qu'une surveillance directe.
- ² La commission d'évaluation joue un rôle avant tout d'expertise pédagogique, didactique et de gestion de la qualité. Ses analyses, conclusions et projets font l'objet d'une décision transmise à la plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle.
- ³ Les mandats et mise en œuvre de groupes d'experts sont soumis au Secrétariat général. Le cas échéant, le Secrétariat général en réfère aux instances compétentes (commission financière, CIIP).
- ⁴ Les indemnités de séances et frais de déplacement sont versés conformément à la Directive y relative de la CIIP, en vigueur.
- ⁵ La commission d'évaluation se réunit en séance plénière selon les besoins et la nature des projets ou dossiers en principe quatre fois par année.

Article 3 Tâches particulières et compétences

- ¹ La commission d'évaluation est plus particulièrement chargée, des missions suivantes :

- i) identification, définition et analyse des besoins des professions et associations professionnelles en matière de moyens d'enseignement et de ressources didactiques;
 - ii) sélection, évaluation et proposition d'approbation de ressources existantes;
 - iii) élaboration du cahier des charges des ressources didactiques et moyens d'enseignement à réaliser ou à faire réaliser (conception pédagogique d'ensemble);
 - iv) expertise et conseil pour le développement et l'avenir des ressources didactiques;
 - v) développement des instruments nécessaires à son travail;
 - vi) recommandations en matière de formation des enseignants liée à l'utilisation des ressources didactiques sélectionnées et approuvées;
 - vii) consultation des enseignants et des formateurs;
 - viii) choix des auteurs et des relecteurs.
- ² La commission d'évaluation dispose également des compétences suivantes:
- a) en matière d'évaluation, d'analyse de besoins et d'élaboration de critères de qualité, la commission d'évaluation peut mandater ou faire appel à des experts issus notamment:
 - i) des centres de formation professionnelle
 - ii) de l'IRDP;
 - iii) des centres cantonaux de recherche;
 - iv) des HEP,
 - v) des universités;
 - vi) des commissions et des groupes de travail romands.
 - b) dans le domaine de l'expertise et du conseil pour le développement et l'avenir des ressources didactiques, elle peut émettre des propositions et initier des projets de collaboration intercantonale.
- ³ La commission d'évaluation:
- i) travaille dans l'esprit de la coordination romande, notamment en cas de réalisation de nouvelles ressources didactiques;
- ses propositions sont compatibles avec la Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et aux objectifs de l'Ecole publique adoptée le 30 janvier 2003, avec la loi et l'ordonnance fédérales sur la formation professionnelle (LFPr et OFPr), avec les ordonnances de formation des professions concernées ainsi qu'avec la formation initiale et continue du personnel enseignant.
- ⁴ La commission d'évaluation tient compte qu'aucune action d'importance, tant sur le plan politique que financier, ne peut être engagée sans l'aval de la Conférence (cf. art. 10 de la Convention ME du 19 février 2004):

Article 4 Composition et désignation

- ¹ La composition de la commission d'évaluation tient compte des principes suivants:
- i) un représentant pour chacun des cantons parties à la Convention ME du 19 février 2004;
 - ii) un représentant par domaine professionnel notamment pour les domaines suivants:
 - domaine artisanal
 - domaine commercial
 - domaine santé-social
 - domaine technique
 - domaine terre et nature
 - iii) La Fédération des écoles techniques (FET) peut proposer un représentant
 - iv) le président de la commission d'évaluation est issu du SG de la CIIP.

Les personnes sont désignées pour leurs compétences professionnelles et personnelles en matière de moyens d'enseignement, de projets didactiques et de ressources éducatives pour la formation professionnelle.

² Relations avec les instances externes et contrôle politique :

- i) un représentant de la conférence des chefs de service de l'enseignement professionnel (CRFP) peut participer aux activités de la commission d'évaluation avec statut d'invité permanent ;
- ii) un représentant de l'institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) peut participer aux activités de la commission d'évaluation avec statut d'invité permanent ;

³ Le canton du Tessin peut désigner un représentant au sein de la commission avec statut d'observateur.

Article 5 Nomination

¹ Les membres de la commission d'évaluation sont proposés par les départements ou par les associations professionnelles des domaines concernés selon les critères définis sous article 4, alinéa 1.

² Les membres des instances externes (cf. article 4, alinéa 2) sont proposés par leur groupe d'appartenance.

³ La Conférence arrête les propositions et nomme les membres de la commission, y compris les représentants des instances externes.

⁴ Les experts sont proposés par les associations professionnelles ou par les centres de formation professionnelle concernés. Le secrétariat général en arrête le mandat.

Article 6 Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est limitée à quatre ans, renouvelable.

Article 7 Dispositions transitoires et finales

Dès son entrée en vigueur, la présente décision abroge toute disposition antérieure contraire et toute disposition non conforme aux décisions prises par la Conférence, citées en préambule, mais elle tient compte de l'état d'avancement des dossiers en cours.

Article 8 Entrée en vigueur et exécution

¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.

² Le Secrétariat général est chargé de son exécution et de l'information des partenaires concernés. Il coordonne les travaux.

Neuchâtel, le 20 décembre 2004

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Christian Berger

Comptes 2004



Florence Mihailovic, adjointe administrative et financière
responsable de la comptabilité à la CIIP

Secrétariat général de la CIIP

N° compte	CHARGES	Budget 2004	Comptes 2004
30	Charges de personnel	2'825'900	2'606'838.63
3000	Traitement du personnel	2'551'000	2'393'144.25
3010	Salaires occasionnels	154'900	98'425.98
3011	Auteurs d'examens	115'000	105'694.20
3050	Autres charges de personnel	5'000	9'574.20
31	Biens, services et marchandises	536'500	489'293.98
3101	Fournitures bureau, imprimés,	56'000	55'722.50
3102	PTT, taxes, Télécommunications	50'000	39'318.82
3103	Maintenance informatique et photocopies	70'000	74'726.65
3104	Mobilier et Machines	20'000	17'180.36
3120	Cotisations	1'000	1'920.00
3130	Immeubles	322'000	286'909.70
3140	Autres frais divers	17'500	13'515.95
32	Commissions et travaux divers	2'084'300	1'657'522.22
3200	Commissions	90'000	73'541.90
3210	Déplacements, frais du personnel	42'000	41'670.05
3221	Journées d'études, mandats, expertises	92'000	79'456.42
3222	CRFP, projets divers	40'000	19'646.65
3223	CRFP, projet ApA2	628'800	422'923.55
3230	CRFP, examens et publications	126'500	110'611.75
3240	Production du Centre OSP	1'065'000	909'671.90
33	Amortissements	12'000	12'000.00
34	Participations	2'236'700	2'226'000.00
3400	Financement de l'IRD	1'865'000	1'865'000.00
3401	Financement du GPSR	260'000	260'000.00
3430	Services généraux	111'700	101'000.00
35	Subvention à des tiers	219'000	217'285.50
3500	Education et Développement	45'000	44'000.00
3510	La Science appelle les jeunes	30'000	30'000.00
3520	Uni 5ème, post-licence	40'000	40'000.00
3530	Délégation à la langue française	20'000	20'000.00
3540	FREREF	14'000	13'285.50
3550	Conférence formation profession.	70'000	70'000.00
	TOTAL DES CHARGES	7'914'400	7'208'940.33

No compte	REVENUS	Budget 2004	Comptes 2004
41	Revenu des biens	70'000	27'384.47
42	Autres revenus	315'000	291'791.20
4210	Recettes diverses	10'000	268.40
4230	Ventes CRFP	289'000	270'874.70
4240	Ventes OSP	15'000	20'648.10
4250	Vente publications	1'000	0.00
43	Contributions diverses	550'000	528'243.30
4300	Services généraux	384'000	375'000.00
4301	Remboursement de traitements	0	14'083.30
4310	Contributions au loyer	166'000	139'160.00
44	Contributions des cantons	5'241'614	5'241'614.00
4400	Contribution ordinaire	4'598'614	4'598'614.00
	Uni 5ème, post-licence	40'000	40'000.00
	Centre documentaire	498'000	498'000.00
4410	Contribution Tessin	65'000	65'000.00
4430	Contribution Neuchâtel, site	40'000	40'000.00
45	Contributions fédérales	1'467'000	1'364'951.20
4500	OFFT pour CRFP	750'000	811'554.50
4510	OFFT pour OSP	707'000	543'396.70
4520	CDIP pour DLF	10'000	10'000.00
46	Contribution de la réserve	270'786	43'259.00
	Réserve de la CIIP	205'816	0.00
	Réserve du Centre documentaire	64'970	43'259.00
	TOTAL DES REVENUS	7'914'400	7'497'243.17

RÉCAPITULATION

Total des charges	7'914'400	7'208'940.33
Total des revenus	7'914'400	7'497'243.17
EXCÉDENT DE REVENUS		288'302.84

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004**ACTIF**

Caisse	7.70
CCP 19-649437-7	394'796.96
BCN c/c	1'935'520.40
BCN titres	225'978.25
Raiffeisen c/c	5'384.85
Raiffeisen épargne	480'060.40
Raiffeisen titres	1'156'215.40
Etat de Neuchâtel	116'332.40
Débiteurs	526'303.99
Actifs transitoires	441'559.73
Mobilier et machines	6'914.68

TOTAL ACTIF 5'289'074.76**PASSIF**

Créanciers	72'654.96
Fluctuation titres	11'779.44
Passifs transitoires	633'983.12
Liaison IRDP	925'818.47
Dél. Langue Française	9'724.33
HEMSO	8'964.00
Uni5e-post licence	71'937.29
PPP-ésn, médias	85'594.60
Projet COMOF	30'875.00
HEP - DESS	24'400.00
Education aux médias	70'000.00
Promotion formation prof.	19'000.00
Réserve générale	3'036'040.71
Excédent de revenus	288'302.84

TOTAL PASSIF 5'289'074.76

Fonds des éditions scolaires

CHARGES	Comptes 2004
Frais de fonctionnement	165'128.03
Frais d'administration	102'000.00
CATARO	6'069.70
Droits de timbre, taxes et frais	1'100.01
Droit de garde des titres	7'551.25
Honoraires mandat de gestion	31'388.00
Frais divers	17'019.07
Commissions - expertises	17'674.40
Commissions	4'876.25
Expertises, conseils juridiques	12'798.15
Réalisations et réimpressions	2'664'690.90
Scolarité obligatoire	1'930'988.80
Domaine professionnel	733'702.10
TOTAL DES CHARGES	2'847'493.33
REVENUS	
Dissolution réserve fluctuation titres	123'443.00
Revenus des biens	82'642.45
Autres revenus	569.52
Divers	39.72
Droits d'auteurs	529.80
Ventes	3'111'949.82
Scolarité obligatoire	2'434'653.02
Domaine professionnel	677'296.80
TOTAL DES REVENUS	3'318'604.79

RÉCAPITULATION

Total des charges	2'847'493.33
Total des revenus	3'318'604.79
EXCÉDENT DE CHARGES/RECETTES	471'111.46

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF		PASSIF	
Banque	1'592'016.90	Créanciers	186'365.12
Titres	2'875'124.00	Fluctuation de titres	0.00
Débiteurs	324'388.97	Réserve	4'918'567.06
Actifs transitoires	70'749.80	Provisions :	
Stock - inventaire	113'759.94	Mathématiques 7-8-9	670'500.00
Impôts anticipés	855.25	PECARO	1'427'040.00
Avances de fonds PECARO	1'109'250.40	Compte courant TVA	10'967.00
Travaux en cours :		Recettes 2004	471'111.46
Mathématiques 7-8-9	1'291.10		
Education et prévention	34'162.00		
Portfolio, PEL	6'967.50		
Domaine professionnel	1'040.10		
Amortissements :			
Mathématiques 1 à 4	9'241.52		
Mathématiques 5/6	163'191.75		
Mathématique 7-8-9	1'249'700.22		
EOLE	63'372.75		
Séquences didactiques	37'744.44		
Domaine professionnel	31'694.00		
TOTAL ACTIF	7'684'550.64	TOTAL PASSIF	7'684'550.64

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)



N° compte	CHARGES	Budget 2004	Comptes 2004
30	Charges de personnel	1'856'000	1'807'822.00
3000	Traitement du personnel	1'723'500	1'676'545.90
3010	Salaires occasionnels, assistants	130'000	128'230.40
3050	Autres charges de personnel	2'500	3'045.55
31	Biens, services et marchandises	374'000	339'600.96
3101	Fourn. bureau, imprimés, publications	60'000	46'396.85
3102	PTT, taxes, Télécom	38'000	33'875.25
3103	Maintenance informatique et photoc.	59'000	58'673.64
3104	Mobilier et Machines	20'000	17'379.40
3105	Matériel exp./rech.scientifiques	4'000	3'402.70
3110	Livres et périodiques	22'000	20'779.69
3121	Cotisations	5'500	2'240.38
3122	Publications	4'000	4'533.65
3130	Immeubles	156'500	149'264.45
3140	Autres frais divers	5'000	3'054.95
32	Commissions et projets	57'000	63'721.61
3200	Commissions	7'000	6'961.00
3210	Déplacements	35'000	31'032.60
3221	Mandats, expertises, journées d'étude	10'000	20'348.01
3224	Traitements statistiques	3'000	0.00
3225	Recherche et développement informatique	2'000	5'380.00
33	Amortissements	10'000	10'000.00
34	Participations	216'000	206'052.50
3430	Services généraux du SG	101'000	101'000.00
3440	Programmes de recherche	15'000	5'052.50
3450	Consortiums romands	100'000	100'000.00
	TOTAL DES CHARGES	2'513'000	2'427'196.92

REVENUS			
41	Revenu des biens	7'000	4'638.70
42	Autres revenus	80'000	41'216.59
4210	Recettes diverses	15'000	12'991.79
4220	Remboursement de traitements	65'000	28'224.80
43	Contributions	2'426'000	2'341'000.00
4301	Services généraux	101'000	101'000.00
4401	Contribution des cantons	1'865'000	1'865'000.00
4501	Contributions fédérales	460'000	375'000.00
4601	Contribution de la réserve	0	
TOTAL DES REVENUS		2'513'000	2'386'855.29

RÉCAPITULATION		
Total des charges	2'513'000	2'427'196.92
Total des revenus	2'513'000	2'386'855.29
EXCÉDENT DE CHARGES		40'341.63

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF

Débiteurs	1'521.10
Actifs transitoires	0.00
Compte de liaison SG	925'818.47
ImpRKG	1'444.89

TOTAL ACTIF 928'784.46

PASSIF

Créanciers	23'167.05
Passifs transitoires	43'620.45
Provision mobilier/machines	9'556.40
Consortium PISA	257'630.40
EVAMAR	140'788.90
Pôles de recherche	24668.85
Revue HEP	19'300.00
Réserve yc excédent de charges	410'052.41

TOTAL PASSIF 928'784.46

Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

N° compte	CHARGES	Budget 2004	Comptes 2004
30	Charges de personnel Traitements et autres charges	1'143'000	1'116'926.05
31	Biens, services et marchandises	171'000	161'686.00
3101	Fournitures de bureau	2'000	2'012.95
3102	Télécom. taxes, affranchissements	10'000	6'113.20
3103	Maintenance informatique	21'000	22'990.40
3104	Matériel et mobilier	10'000	6'634.55
3110	Livres et périodiques	18'000	15'636.78
3122	Publications	30'000	30'461.09
3131	Loyer	70'000	68'016.00
3132	Eau, énergie	7'000	6'693.10
3133	Entretien bâtiment	2'500	1'983.45
3142	Divers	500	1'144.25
32	Commissions, déplacements	4'000	2'581.00
3200	Commissions, receptions	2'500	2'151.65
3210	Frais de déplacements	1'500	429.15
33	Participations	12'000	12'000.00
3430	Services généraux SG	12'000	12'000.00
	TOTAL DES CHARGES	1'330'000.00	1'293'192.62
	REVENUS		
41	Revenu des biens	4'000	1'339.15
42	Autres revenus	8'000	5'814.00
4211	Publications	7'000	5'394.40
4212	Frais de port/divers	1'000	420.00
44	Contributions	1'318'000	1'251'000.00
4401	Contribution des cantons	260'000	260'000.00
4501	Contribution ASSH, salaires	1'003'000	991'000.00
	Contribution ASSH, informatique	35'000	0.00
4601	Contribution de la réserve	20'000	
	TOTAL DES REVENUS	1'330'000.00	1'258'153.55

RÉCAPITULATION

Total des charges	1'330'000	1'293'192.62
Total des revenus	1'330'000	1'258'153.55

EXCÉDENT NET DE CHARGES 35'039.07

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004**ACTIF**

Caisse	559.15
CCP	13'769.51
BCN	174'235.30
Etat	145'084.78
Débiteurs	180.00
Actifs transitoires	162.63

TOTAL ACTIF 333'991.37

PASSIF

Créanciers	17'927.25
Passifs transitoires	20'000.00
Réserve, yc excédent des charges	296'064.12

TOTAL PASSIF 333'991.37

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2004

Les Organes de la Conférence

L'assemblée plénière (CIIP)

BERNE	Mario ANNONI
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT, vice-présidente
GENEVE	Charles BEER
J U R A	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHATEL	Thierry BÉGUIN, président
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON
CDIP, invité permanent	Hans AMBÜHL
Secrétaire général	Christian BERGER
Secrétariat	Patricia TAÏS

Le Bureau de la CIIP

Thierry BEGUIN	président
Claude-Henri SCHALLER	
Michel PERRIARD	
Christian BERGER	secrétaire général

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

* les membres du Bureau ont un astérisque
La vice-présidence est vacante

FRIBOURG	Isabelle CHASSOT Barbara VAUTHEY (suppléante) Urs ALTERMATT Michel MONBARON
GENEVE	Charles BEER Laure DUPRAZ * (suppléante) André HURST Eric BAIER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHATEL	Thierry BEGUIN Jean-Jacques CLÉMENÇON (suppléant) Michel ROUSSON *
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON *, présidente Christian PILLOUD (suppléant) Jean-Marc RAPP
CEPF	Francis WALDVOGEL
EPFL	Marcel JUFER
CUS	Nivardo ISCHI
UNES	un représentant
Secrétaire général	Denis BILLOTTE *
Secrétaire gén. adjointe	Marie-Claude ORMOND *

Le secrétariat général de la CIIP (collaborateurs)

Christian BERGER	Secrétaire général
Marylise BALLARIN	Collaboratrice administrative
Stéphanie BUGNON	Collaboratrice administrative (dès nov.)
Laurence CATTIN	Collaboratrice administrative
Raymond CLAVEL	Collaborateur scientifique
Caroline CODONI-SANCEY	Collaboratrice scientifique
Concetta COPPOLA	Collaboratrice administrative
Yves DELAMADELEINE	Collaborateur scientifique (dès mars)
Josette FALLET	Adjointe administrative
Christian GEORGES	Chargé de mission éducation médias
Jean-Claude GOSTELI	Collaborateur scientifique
Jean-Paul JACQUOD	Responsable du Centre OSP (dès avril)
Valérie JAQUET	Collaboratrice administrative (dès oct.)
Luis MAIA	Concierge
Florence MIHAIOVIC	Adjointe administrative et financière
Jean-Pascal MOUGIN	Adjoint du secrétaire général

Michel NICOLET	Collaborateur scientifique
Ursula NUSSBAUMER	Collaboratrice administrative
Stéphanie RENAUD	Apprentie
Anne SCHALLER	Responsable du Centre OSP (→ mars)
Pascale SCHREYER	Collaboratrice administrative (dès déc.)
Sylvia STÄHLI	Collaboratrice administrative
Roberto STOCCO	Collaborateur scientifique
Patricia TAÏS	Assistante de direction
Chantal TOMASONI	Collaboratrice administrative
Jérôme VERMOT	Correspondant informatique
Véronique VUILLAUME-SANGLARD	Collaboratrice administrative
Francine ZEHR	Collaboratrice administrative

Commission du Centre de production documentaire OSP (CODOSP)

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Fritz WINKELMANN
GENEVE	Damien BERTHOD
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHATEL	Claude JEANDROZ, président
TESSIN, observatrice	Béatrice TOGNOLA-GIUDICETTI
VALAIS	Dolores BENDER
VAUD	Anne-Claude KUENZI-HOFMANN
Syndicats patronaux	Patricia ZAFFALON
Syndicats	vacant
CIIP	Raymond CLAVEL
	Anne SCHALLER, responsable Centre dès février Jean-Paul JACQUOD

Les conseils consultatifs

Conseil de la coordination

Législatif BE	Jürg GERBER
Législatif FR	Jean-Pierre GALLEY
Législatif GE	Janine HAGMANN
Législatif JU	Francis GIRARDIN *, président
Législatif NE	Béatrice BOIS
Législatif VS	Roland CARRON
Législatif VD	Anne DECAILLET
TICINO	Diego ERBA
CSG	Claude-Henri SCHALLER
CSE	Daniel BROSY
CRFP	Alain GARNIER
AIDEP	Claude-Alain KLEINER
CDGSRT	Guy LUISIER
CROTCEC	vacant
SER	Marie-Claire TABIN
	Francis BAOUR
	Jean-François KUNZI
	Georges PASQUIER
	3 sièges vacants
FAPERT	Loranne LEUZINGER
	Patricia REBER-PARVEX
	Anne SEYDOUX
	Caroline CODONI-SANCEY

Conseil de la recherche en éducation (CRE)

* les membres du bureau ont un astérisque

Président	Thierry BEGUIN
Membres d'office	Matthis BEHRENS - IRDP *
	Stefan C. WOLTER - CSRE
Unités/centres de recherche cantonaux	Emanuele BERGER - TI *
	Alex BLANCHET - VD *
	Norberto BOTTANI - GE
	Anne-Marie BROI - NE
	Christian MERKELBACH - BE

Universités	Gérard PIQUEREZ - JU Jean-Pierre SALAMIN - VS Jean-Luc GURTNER - FR *
Représentants des HEP	Anne-Nelly PERRET-CLERMONT Abdeljalil AKKARI
SSRE	Alexandre ETIENNE
SER	Bernard SCHNEUWLY Marie-Claire TABIN
Invité permanent	Georges PASQUIER
Secrétariat	Christian BERGER Elisabeth EGGER

Les Conférences

La conférence des secrétaires généraux (CSG)

BERNE	Marcel GUÉLAT
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Frédéric WITTEWER
JURA	François LAVILLE
NEUCHATEL	Claude-Henri SCHALLER, président
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Jean-François STEIERT
SG CIIP	Patricia TAÏS
Invité permanent CIIP	Christian BERGER
Invité permanent CDIP	Hans AMBÜHL

La commission de coordination universitaire (CCSO)

Présidence vacante, assurée par la vice-présidente

FRIBOURG	Barbara VAUTHEY, vice-présidente Michel MONBARON
GENEVE	Eric BAIER Louissette ZANINETTI Laure DUPRAZ
JURA	François LAVILLE
NEUCHATEL	Jean-Jacques CLÉMENÇON Michel ROUSSON
VALAIS	Gilbert FOURNIER
VAUD	Christian PILLOUD Dominique ARLETTAZ
CEPF	Susy WAGNIERES
EPFL	Jean-Louis VANDRIES
CUS	Jean-Marc BARRAS
UNES	un représentant
Secrétaire général	Denis BILLOTTE
Secrétaire gén. adjointe	Marie-Claude ORMOND

La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHÉTELAT * président Denis RACLE
FRIBOURG	Léon GURTNER Werner KULL
GENEVE	Marianne EXTERMANN Didier SALAMIN Georges SCHÜRCH* vice-président
JURA	Alain BEUCHAT Daniel BROSY
NEUCHATEL	Jean-Claude MARGUET Cédric BÉGUIN
TICINO	Mirko GUZZI Renato VAGO
VALAIS	Francesco VANETTA Michel BEYTRISON
VAUD	Jean-François LOVEY Cilette CRETTON * Daniel CHRISTEN
SG CIIP	Jean-François DUBUIS Caroline CODONI-SANCEY *

La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

*les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	John BUCHS
FRIBOURG	Fritz WINKELMANN
GENEVE	Grégoire EVEQUOZ, ad interim Marianne EXTERMANN
JURA	Jean-Luc PORTMANN
NEUCHATEL	Jacques-André MAIRE * vice-président Maryse DE KAENEL
TICINO	Vincenzo NEMBRINI Gianni MORESI
VALAIS	Serge IMBODEN * président
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT Alain GARNIER
SG CIIP	Jean-Pascal MOUGIN * Josette FALLET, secrétaire

La conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

BERNE	Maurin SCHMID vice-président
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Claudette FAUQUE
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHATEL	Claude JEANDROZ
TICINO	Marco LAFRANCHI
VALAIS	Daniel CORDONIER
VAUD	Isabel TAHER-SELLES présidente
SG CIIP	vacant

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)

BERNE	Anne-Catherine SUTERMEISTER
FRIBOURG	Gérald BERGER
GENEVE	Michel RAMUZ
JURA	Jean Marc VOISARD
NEUCHATEL	Daniel RUEDIN vice-président
VALAIS	Karl SALZGEBER, président
VAUD	Brigitte WARIDEL
Secrétariat	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

Conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE	Samuel WAHLI
FRIBOURG primaire	Alexandre ETIENNE, vice-président
FRIBOURG secondaire	Guillaume VANHULST
GENEVE primaire	Monica GATHER-THURLER
GENEVE secondaire	Rémy VILLEMEN, président
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Roger SAUTHIER
VAUD	Daniel NOVERRAZ
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

Les Commissions

Le Conseil Média-Formation (CMF)

CIIP	Isabelle CHASSOT, présidente
SG CIIP	Christian BERGER
TSR	Gilles MARCHAND
RSR	Gérard TSCHOPP
SER	Marie-Claire TABIN

La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux de ressources	Raymond MOREL, CPTIC Serge RAMEL, HEP/VD Benoît GOGNIAT, HEP/BEJUNE Michael ANDERES, FRITIC
Formateurs HEP	Bernard JOUSSON, IFMES/GE, prés. Serge RAPPAZ, HEP/VS
Assoc. professionnelles d'ens.	Francis BAOUR, SER Jacques DANIELOU, SER
Journaliste	Nicolas DUFOUR, Le Temps Manuela SALVI, RSR
CTIE	Liliane CHAPPUIS
Instituts universitaires / recherche	Daniel PERAYA, UNI-GE/TECFA/FPSE Luc-Olivier POCHON, IRDP
Observateur tessinois	Gustavo FILLIGER Centro didattico cantonale
SG CIIP	Christian GEORGES

La Commission pédagogique

Départements de l'instruction publique	Dario BERNASCONI Alain BEUCHAT Jean-François CHARLES Charles DE CARLINI Fiorella GABRIEL Marie-Madeleine LUY André ALLISSON Christian MERKELBACH Jacqueline PELLET présidente Adolfo TOMASINI Guillaume VANHULST
Associations professionnelles d'enseignants	Marie-Danièle BROQUET Jacques DANIELOU Georges PASQUIER Jacques-Etienne RASTORFER Marie-Claire TABIN + 3 sièges vacants Matthis BEHRENS Concetta COPPOLA
IRDP	
SG CIIP	

La Délégation à la langue française (DLF)

Marie-José BÉGUELIN, présidente
Jean-François DE PIETRO
François GRIN
Marinette MATTHEY
Eric WEHRLI
Christine OLIVIER
secrétaire

Moyens et ressources didactiques**L'Office romand des éditions scolaires (OR)**

BERNE	Walter SCHÜRCH
FRIBOURG	Marcel BERGER secrétaire
GENEVE	Gilles MONNEY
JURA	Françoise WERTH GOLAY
NEUCHÂTEL	Willy DEBELY
VALAIS	Jean-Pierre SALAMIN
VAUD	Yves CROISIER président
SG CIIP	Francine ZEHR

La Commission du Fonds des éditions scolaires

Président	Christian BERGER
CSG	Marcel GUÉLAT
CSE	Georges SCHÜRCH
OR	Yves CROISIER
SER	Francis BAOUR, voix consultative Tristan MOTTE, voix consultative
SG CIIP	Florence MIHALOVIC, voix consult. Francine ZEHR

La Commission de l'enseignement spécialisé (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD, présidente
GENEVE	Jean-Paul BIFFIGER
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN
TICINO	Giorgio MERZAGHI
VALAIS	Michel DÉLITROZ
VAUD	Jean-Jacques ALLISSON
Invités permanents	Hubert PILLER / OFAS Gertrud NIGGL DOMENJOZ / SPC
SG CIIP	Yves DELAMADELEINE

La Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires (CI-FORRES)

Michel BEYTRISON
Gérard BOBER (→ mars)
Daniel CHRISTEN
Edmond FARQUET
Léon GURTNER
Michel LAPAIRE
Clément ZILL, président

Les Institutions**L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)**

Collaborateurs et collaboratrices de l'IRDP

Matthis BEHRENS	Directeur
Jean-Philippe ANTONIETTI	Collaborateur scientifique
Claudine BROHY	Collaboratrice scientifique
Jean-François DE PIETRO	Collaborateur scientifique
Magali DELEMONT-VEILLARD	Assistante scientifique
Isabelle DESCHENAUX	Responsable Documentation
Elisabeth EGGER	Secrétaire de direction
Daniel ELMIGER (dès août)	Collaborateur scientifique
Simone FORSTER	Collaboratrice scientifique
Véronique FRANÇOISE	Assistante documentaliste
Françoise LANDRY	Bibliothécaire-documentaliste
Corinne MARTIN	Collaboratrice administrative
Christine OLIVIER	Collaboratrice administrative
Elisabetta PAGNOSSIN	Collaboratrice scientifique
Sheila PADIGLIA (dès avril)	Assistante scientifique
Doris PENOT	Collaboratrice administrative
Amélie PERROUD	Assistante scientifique
Luc-Olivier POCHON	Collaborateur scientifique
Marion ROGNON (→ sept.)	Bibliothécaire-documentaliste
Irène SCHWOB	Collaboratrice scientifique
Marianne STEUDLER	Collaboratrice administrative
Chantal TIECHE CHRISTINAT	Collaboratrice scientifique
Anne-Chantal VAN DER KLINK	Assistante scientifique
Martine WIRTHNER	Collaboratrice scientifique

Comité scientifique

Jean RETSCHITZKI, président
 Linda ALLAL
 Jean BRUN
 Georges LÜDI
 André PETITAT
 Yves REUTER
 Matthis BEHRENS
 Elisabeth EGGER, secrétaire

Le Glossaire des patois de la Suisse romande**Collaborateurs et collaboratrices du Glossaire**

Paul-Henri LIARD	Rédacteur en chef
Anne BEAUJON	Secrétaire
Hervé CHEVALLEY	Rédacteur en chef adjoint
Françoise CORNU	Assistante
Eric FLUCKIGER	Rédacteur
Christelle GODAT	Rédactrice
Alexandre HUBER	Rédacteur
Wulf MÜLLER	Rédacteur
Mayeule WEIBEL	Assistante

Commission philologique

Président	Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENEVE	Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres ad personam	Michel BURGER
	François VOILLAT
	André WYSS

Commissions et groupes de travail ad hoc**Le groupe de travail PECARO (PECARO)**

Alain EMERY
 Patricia GILLIERON
 Viridiana MARC

Le Groupe de travail Langues de la CIIP (GTL)

Commission pédagogique	Jacques DANIELOU
Hautes écoles pédagogiques	Susanne WOKUSCH
IRD	Claudine BROHY
SER	Eva FARINE
SG CIIP	Michel NICOLET
	président
	Günther SCHNEIDER

Table des abréviations

ADMEE	Association pour le développement des méthodologies de l'évaluation en éducation
AFIDES	Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
AIDEP	Association des inspecteurs et directeurs d'école primaire de la Suisse romande et du Tessin
AIOSP	Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle.
ApA	Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage
ARRA	Association romande en reconnaissance des acquis
ARTOS	Association Romande Technique Organisation Spectacles
ASSH / ASSHS	Académie suisse des sciences humaines et sociales
BASIS	Beaux arts de la scène des indépendants suisses
CC	Conseil de la coordination
CCO	Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle
CCR-EFAL	Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales
CDAC	Commission des délégués aux affaires culturelles
CDG	Conférence des directeurs de gymnases
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDOPU	Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CEDDSRT	Conférence des directeurs et directrices d'écoles de degré diplôme de la Suisse romande et du Tessin
CES	Commission de l'enseignement spécialisé
cfc	Certificat fédéral de capacité
CIF	Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIRCE	Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement
CORODIS	Commission romande de diffusion des spectacles
CORTEXIA	Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage des professions de l'artisanat et de l'industrie
CORVATI	Commission romande de validation des titres à l'admission aux établissements de formation des maîtres de l'enseignement secondaire
CP	Commission pédagogique
CREDAS	Collectif de recherche, études et développement en adaptation scolaire
CRFP	Conférence des chefs de service de la formation professionnelle
CROTCES	Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires
CSE	Conférence des chefs de service de l'enseignement
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSPS	Centre suisse de pédagogie spécialisée
DDC	Direction du développement et de la coopération
DIP	Département de l'instruction publique
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
DLF	Délégation à la langue française
EDUPRE	Education et de prévention
EDUPRO	Education et promotion de la santé
ELCF	École de langue et de civilisation françaises
EOLE	Education et ouverture aux langues à l'école
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EVLANG	Eveil aux langues dans l'enseignement primaire
F3-MITIC	Formation de formateurs de formateurs (F3) dans le domaine des médias, de l'image et des technologies de l'information
FAPERT	Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin
FED	Fondation éducation et développement
FORRES	Formation romande pour les responsables d'établissements scolaires
FREREF	Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation
FSEA	Fédération suisse pour l'éducation des adultes
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande

GREF	Groupe de référence pour l'enseignement du français
GREME	Groupe romand d'experts en moyens d'enseignement
GROCEDOP	Groupe romand et tessinois des centres de documentation pédagogique
GTL	Groupe de travail langues
HARMOS	Harmonisation de l'école obligatoire
HEM	Haute école de musique
HEMSR	Haute école de musique de Suisse romande
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES S2	Haute école spécialisée santé social
HETSR	Haute école de théâtre de Suisse romande
ICT	Information communication technology
IFMES	Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire
IRDp	Institut de recherche et de documentation pédagogique
ISSP	Institut des sciences sociales et pédagogiques (UNIL)
LEP	Editions Loisir et Pédagogie
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
MITIC	Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication
nLFPr	Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle
nOFPr	Nouvelle Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NW EDK	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du nord-ouest
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OMS	Organisation mondiale de la santé
OOFp	Office d'orientation et de formation professionnelles
OPA	Objectifs prioritaires d'apprentissage
OR	Office romand des éditions et du matériel scolaires
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PECARO	Plan d'études cadre romand
pec-ecg	Plans d'études-cadres pour les écoles de culture générale
PEL	Portfolio européen des langues
PIM	Gestion des informations concernant les métiers et la formation
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (en anglais : Programme for international Student Assessment)
RERLANG	Réseau des responsables de l'enseignement des langues étrangères
RIFAL	Réseau international francophone d'aménagement linguistique
RINT	Réseau international de néologie et de terminologie
rpt	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAJ	La science appelle les jeunes
SESSTI	Service de l'enseignement secondaire, supérieur, de la transition et de l'insertion (DFJ/VD)
SFP	Service de la formation professionnelle
SG	Secrétariat général
SLF	Semaine de la langue française
SQS	Association suisse pour systèmes de qualité et de management
TIC	Technologies de l'information et la communication
TICE	Technologies de l'information et la communication à l'école
TSR	Télévision Suisse Romande
TVBDO	Sélection d'émissions TV à valeur pédagogique ou culturelle